



# Défense nationale

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 1998

Canada

## **Présentation amélioré des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/50-1998

ISBN 0-660-60716-6



## Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports  
Secrétariat du Conseil du Trésor  
L'Esplanade Laurier  
Ottawa (Ontario) Canada  
K1A 0R5  
Téléphone : (613) 957-7042  
Télécopieur : (613) 957-7044



RAPPORT DE RENDEMENT DU MINISTÈRE  
POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MARS 1998



Canada



## Table des matières

<b>Avant-propos .....</b>	<b>i</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>ii</b>
<b>Résumé.....</b>	<b>iv</b>
<b>Section I Message du ministre de la Défense nationale .....</b>	<b>1</b>
<b>Section II Vue d'ensemble du Ministère.....</b>	<b>4</b>
<b>Mandat.....</b>	<b>4</b>
<b>Objectifs.....</b>	<b>5</b>
<b>Environnement opérationnel.....</b>	<b>5</b>
<b>Organisation par gamme de services.....</b>	<b>6</b>
<b>Organigramme des échelons supérieurs .....</b>	<b>8</b>
<b>Priorités stratégiques .....</b>	<b>9</b>
<b>Section III – Rendement du Ministère, selon la mission de défense .....</b>	<b>11</b>
<b>Mission de défense I : Défense du Canada.....</b>	<b>12</b>
<b>Protection de la souveraineté canadienne .....</b>	<b>12</b>
<b>Aide à d'autres ministères dans la poursuite des objectifs nationaux.....</b>	<b>13</b>
<b>Protection civile, aide humanitaire et secours aux sinistrés.....</b>	<b>14</b>
<b>Recherche et sauvetage .....</b>	<b>17</b>
<b>Intervention en cas de gestes terroristes .....</b>	<b>19</b>
<b>Aide au pouvoir civil .....</b>	<b>20</b>
<b>Mission de défense II : Défense de l'Amérique du Nord .....</b>	<b>21</b>
<b>Maintenir l'interopérabilité avec les États-Unis.....</b>	<b>21</b>
<b>Surveillance et contrôle de l'espace aérien nord-américain .....</b>	<b>22</b>
<b>Programme d'essais et d'évaluations Canada-États-Unis .....</b>	<b>23</b>
<b>Défense antimissiles balistiques .....</b>	<b>24</b>
<b>Mission de défense III : Contribuer à la sécurité internationale .....</b>	<b>24</b>
<b>Participation aux opérations multilatérales.....</b>	<b>24</b>
<b>Protection et évacuation de Canadiens outre-mer .....</b>	<b>26</b>
<b>Accroissement de la paix et de la stabilité dans le monde au moyen d'échanges bilatéraux et multilatéraux.....</b>	<b>27</b>
<b>Contrôle et vérification des armements .....</b>	<b>28</b>
<b>Objectifs en matière de soutien .....</b>	<b>31</b>
<b>Soutien des opérations .....</b>	<b>31</b>
<b>Appui des grands programmes du gouvernement .....</b>	<b>33</b>
<b>Section IV Tableaux financiers récapitulatifs .....</b>	<b>40</b>
<b>Sommaire des crédits votés.....</b>	<b>41</b>
<b>Comparaison des dépenses prévues totales aux dépenses réelles .....</b>	<b>42</b>
<b>Comparaison historique des dépenses prévues aux dépenses réelles .....</b>	<b>43</b>
<b>Concordance financière entre l'ancienne et la nouvelle répartition des ressources .....</b>	<b>43</b>



<b>Besoins en ressources, par organisation et gamme de services .....</b>	<b>44</b>
<b>Recettes à valoir sur le crédit .....</b>	<b>45</b>
<b>Recettes portées au Trésor .....</b>	<b>45</b>
<b>Paiements législatifs .....</b>	<b>46</b>
<b>Paiements de transfert, par gamme de services .....</b>	<b>47</b>
<b>Dépenses en capital, par gamme de services.....</b>	<b>48</b>
<b>Projets d'immobilisations, par gamme de services .....</b>	<b>49</b>
<b>Projets d'immobilisations, par gamme de services/activité.....</b>	<b>50</b>
<b>Prêts, investissements et paiements anticipés .....</b>	<b>60</b>
<b>Bilans des fonds renouvelables.....</b>	<b>60</b>
<b>Passifs éventuels.....</b>	<b>60</b>
<b>Coûts liés au maintien de la paix et opérations connexes .....</b>	<b>61</b>
 <b>Section V Rapports consolidés .....</b>	 <b>62</b>
 <b>Section VI Autres renseignements .....</b>	 <b>62</b>
 <b>Annexes</b>	
<b>Annexe A - Force de réserve.....</b>	<b>A-1</b>
<b>Annexe B - Programme des cadets du Canada .....</b>	<b>B-1</b>
<b>Annexe C - Programme des Junior Rangers du Canada .....</b>	<b>C-1</b>
<b>Annexe D - Programme national de recherche et de sauvetage.....</b>	<b>D-1</b>
<b>Annexe E - Protection civile canada .....</b>	<b>E-1</b>
<b>Annexe F - Centre de la sécurité des télécommunications et Programme cryptologique national.....</b>	<b>F-1</b>



## Résumé

La défense de la souveraineté d'un pays est indispensable à la préservation de ses valeurs et de son mode de vie. Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes défendent fièrement nos intérêts dans le monde depuis toujours, en période de conflits comme en temps de paix. Notre nation rend hommage chaque année aux braves Canadiens qui ont fait de valeureux sacrifices au service de leur patrie. Le présent document souligne les mesures que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes continuent de prendre afin de préserver les valeurs et le mode de vie de ce pays, qui a été qualifié par les Nations Unies de meilleur endroit où l'on



puisse vivre au monde. Il expose également la contribution du Ministère à la défense du Canada, depuis l'interception d'aéronefs transportant des stupéfiants illégaux destinés aux marchés de nos rues jusqu'au sauvetage des victimes de naufrages, d'inondations, de tempêtes de verglas ou d'autres catastrophes naturelles. Le document montre également que nous sommes résolu à défendre l'Amérique du Nord, en exerçant avec vigilance la surveillance et le contrôle de nos espaces aériens aux termes de l'accord de

Défense aérienne du continent nord-américain (NORAD), ainsi qu'en maintenant une étroite collaboration avec les États-Unis sur de nombreux autres plans. Il fournit par ailleurs les détails de notre participation aux missions multilatérales réalisées sous les auspices de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et visant à promouvoir un climat international stable. Enfin, le document souligne certains des sacrifices que font encore des membres des Forces canadiennes au service de leur pays dans le monde entier.

Le présent rapport de rendement témoigne de l'ampleur frappante des activités quotidiennes du Ministère. Les vastes opérations que mène le ministère de la Défense nationale à l'échelle mondiale reposent nécessairement sur un système de soutien exhaustif et complexe, qui permet à plus de 100 000 militaires et civils membres de « l'Équipe de la Défense » d'accomplir leurs tâches. Pour respecter leurs engagements croissants dans les limites d'une enveloppe budgétaire rétrécie, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes tentent toujours de réduire leurs frais généraux par des économies accrues. Ainsi, le Ministère poursuit ses grandes initiatives de renouveau et de restructuration, qui ont des répercussions favorables sur la rentabilité et augmentent les fonds consacrés aux forces opérationnelles. Voici quelques exemples de la portée de nos activités militaires en 1997-1998 :

- ◆ Nous avons déployé environ 5 000 militaires outremer, et leur avons apporté le soutien nécessaire, dans le cadre de 19 missions différentes menées par les Forces canadiennes ou les Nations Unies dans 13 pays, notamment en Haïti, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, au Guatemala, en Afrique et au Moyen-Orient.



- ◆ Plus de 20 000 personnes participaient à un éventail d'opérations alors que l'activité internationale et intérieure était à son sommet.

- ◆ Nous avons livré plus de 280 000 kilos de secours



humanitaires à l'échelle du globe, ce qui représente une augmentation de 46 p. 100 par rapport à l'an dernier.

- ◆ Nous avons assuré la gestion de plus de 14 milliards de dollars en biens, ce qui englobe plus de 25 bases et stations militaires, plus de 20 000 km<sup>2</sup> de terrains, près de 33 000 bâtiments et logements et plus 14 000 ouvrages (routes/jetées/aéroports/services publics, etc.).
- ◆ Nos équipes de recherche et de sauvetage sont intervenues promptement et avec efficacité pour répondre à plus de 6 500 incidents et sauvant en conséquence la vie à 1 036 personnes.
- ◆ Durant les inondations qui ont frappé le Manitoba au printemps de 1997, les autorités de la province ont demandé l'aide du ministère de la Défense nationale. Les Forces canadiennes n'ont pas tardé à fournir, entre autres, des aéronefs, des hélicoptères, du personnel, des embarcations, du soutien logistique et des services de purification d'eau.
- ◆ Pendant la tempête de verglas qui a paralysé l'est de l'Ontario, le sud du Québec et certaines régions du Nouveau-Brunswick en janvier 1998, les Forces canadiennes ont déployé environ 16 000 soldats pour venir en aide aux habitants des régions ravagées. Il s'agit du plus grand déploiement de troupes et de matériel des Forces canadiennes depuis la guerre de Corée. Au total, plus de 22 000 membres des Forces canadiennes et employés du ministère de la Défense nationale ont participé aux opérations d'aide.
- ◆ Nous avons financé quelque 1 100 unités de cadets, 27 camps d'été ainsi que diverses écoles de vol à voile, école de voile et centres d'entraînement au sol situés d'un bout à l'autre du pays, ce qui a permis à environ 60 000 filles et garçons de profiter pleinement du Programme d'instruction des cadets; et.
- ◆ Protection civile Canada a coordonné avec brio l'intervention du fédéral lors des fortes inondations qui ont ravagé la vallée de la rivière Rouge au printemps de 1997 et pendant la tempête de verglas qui s'est abattue sur l'est du Canada en janvier 1998.
- ◆ Notre stratégie de développement durable, intitulée *Des activités de défense respectueuses de l'environnement*, a été déposée devant le Parlement; elle souligne notre détermination à assurer un meilleur avenir au Canada en appliquant à la défense du pays les principes du développement durable. En fait, notre stratégie a été examinée par le Bureau du vérificateur général et a été jugée comme la meilleure au gouvernement à l'égard du respect des délais fixés et du contenu.



Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes demeurent résolu à servir les intérêts des Canadiens, dans un climat international qui s'avère instable et imprévisible. En conséquence, la fière tradition de maintien de la paix que nous avons bâtie demeurera en tête de la liste de nos priorités de défense. De plus, nous avons rehaussé l'image des Forces canadiennes en améliorant les communications avec le public concernant la réussite des missions que nous réalisons de par le monde, pour le compte des Canadiens. Le Ministère veillera





également à accorder la toute première importance à l'excellence du leadership et à la transparence de la gestion de son organisation. Le Ministère est prêt et tout à fait résolu à relever ces défis, en procurant aux Canadiens un climat de sécurité dans lequel ils continueront de prospérer jusqu'au siècle prochain.



## SECTION I Message du ministre de la Défense nationale



Je suis heureux de présenter au Parlement et à la population canadienne le Rapport de rendement 1997-1998 du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes.

L'année financière 1997-1998 a posé des défis énormes à l'organisation de défense canadienne. Les hommes et les femmes – militaires et civils – du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes n'ont pas hésité à relever ces défis et se sont acquittés de leurs missions avec tout le talent et le dévouement qu'on leur connaît.

Au pays, les Forces ont exécuté un vaste éventail de tâches, venant en aide à d'autres ministères en assurant la protection des pêches et de l'environnement et menant des opérations essentielles de recherche et de sauvetage. Elles ont également joué un rôle primordial en matière de secours dans les cas de catastrophe et d'aide humanitaire. En effet, en janvier 1998, 15 800 hommes et femmes de la Force régulière et de la Réserve (soit le plus important déploiement réalisé en temps de paix de toute notre histoire) ont aidé les autorités civiles de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick à surmonter les difficultés causées par la plus forte tempête de verglas à frapper le Canada de mémoire d'homme, et à venir en aide aux victimes des ravages qu'elle a provoqués. Comme dans le cas du déploiement des 8 600 membres des Forces canadiennes lors de l'inondation survenue dans la vallée de la rivière Rouge en 1997, au Manitoba, les militaires ont raison d'être fiers de leur exploit. Ils ont eu l'occasion de prêter une assistance directe aux Canadiens où cela s'avérait le plus nécessaire. Cet événement a également contribué à renforcer la confiance du public dans le professionnalisme et l'engagement des Forces canadiennes et souligné l'importance de maintenir une organisation militaire polyvalente et flexible, même en temps de paix.

À l'échelle internationale, l'année 1997-1998 a été une autre année bien remplie; les Forces canadiennes ont participé à des opérations de maintien de la paix dans le monde entier, notamment en Haïti, à Chypre, sur le plateau du Golan, en Iraq, au Sinaï, dans le golfe Arabique, en Bosnie-Herzégovine, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, en Croatie et au Cambodge. En moyenne, 2 000 militaires ont été déployés dans le cadre d'opérations menées à l'extérieur du Canada en 1997-1998. Dans l'ancienne Yougoslavie, 1 300 membres des Forces canadiennes affectés à la Force de stabilisation de l'OTAN ont joué un rôle clé dans la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine, tandis que 370 Canadiens au service de la Force d'interception multinationale dans le golfe Arabique ont aidé à faire respecter par l'Iraq la résolution des Nations Unies concernant les inspections d'armes. Ces opérations exigent du matériel de haute qualité, une instruction approfondie, des compétences organisationnelles, une bonne résistance physique, de la souplesse d'esprit et un leadership bien avisé.

Le Ministère et les Forces sont parvenus à satisfaire à ces demandes opérationnelles importantes dans un climat de changement continu. L'organisation de défense du Canada demeure résolue à suivre le courant des développements qui surviennent à l'échelle nationale et internationale et à devenir plus efficace et plus rentable. Le Ministère a réalisé d'autres progrès cette année à la poursuite de ces objectifs. Plus particulièrement, il a commencé à mettre en oeuvre les recommandations du *Rapport au Premier ministre sur le leadership et l'administration dans les*



*Forces canadiennes* (portant sur l'instruction, l'éducation et le perfectionnement professionnel, sur les opérations et sur les affaires publiques), ainsi que la plupart des recommandations contenues dans le rapport de la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie.

De même, l'organisation de défense s'est rapprochée encore des objectifs établis par la politique actuelle, c'est-à-dire environ 60 000 membres de la Force régulière et 20 000 employés civils; elle a réduit de 18 à 12 le nombre de ses quartiers généraux et mis en place une nouvelle structure de commandement et contrôle; elle a étudié d'autres options de diversification des modes de prestation des services; elle a poursuivi la restructuration des réserves, l'amélioration du Programme des cadets et celui des Rangers canadiens ainsi que l'élimination des différences d'ordre administratif qui existent entre la Force régulière et la Réserve. Enfin, elle a déposé devant le Parlement des modifications à la *Loi sur la défense nationale* pour tenir compte des importants changements apportés au système de justice militaire.

Par ces initiatives de renouveau, les Forces visent à rationaliser la réalisation du produit de défense, à réduire les frais généraux et à faire en sorte que les rares ressources dont elles disposent soient orientées vers des capacités opérationnelles essentielles. En adoptant ces mesures, le Ministère visait avant toute chose à maintenir des forces polyvalentes et aptes au combat qui soient à la hauteur de nos moyens. Il est vital que nous atteignions cet objectif si nous devons nous acquitter de la tâche qui nous a été confiée par le gouvernement et le peuple canadien. Pour nous mener au succès, j'ai mis sur pied l'an dernier un comité de surveillance du changement composé de huit Canadiens de renommée n'ayant aucun lien avec la Défense, qui s'occupera de surveiller l'évolution des changements apportés à notre organisation de défense et me présenteront des rapports à intervalles réguliers.

Le Ministère et les Forces canadiennes ont réalisé d'énormes progrès dans deux autres domaines l'an dernier, soit le matériel et la qualité de la vie. Pour ce qui est du premier, la Marine a reçu quatre nouveaux navires de défense côtière et le gouvernement a annoncé l'acquisition auprès du Royaume-Uni de quatre sous-marins diesel-électriques de la classe Upholder, de construction récente. L'Armée de terre a reçu le reste des 203 véhicules blindés légers de reconnaissance Coyote qu'elle avait commandés. De plus, la Force aérienne a reçu des munitions à guidage de précision et le reste des 100 hélicoptères utilitaires de transport tactique qui devaient lui être livrés. Le gouvernement a également annoncé l'acquisition de nouveaux hélicoptères de recherche et de sauvetage. Ces programmes d'équipement, ainsi que de nombreux autres qui sont toujours en cours (allant de la tenue de combat perfectionnée au nouveau transport de troupes blindé), permettront d'accroître l'efficacité opérationnelle et d'offrir aux contribuables canadiens les meilleurs services de défense possibles.

Le bien-être social et économique des membres des Forces canadiennes et de leurs familles peut contribuer tout autant à l'efficacité opérationnelle et au moral des soldats que l'équipement approprié. L'incertitude face à l'avenir, un nombre élevé de missions opérationnelles, de même que d'autres questions d'ordre social et financier ont affecté les militaires et leurs familles. C'est pourquoi le Ministère a travaillé fort en vue d'améliorer leur qualité de vie. Il a établi un comité supérieur de révision de la qualité de la vie chargé de fournir l'orientation stratégique en matière de gestion des ressources humaines. Il a également lancé des initiatives visant à rétablir la comparabilité salariale entre les militaires et les fonctionnaires, à augmenter l'indemnité de déplacement pour congé au domicile et à renforcer le Programme de soutien aux familles des militaires. Le Ministère et les Forces attendent avec impatience le rapport du Comité permanent



de la défense nationale et des anciens combattants formé par la Chambre des communes. Ce rapport nous indiquera d'autres moyens d'améliorer la qualité de vie des membres des Forces canadiennes.

La politique de défense actuelle exige que le Canada maintienne une force polyvalente et apte au combat en raison de l'instabilité du climat international. Pour ce faire, il faut que cette force soit dotée du matériel approprié pour défendre le Canada ainsi que les intérêts et les valeurs de son peuple tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationale. Pour que cette politique demeure en vigueur au cours des prochaines années, il est absolument nécessaire que nous disposions du financement approprié. Le budget de défense du Ministère et des Forces canadiennes accuse une baisse de 23 p. 100 entre les années financières 1993-1994 et 1999-2000, ce qui représente une chute de 30 p. 100 du pouvoir d'achat, si l'on tient compte du facteur d'inflation. À ce jour, les Forces canadiennes sont parvenues à remplir chacune des missions qui lui ont été assignées par le gouvernement conformément à cette politique de défense. Le fait que l'Équipe de défense du Canada continue d'afficher un aussi bon rendement témoigne du travail acharné de ses membres.

En somme, l'année 1997-1998 est une autre réussite pour le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes. Face aux impressionnants défis tant au pays qu'à l'étranger, les hommes et les femmes de notre organisation de défense se sont acquittés de leur mission essentielle avec habileté, courage et détermination. Je sais que les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, sauront apprécier leurs réalisations – dont bon nombre sont énoncées dans le présent rapport.

L'honorable Arthur C. Eggleton, P.C., député, ministre de la Défense nationale



## SECTION II Vue d'ensemble du Ministère

### Mandat

Le mandat du ministère de la Défense nationale découle de la *Loi sur la défense nationale*, les Lois révisées du Canada, 1985, chapitre N-5. En vertu de cette loi, le ministre de la Défense nationale est responsable de l'administration et de la direction des Forces canadiennes pour toutes les questions concernant la défense nationale. De même, le ministre de la Défense nationale est désigné ministre responsable pour la protection civile, en vertu de la *Loi sur la protection civile*. Le Ministre a en outre été désigné ministre responsable de la recherche et du sauvetage, assumant l'autorité, la responsabilité et la reddition de comptes pour la coordination du Programme national de recherche et de sauvetage.

Même si à l'heure actuelle le Canada ne fait l'objet d'aucune menace militaire directe, l'environnement de la sécurité mondiale demeure instable et imprévisible. Des conflits subsistent entre les états et dans certains pays, provoqués par les disputes ethniques ou au sujet des ressources, les revendications territoriales, l'extrémisme sous diverses formes et les dures contraintes économiques ou démographiques. D'autres situations présentent également d'énormes problèmes de sécurité, notamment la prolifération des armes de destruction massive et leurs systèmes de lancement, les dissensions écologiques et, dans certains pays, l'effondrement ou l'inefficacité de l'autorité publique.

Le Canada doit se doter de la capacité de protéger sa souveraineté. Il doit pouvoir également assurer le contrôle et, au besoin, la défense de son territoire, de ses voies maritimes et de son espace aérien. Outre cela, le Canada doit être en mesure d'apporter une contribution effective à la défense de l'Amérique du Nord. Par ailleurs, la stabilité globale demeure un enjeu d'envergure pour le Canada. Dans un environnement instable, les violations du droit et de l'ordre international, le non-respect des décisions de la communauté internationale, les violations des droits de la personne et la perturbation des échanges mondiaux menacent les valeurs et les intérêts auxquels le Canada attache de l'importance.

Comme l'énonce le Livre blanc sur la défense de 1994, les Forces canadiennes assureront la protection du territoire national et des zones de responsabilité du pays. De même, le Canada poursuivra sa collaboration avec les États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord, aux termes de diverses ententes bilatérales, notamment le NORAD, et il continuera de participer aux opérations multilatérales menées sous les auspices de l'ONU, de l'OTAN, et dans le cadre de coalitions de pays qui partagent les mêmes convictions. Le Canada maintiendra ses liens avec ses alliés traditionnels et tentera de renforcer ses relations avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de l'Amérique latine, de l'Asie-Pacifique et de l'Afrique. Le Canada conservera des forces navales, terrestres et aériennes polyvalentes, aptes au combat et capables de mener des opérations interarmées et interalliés, offrant au gouvernement la souplesse nécessaire pour affronter les problèmes de sécurité qui se posent tant au pays qu'à l'étranger, tout en tenant compte des contraintes budgétaires.



## Vision

**Notre vision, c'est d'être une Équipe de défense hautement professionnelle, tout à fait en mesure d'exécuter sa mission, et source de fierté des Canadiens.**

## Mission

**La mission du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes consiste à défendre le Canada, ainsi que ses intérêts et ses valeurs, tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales.**

### Objectifs

L'examen des Forces canadiennes effectué par le Ministre au début de 1997 a abouti à la conclusion que le rôle défini dans le Livre blanc de 1994 demeure tout à fait valable. Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes doivent *défendre le Canada ainsi que ses intérêts et ses valeurs, tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales*. Plus précisément, les Forces canadiennes doivent être en mesure d'accomplir les missions de défense suivantes :

- **Défendre le Canada**, c'est-à-dire protéger le territoire national et les zones de responsabilité du Canada, aider les autorités civiles à protéger et à sauvegarder les intérêts nationaux, assurer la présence, partout au Canada, d'un niveau adéquat de mesures d'urgence et porter assistance en situation de crise nationale.
- **Défendre l'Amérique du Nord**, c'est-à-dire protéger les voies canadiennes d'accès au continent, en partenariat avec les États-Unis, plus particulièrement dans le cadre du NORAD; mettre en valeur la sécurité de l'Arctique et rechercher des possibilités de collaboration en matière de défense avec les États-Unis dans d'autres secteurs.
- **Contribuer à la sécurité internationale**, c'est-à-dire participer à toute une gamme d'opérations multilatérales sous les auspices de l'ONU, de l'OTAN, d'autres organismes régionaux ou de coalitions de pays partageant les mêmes convictions; appuyer les secours humanitaires et le rétablissement des zones dévastées par la guerre; participer au contrôle des armements et à d'autres mesures d'instauration de la confiance.

### Environnement opérationnel

Les Forces canadiennes doivent se préparer en vue d'une vaste gamme d'opérations que le gouvernement peut leur demander d'entreprendre pour continuer d'appuyer activement les objectifs de la politique étrangère du pays, de perpétuer les traditions canadiennes et de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Le maintien de forces polyvalentes et aptes au combat confère au Canada le degré de souplesse voulu pour mener à bien ses tâches de défense et intervenir dans un large éventail d'opérations éventuelles. De telles forces sont le résultat d'une démarche pragmatique et sensée.



Le ministère de la Défense nationale a apporté une importante contribution aux efforts déployés par le gouvernement fédéral en vue d'abaisser le déficit et de maîtriser la croissance de la dette nationale. À la suite de l'Examen des dépenses de défense effectué en 1994 ainsi que des Examens de programmes I et II entrepris en 1995 et 1996 respectivement, les fonds consacrés à la défense ont subi une baisse nominale d'environ 23 p. 100 et une chute réelle de près de 30 p. 100 par rapport au niveau de financement de 1993-1994, qui se chiffrait à 12 milliards de dollars.

Tout comme les coupures antérieures, ces compressions touchent à l'ensemble du Programme de défense, notamment les acquisitions d'immobilisations, les effectifs d'état-major, l'infrastructure de défense, le fonctionnement et l'entretien ainsi que les frais généraux. Le ministère de la Défense nationale continuera d'appliquer les régimes de réductions prescrits dans les budgets antérieurs. Même si ces coupures sont réalisées de manière à renforcer les ressources dont disposent les forces opérationnelles, elles risquent d'obliger le Ministère à adapter ces capacités au plan militaire et la structure de ses forces.

À la lumière de ce qui précède et compte tenu de la situation financière actuelle, l'investissement en défense sera axé sur le maintien de capacités essentielles qui conviennent à la plus vaste gamme possible de missions de défense et qui nous permettent de travailler efficacement avec nos alliés.

### **Organisation par gamme de services**

Durant l'année financière 1997-1998, le Ministère a présenté ses rapports d'information financière et de rendement en fonction de ses gammes de services, lesquels correspondent étroitement à la structure ministérielle. Par suite des changements apportés au Système de gestion des dépenses (SGD), dans le cadre du Projet d'amélioration des rapports au Parlement, les ministères fédéraux doivent présenter cette information en fonction de leurs secteurs d'activité respectifs. Le Ministère s'est inspiré de trois missions de défense énoncées dans le Livre blanc sur la défense de 1994 pour établir ses «secteurs d'activité», soit : défense du Canada, défense de l'Amérique du Nord et contribution à la sécurité internationale.

À la suite des changements apportés au SGD, le Ministère a commencé à travailler au Système de comptabilité gestionnaire et financière qui permettra de lier l'information financière aux secteurs d'activité ministériels. On estime que deux cycles de rapport complets seront nécessaires avant que le système puisse produire des rapports crédibles de cette façon. D'ici à ce que le système soit en mesure d'assurer le degré requis de fidélité financière, le Secrétariat du Conseil du Trésor a convenu que le Ministère continuerait de présenter au Parlement des rapports fondés sur les gammes de services. Le présent rapport financier est donc structuré de la même manière que la Partie III du Budget des dépenses principal.



Les gammes de services sont les suivantes :

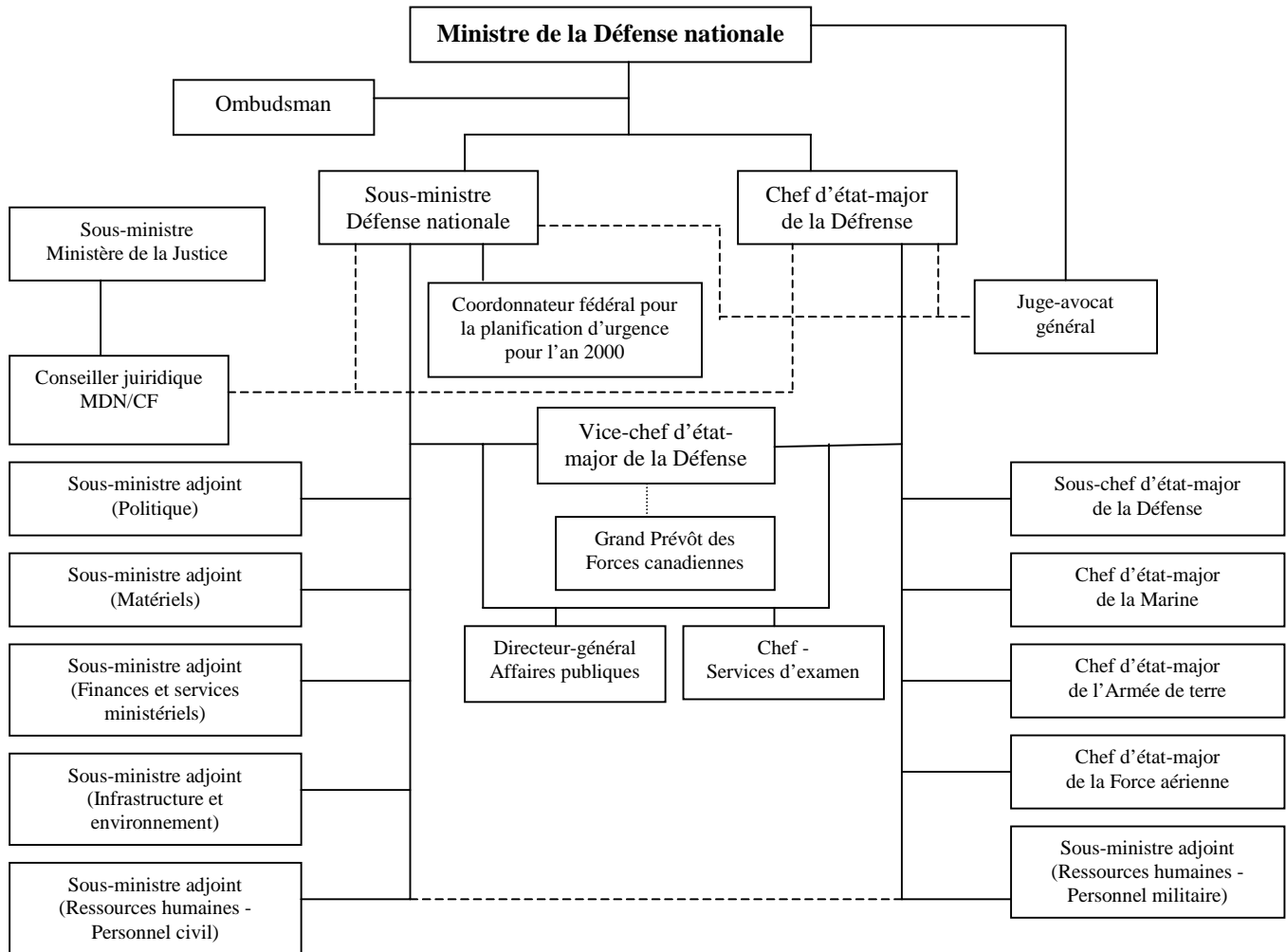
- Forces maritimes
- Forces terrestres
- Forces aériennes
- Opérations interarmées et protection civile
- Gestion des communications et de l'information
- Soutien de la fonction Personnel
- Soutien du matériel
- Orientation de la politique et services de gestion





## Organigramme des échelons supérieurs

Voici l'organigramme actuel des échelons supérieurs du Quartier général de la Défense nationale.





## Emplacements des installations des Forces canadiennes à travers le Canada



### Priorités stratégiques

La priorité stratégique du Programme des services de la Défense (PSD) consiste à maintenir une force polyvalente et apte au combat en vue de satisfaire aux objectifs que le gouvernement a stipulés dans le Livre blanc sur la défense de 1994.

### Priorités stratégiques concernant le développement de capacités futures des Forces canadiennes

Le gouvernement doit disposer d'une structure de forces qui est capable de contribuer à la réalisation de tous les objectifs de défense définis dans la partie III du présent document. Le gouvernement a déclaré qu'il n'est pas nécessaire que des forces aptes au combat couvrent la gamme complète des capacités militaires possibles, et qu'elles ne devraient même pas le faire. En effet, il importe plutôt de maintenir les capacités essentielles qui conviennent à l'éventail le plus large possible de rôles de défense. Dans ce contexte, les efforts de modernisation ont été axés sur les ressources qui viennent appuyer clairement les fonctions et tâches autorisées. Dans le but de conserver les ressources et d'en tirer un maximum de profit, l'achat de nouveau matériel ne se fera que lorsque celui est destiné à des fins jugées vitales au maintien des capacités essentielles. Grâce à des forces maritimes, terrestres et aériennes polyvalentes et aptes au combat, les Forces canadiennes conserveront la souplesse de satisfaire en outre aux demandes concernant les tâches non reliées au combat, par exemple, le secours humanitaire, l'aide aux sinistrés et l'aide à d'autres ministères. Les changements qu'entraînent le progrès de la technologie et le contexte stratégique obligent les Forces canadiennes à conserver des capacités utiles afin de pouvoir relever les défis à venir. Il est donc essentiel d'établir des priorités pour ce qui est du développement de capacités futures au sein des Forces canadiennes, de sorte à garantir



au gouvernement la disponibilité de forces adéquates pour affronter les défis éventuels. Le développement de capacités futures a par conséquent été divisé en catégories, selon les priorités suivantes : maintien de l'efficacité au plan militaire, protection de la souveraineté, participation aux opérations multilatérales, aide aux organismes et pouvoirs civils.

**Repérage des menaces contre la sécurité.** Le Canada doit être en mesure de déterminer toute menace contre ses intérêts et de la affronter comme il convient. Pour ce faire, nous devons absolument assurer la surveillance de notre espace aérien et de nos voies d'accès maritimes, faire appel aux techniques pertinentes pour la collecte et l'analyse du renseignement relatif aux menaces possibles contre notre pays, et offrir à nos forces un système de commandement et de contrôle efficace. Dans l'avenir, les Forces canadiennes doivent aussi poursuivre des efforts novateurs dans le domaine de la technologie et de la doctrine, afin que nous puissions maintenir notre interopérabilité avec nos alliés et conserver une certaine supériorité sur nos ennemis éventuels.

**Protection de la souveraineté du Canada.** Devant des actes non autorisés ou des forces hostiles, le Canada doit disposer de la capacité militaire pour assurer une réaction adéquate. Les Forces canadiennes doivent être en mesure d'intervenir dans ces situations, quelles qu'elles soient, sur le territoire canadien ou à l'intérieur des zones d'accès à notre pays souverain. Pour ce faire, nous devons absolument faire un usage efficace de nos ressources aériennes, de surface et sous-marines pour affronter une vaste gamme de menaces possibles. Ces capacités comprennent des forces caractérisées par l'adaptation et la mobilité pour la défense du territoire ainsi que des ressources caractérisées par leur vigueur, pour le contrôle aérien et la surveillance maritime.

**Protection de l'Amérique du Nord.** Le Canada continuera de travailler en étroite collaboration avec les États-Unis en vue de maintenir la capacité d'assurer la défense de l'Amérique du Nord. Notre partenariat au sein du NORAD constitue un excellent modèle de la coopération et de l'interopérabilité qui existent entre nos forces armées et nos deux pays. Les avantages que procurent une sécurité renforcée, des occasions d'entraînement, des opérations interalliées ainsi que la collaboration dans le domaine de la recherche et autres, font de cette activité un élément essentiel de la politique de défense du Canada.

**Participation aux opérations multilatérales.** Pour défendre ses intérêts à l'étranger, le Canada doit être en mesure de affronter certains défis dans le cadre d'une alliance ou d'une coalition. Pour ce faire, nous devons pouvoir contribuer à l'OTAN, à l'ONU ou à des coalitions de pays partageant les mêmes convictions, des forces navales, terrestres et aériennes aptes au combat. Des efforts doivent donc être axés sur le transport de telles forces, quelle que soit la localité dans le monde.

**Aide aux organismes et pouvoirs civils.** Le Canada doit en outre se doter de la capacité de fournir une aide aux pouvoirs civils. Pour ce faire, nous devons absolument être en mesure d'intervenir dans les situations d'urgence, notamment le secours humanitaire et le secours aux sinistrés, d'assurer des services de recherche et de sauvetage, d'évacuer les ressortissants canadiens de régions menacées par un conflit, enfin, d'aider d'autres ministères à protéger la pêche, à lutter contre le trafic des stupéfiants et à protéger l'environnement. Les capacités associées à cette catégorie découleront des capacités opérationnelles des Forces canadiennes.



## SECTION III – Rendement du Ministère, selon la mission de défense

### A. Réalisations

Défense nationale		
Assurer à la population canadienne :	en réalisant ce qui suit :	
<i>Des forces maritimes, terrestres et aériennes polyvalentes et aptes au combat</i>		Page
<b>Défendre le Canada; défendre l'Amérique du Nord; contribuer à la sécurité internationale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les capacités requises pour remplir des missions opérationnelles au Canada et partout dans le monde</li> </ul>	12
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La capacité requise pour assurer la surveillance et le contrôle des activités qui se déroulent sur le territoire du Canada, dans son espace aérien et à l'intérieur de ses zones de responsabilité maritimes</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des opérations nationales comportant l'aide aux autorités civiles et aux particuliers, notamment des activités telles que :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– la fourniture d'aide en cas de sinistre (inondation, incendie de forêt, ouragan, tempête de neige ou de verglas, etc.) et le secours humanitaire (recherches de personnes disparues, secours de plongeurs, recherche et sauvetage, etc.);</li> </ul> </li> </ul>	14
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'aide à d'autres ministères fédéraux (par exemple, des opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants, menées de concert avec la Gendarmerie royale canadienne, ou des patrouilles de surveillance des pêches, avec Pêches et Océans Canada);</li> </ul>	13
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– la fourniture de secours humanitaire vital, au pays comme à l'étranger, par l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe des Forces canadiennes;</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'aide aux autorités provinciales dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre public, à un niveau ne dépassant pas l'aide au pouvoir civil prévue par la <i>Loi sur la défense nationale</i> - Partie XI</li> </ul>	20
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La capacité d'aider à organiser, à tout moment, une intervention immédiate et efficace en cas de geste terroriste</li> </ul>	19
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La capacité de mener, avec efficacité, des opérations en mer, sur terre et dans l'espace aérien de concert avec les forces militaires des États-Unis, pour défendre l'Amérique du Nord dans le cadre de diverses ententes comme le NORAD</li> </ul>	21
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La participation à un grand éventail d'accords bilatéraux existants, conclus entre le Canada et les États-Unis en matière de défense, notamment le Programme des essais et des évaluations ainsi que l'Accord sur le partage de la production de défense et l'Accord sur le partage du développement industriel pour la défense</li> </ul>	23
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le déploiement d'une force de circonstance pouvant se composer d'un groupe opérationnel naval, d'un groupe-brigade renforcé d'un groupe-bataillon d'infanterie, d'une escadre de chasse et d'un escadron de transport tactique, dans le cadre d'opérations multilatérales quelle que soit la localité dans le monde, sous les auspices des Nations Unies ou pour défendre un État membre de l'OTAN</li> </ul>	24
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La capacité d'aider le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à assurer la protection et l'évacuation de Canadiens se trouvant dans des régions menacées d'un conflit</li> </ul>	26
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le maintien d'une gamme complète d'éléments auprès de l'OTAN, pour satisfaire à nos obligations de temps de paix</li> </ul>	24
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des rapports et des échanges bilatéraux et multilatéraux avec un choix de partenaires en Europe centrale et en Europe de l'Est, dans la région de l'Asie-Pacifique, en Amérique latine et en Afrique</li> </ul>	27
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La vérification des accords en vigueur sur le contrôle des armements, notamment le Traité sur les forces conventionnelles en Europe, et la participation à l'élaboration d'accords futurs</li> </ul>	28	
<i>Une capacité de protection civile</i>		
<b>Aide humanitaire et secours aux sinistrés</b>	Protéger la vie des Canadiens et réduire les dégâts matériels, en maintenant des mesures adéquates de protection civile dans les tous les coins du Canada	14



## MISSION DE DÉFENSE I : DÉFENSE DU CANADA

Cette mission de défense porte sur des questions touchant la protection du Canada et de sa souveraineté. Elle comporte les objectifs suivants.

### 1. Protéger la souveraineté canadienne grâce à la surveillance et au contrôle du territoire, de l'espace aérien et des zones maritimes qui relèvent de la compétence du Canada

*Résultat à atteindre :*

**Surveiller efficacement le territoire canadien et réagir de façon appropriée aux incursions illégales**



La souveraineté est un attribut vital d'un État-nation. Pour le Canada, la souveraineté signifie le respect et l'application des lois canadiennes dans les zones qui relèvent de notre compétence. Le gouvernement est résolu à veiller à ce qu'il en soit ainsi. Les capacités définies ici sont également liées aux autres missions de défense. Les Forces canadiennes ont joué un rôle crucial dans la protection du territoire canadien, comme le montrent les réalisations qui suivent.

- Les navires du Commandement maritime et les aéronefs du Groupe aérien maritime ont exercé une surveillance militaire sur les eaux territoriales canadiennes et la zone d'exclusion économique de 200 milles marins.
- Le Système d'alerte du Nord et les radars côtiers ont assuré une surveillance continue du territoire canadien.
- La coopération avec le NORAD a permis la surveillance de l'espace aérien canadien.
- Deux exercices de souveraineté (SOVEX) ont été menés à Coppermine et à Whale Cove, et ils ont démontré avec succès les capacités de maintien de la souveraineté et de surveillance au sol. Ces exercices ont également permis aux membres des Forces canadiennes de réaliser des opérations militaires dans des conditions arctiques difficiles. Ce fut une excellente occasion pour les membres de la Force régulière et de la Réserve de travailler en collaboration avec les Rangers canadiens. Ces exercices permettent aussi de soutenir des projets de développement communautaire et d'établir de précieux contacts avec les communautés du Nord. Plus de 200 membres des forces armées y ont pris part. Trois autres exercices SOVEX ont été annulés à cause des besoins pressants de l'opération RÉCUPÉRATION.



- Les ressources maritimes, terrestres et aériennes polyvalentes nécessaires ont été maintenues pour décourager les incursions illégales.



## 2. Aider d'autres ministères fédéraux à atteindre les objectifs nationaux dans des domaines comme la protection des zones de pêche, la lutte contre le trafic des stupéfiants et la protection de l'environnement

*Résultat à atteindre :*

**Réalisation des objectifs nationaux en collaboration avec d'autres ministères fédéraux**

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes sont résolus à contribuer, de concert avec d'autres ministères fédéraux, à la réalisation des objectifs nationaux que sont la protection de l'environnement, la répression du trafic des stupéfiants, le contrôle des immigrants illégaux et la surveillance des zones de pêche. Tout au long de l'année, le MDN et les Forces canadiennes ont fourni de l'aide courante sous forme de surveillance des pêches et d'appui aux opérations de la GRC dans cette optique. Voici des exemples particuliers de nos réalisations.



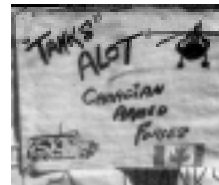
- Divers navires de la Marine et aéronefs de la Force aérienne ont fourni 150 jours-navires et 885 heures de vol dans le cadre des activités de recherche et de patrouille de Pêches et Océans Canada. Ils ont notamment participé à la surveillance des activités dans le détroit de Davis et dans les Grands Bancs, ainsi qu'à la surveillance des filets dérivants.
- Soixante jours-navires ont été consacrés à des patrouilles de prévention, dans le cadre des activités de patrouille côtière du Solliciteur général et de la GRC. Ces efforts ont permis à la GRC de sensibiliser le public et d'établir des relations avec des communautés dans des régions auxquelles elle n'a habituellement pas accès.
- Les Forces canadiennes appuient régulièrement la GRC dans ses missions de lutte contre le trafic des stupéfiants. Elles ont en effet participé à un certain nombre d'opérations antidrogues et joué un rôle vital dans la surveillance, la poursuite et l'appréhension de trafiquants de drogue. Un exemple de l'efficacité de ces opérations a été la prestation de plusieurs centaines d'heures de vol dans sept provinces par le biais d'hélicoptères et d'équipages affectés au programme national de la GRC visant à éradiquer la marijuana. Ces hélicoptères ont servi de plates-formes d'observation aux observateurs aériens de la GRC, et ils ont joué un rôle essentiel lorsque la GRC a réussi à saisir dans le cadre d'une mission plus de 33 000 plants de marijuana, dont la valeur marchande dépasse les 330 000 \$.
- Les Forces canadiennes soutiennent régulièrement la GRC dans le cadre de deux exercices opérationnels conjoints qui sont planifiés d'avance, en plus d'intervenir dans des opérations sans préavis.
- Nos effectifs sont intervenus dans Intervention dans plus de 300 cas de neutralisation d'explosifs et de munitions. Les incidents étaient variés, et il pouvait s'agir de la découverte de vieilles munitions dans des résidences ou à la suite d'activités d'excavation, ou de la récupération de munitions d'armes légères ou encore de fusées éclairantes maritimes échouées à terre. Les Forces canadiennes disposent d'un cadre de spécialistes dans le domaine de la neutralisation d'explosifs et de munitions qui fournissent un soutien aux autorités civiles lorsque la situation l'exige.



- Plus de 1 000 militaires ont appuyé le sommet de la Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC) qui a eu lieu à Vancouver du 16 au 25 novembre 1997. Les Forces canadiennes ont déployé la frégate canadienne de patrouille NCSM WINNIPEG, infrastructure de communications et de logistique ultramoderne, ainsi que d'autres ressources. Nous avons en outre fourni à la GRC des équipes de sécurité, de surveillance des ports, de plongeurs ainsi que des spécialistes neutralisation d'explosifs et de munitions. Nous avons également assuré à Santé Canada un soutien utile.
- Les militaires ont prêté main-forte à Patrimoine Canada dans le cadre des Jeux d'été du Canada en fournissant du matériel et en participant aux cérémonies d'ouverture et de clôture.

### 3. Contribuer à la protection civile, à l'aide humanitaire et aux secours aux sinistrés

*Résultat à atteindre :*  
**Intervention efficace pour fournir du secours aux sinistrés et de l'aide humanitaire**



Le ministre de la Défense nationale est également le ministre responsable de la protection civile. Des protocoles d'entente conclus entre le Ministère et d'autres organismes gouvernementaux régissent la coordination des ressources en cas d'urgence, et le Ministère apporte une contribution immédiate et efficace en ce qui concerne les secours aux sinistrés. Les Forces canadiennes sont en mesure de réagir rapidement et efficacement en cas de catastrophe naturelle, comme le montrent les exemples suivants.

- OPÉRATION ASSISTANCE et OPÉRATION NOAH - Les Forces canadiennes ont fourni une aide humanitaire opportune et efficace ainsi que des secours aux victimes de la crue des eaux de la rivière Rouge. Cette catastrophe a eu des répercussions profondes. La ville de Winnipeg et les secteurs avoisinants ont été menacés par les plus graves inondations que cette région a jamais connues. La crue des eaux a inondé les communautés en banlieue de Winnipeg et de nombreuses habitations ont été détruites ou très endommagées. Des routes, des voies ferrées et des levées de digues sont devenues impraticables et des milliers de personnes ont dû quitter leur domicile. Les Forces canadiennes ont joué un rôle vital en apportant de l'aide aux habitants du Manitoba touchés par le débordement de la rivière Rouge. Par exemple :



- Plus de 8 600 membres des trois corps d'armée ont aidé à contrer la crue des eaux de la rivière Rouge.



- Des ingénieurs militaires ont collaboré à la construction d'une digue de 40 km au sud de Winnipeg en un temps record de 72 heures.



- Pendant la durée de la situation d'urgence, les militaires ont fourni les soins médicaux nécessaires.
  - Les Forces canadiennes ont effectué des patrouilles en embarcation, en véhicule et en hélicoptère afin de protéger les biens laissés dans les maisons évacuées.
- Des milliers de citoyens ont été évacués par les militaires.

- **OPÉRATION RÉCUPÉRATION** - Peu de temps après que la pire tempête de verglas du siècle s'est abattue sur l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick en janvier 1998, les autorités civiles ont fait appel aux Forces canadiennes pour aider à rétablir le courant électrique dans plus d'un million de foyers. Grâce à leur capacité polyvalente d'intervention,



les militaires ont pu rapidement déployer leurs structures de commandement de contrôle, leur expertise en communications et leur matériel pour accomplir l'éventail des tâches qui s'imposait. Les 8, 9 et 12 janvier respectivement, les provinces du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont officiellement demandé l'aide du ministère de la Défense nationale. Au sommet de la tempête de verglas, 10 p. 100 de la population canadienne était privée d'électricité. Les quartiers généraux de secteur ont été les premiers à intervenir. On a rapidement élargi la portée de l'opération pour inclure tous les effectifs, aéronefs, équipements et compétences militaires accessibles à l'échelle nationale. Les Forces canadiennes ont mis en branle la plus importante opération nationale de l'histoire du Canada et le plus gros déploiement de soldats canadiens depuis la Seconde Guerre mondiale. Au plus fort de la crise, quelque 16 000 réguliers et réservistes de l'Armée de terre, de la Marine et de la Force aérienne du Canada étaient affectés dans les trois provinces touchées pour seconder les autorités nationales, provinciales et municipales. Quelque 5 000 autres membres du personnel ont apporté du soutien.

Même si près de 400 militaires ont été envoyés au Nouveau-Brunswick, la majorité des troupes déployées par les Forces canadiennes étaient concentrées dans deux régions : celle de



Montréal, sous la direction de la Force interarmées Montréal, et celle au sud d'Ottawa, sous le commandement du quartier général de la Force interarmées Ottawa. Vingt-neuf hélicoptères Griffon ont été affectés à l'opération. Les Forces canadiennes ont organisé un pont aérien et effectué plus d'une centaine de vols pour transporter des biens essentiels comme des génératrices, des lits de camp, des couvertures et d'autres secours humanitaires.

Les membres des Forces canadiennes ont travaillé sans relâche pendant plusieurs semaines pour accomplir une gamme de fonctions visant à atténuer les répercussions de la tempête de verglas :

- Assurer le transport aérien de matériel et de personnes de toutes les régions du Canada.





- Aider au rétablissement du courant électrique dans toute la zone dévastée.
  - Installer jusqu'à huit cuisines de campagne pouvant nourrir 8 000 personnes par repas.
  - Appuyer les organismes provinciaux chargés de maintenir l'ordre public.
- Se rendre de porte à porte pour s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes privées de courant et escorter en cas de besoin les personnes vulnérables vers les centres d'hébergement.
  - Le Groupe des matériels a fourni plus de 6 000 lits de camp et 800 génératrices inscrits à l'inventaire des Forces canadiennes. Par ailleurs, 2 000 autres génératrices provenant de sources commerciales d'un bout à l'autre de l'Amérique du Nord ont été transportées aux zones sinistrées. Le 25e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes a aussi prêté main-forte à la Croix-Rouge canadienne et à la Direction générale de la Sécurité publique du Québec en veillant à la réception et à la distribution de plus de 60 000 lits de camp, 47 000 civières et 35 000 couvertures. Une autre unité du Groupe des matériels, le 202e Dépôt d'atelier, a participé aux secours en se chargeant de réparer 455 génératrices, 232 véhicules et 30 remorques.
  - L'effectif du Centre de coordination logistique de la Défense nationale a été renforcé pour que celui-ci puisse coordonner l'Opération RÉCUPÉRATION 24 heures sur 24 tout en assurant l'appui régulier des missions que les Forces canadiennes mènent à l'étranger.

*Résultat à atteindre :*

**Une meilleure préparation aux situations d'urgence afin d'y réagir de façon rapide et coordonnée**

**Protection civile Canada** apporte un soutien au ministre, dans l'exécution de son mandat selon lequel il incombe à celui-ci de « prévoir les mesures de protection civile nécessaires pour préparer le pays à faire face aux situations de crise de toute nature, en facilitant et en coordonnant, au sein des institutions fédérales et en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les États étrangers et les organisations internationales, l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'intervention civils ».

La meilleure jauge des mesures d'urgence en place au Canada consiste en l'intervention déployée lorsqu'une catastrophe d'envergure survient, par exemple lors de l'inondation dans la vallée de la rivière Rouge, Manitoba, en 1997 et durant la tempête de verglas dans l'est du Canada en 1998. Au déclenchement de ces sinistres, les organismes municipaux, régionaux, provinciaux, fédéraux ainsi que les organisations non gouvernementales et bénévoles sont intervenus de manière concertée. Il serait difficile d'attribuer le succès de ces opérations à un facteur particulier, celles-ci symbolisent cependant la capacité de Protection civile Canada à accomplir sa mission, qui consiste à «sauvegarder des vies humaines et réduire les pertes matérielles en favorisant une meilleure préparation aux situations d'urgence (*voir l'annexe B pour plus de détails*).



#### 4. Assurer une capacité nationale en recherche et sauvetage (SAR)

*Résultat à atteindre :*

**Protéger la vie humaine grâce à la prestation de services de SAR à des personnes perdues ou en détresse**



En vertu de directives du Cabinet publiées en 1947 et en 1951, on a confié aux Forces canadiennes la responsabilité d'un système efficace de SAR de nature à suivre les incidents aéronautiques et maritimes dans les zones de compétence du Canada en matière de SAR. Le Canada bénéficie de l'un des programmes les plus efficaces et les plus fructueux du monde en recherche et sauvetage, ce qui est un accomplissement remarquable compte tenu de la taille du pays, de ses zones océaniques, de la complexité de son profil géographique et de son climat inhospitalier. Ces succès sont attribuables aux efforts désintéressés déployés par des équipes hautement compétentes.

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes jouent un rôle important au volet exécution du Programme national de recherche et de sauvetage, par exemple, la fourniture de services aériens et le fonctionnement efficace du système conjoint de recherche et sauvetage par l'aviation et la marine, mis en service par la Garde côtière canadienne et le ministère de la Défense nationale (voir l'annexe D pour plus de détails). Le Programme national de SAR vise les objectifs suivants : sauver des vies grâce à la détection, à la localisation et au sauvetage de personnes perdues ou en détresse dans toutes les zones relevant de la compétence du Canada, favoriser la prévention ou l'atténuation des incidents de SAR.

#### Étoile du Courage - décernée le 25 mars 1998



Le 13 novembre 1996, le sergent Kevin Dale Elliot et le caporal-chef Darcy St-Laurent, techniciens de recherche et sauvetage, ont sauté en parachute dans des conditions périlleuses pour secourir quatre survivants d'un écrasement d'hélicoptère dans les monts Torngat du Nordlabrador. Les techniciens avaient déjà procédé à deux fouilles infructueuses à l'aide de fusées éclairantes. Ils avaient pris le chemin du retour parce qu'il leur restait très peu de carburant, lorsqu'on leur a signalé la présence de fusées de détresse en bas d'un fjord. Comme le temps se gâtait, ils ont décidé de sauter, sachant qu'ils devraient faire les préparatifs en la moitié du temps dont ils disposent normalement, à cause de leur faible réserve de carburant. Au milieu de pics rocheux d'une hauteur de 50 mètres, ils ont identifié un plateau d'atterrissage à cinq kilomètres du lieu de l'écrasement. Les deux parachutistes furent séparés par des vents forts, et une violente tempête de neige les éloigna du plateau. Après avoir manœuvré un atterrissage difficile, le sergent Elliot et le caporal-chef St-Laurent se sont rejoints et ont repéré leur équipement. Pendant deux heures, ils ont tiré leur lourd traîneau dans l'obscurité, forcés par moments de se mettre à l'abri. À un kilomètre du lieu de l'écrasement, ils ont aperçu une faible lumière. Ils se sont empressés de communiquer les renseignements par radio à une autre équipe de sauvetage, qui a bravé la tempête et réussi à ramener les victimes en lieu sûr. Comme l'espace était réduit à bord de l'hélicoptère, le sergent Elliot et le caporal-chef St-Laurent ont creusé une caverne dans la neige, où ils ont pris refuge jusqu'à ce qu'on revienne les chercher.

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes assurent les principaux services aériens de SAR en cas d'incidents aériens et maritimes; ils fournissent également une part importante du soutien secondaire en SAR à l'aide de leurs flottes de navires de guerre et de navires auxiliaires ainsi que des aéronefs maritimes et ils coordonnent les activités de l'Association civile de recherche et sauvetage aériens. Le Ministère aide aussi les autorités civiles de SAR et fournit des équipes terrestres de recherche et de sauvetage dans les cas de



personnes portées disparues à la suite d'incidents mettant en cause des aéronefs ou des embarcations. Le ministère de la Défense nationale contribue l'une des charges utiles de satellite au Système d'alerte COSPAS-SARSAT tandis que les Forces canadiennes exploitent le Centre canadien de contrôle des missions. Ce dernier traite les données provenant de signaux émis par des radiobalises de détresse et captés par le COSPAS-SARSAT, puis il diffuse les données de positionnement aux Centres de coordination des opérations de sauvetage ainsi qu'aux organismes provinciaux et territoriaux d'intervention en SAR. La recherche et sauvetage est une activité dangereuse. Les succès obtenus sont les suivants.

- Intervention dans plus de 6 500 incidents de SAR au cours de l'année.



- La vie de 1 036 personnes a été sauvée.
- Maintien, dans chaque région de SAR, d'une équipe et du matériel prêts à intervenir rapidement dès qu'un incident est signalé.
- Maintien d'un cadre de SAR capable d'intervenir dans toutes les conditions météorologiques.

- Tenue d'une compétition annuelle à laquelle ont pris part des équipes de recherche et sauvetage de toutes les unités de SAR. Cet exercice permet de vérifier des capacités comme la maintenance, le largage, les compétences en secourisme et en navigation, ainsi que d'échanger des renseignements sur l'équipement, l'entraînement et les procédures, pour aider les équipes de SAR à maintenir un haut niveau de compétence.

- Mise à l'essai de deux parachutes sans équipage, appelés systèmes aéroportés à guidage de précision, permettant d'expédier des provisions ou du matériel par air à un endroit précis lorsque les conditions climatiques empêchent toute autre forme de livraison. La nécessité d'un système de ce genre est ressortie durant la mission de recherche et de sauvetage qui a suivi l'écrasement du Boxtop 22 à Alert (T. N.-O.) en novembre 1991. L'intensité des vents et de la tempête ont empêché les équipes de SAR d'atteindre le lieu de l'écrasement pendant plusieurs jours. Lorsqu'on a pu enfin larguer des provisions aux survivants, les parachutes non guidés furent éloignés des zones où l'on avait besoin du matériel. L'adoption d'un tel système rehaussera certainement notre capacité en mission de sauvetage dans les régions éloignées.



- Des scientifiques de la Défense ont mis au point des technologies nouvelles qui ont servi pour la première fois en octobre 1997 à l'occasion de la recherche de l'équipage du vraquier Vanessa, qui a sombré lors d'une tempête en mer à 450 milles marins de Terre-Neuve. Un modèle informatique élaboré par la Branche de la recherche et du développement de la Défense a aidé à prévoir le temps dont disposaient les équipes de secours avant que les membres d'équipage n'atteignent des niveaux mortels d'hypothermie dans des conditions rigoureuses. Le modèle a aidé à déterminer pendant combien de temps on devait poursuivre les recherches et a permis d'éviter que l'on interrompe trop rapidement l'opération. Par ailleurs, la bouée-repère électronique - que les scientifiques perfectionnent encore - a été larguée depuis un aéronef de sauvetage à la dernière position connue du Vanessa afin de reproduire le



déplacement des canots de sauvetage ou des membres d'équipage en mer. Ce système s'appuie sur les données des satellites GPS pour établir sa position et transmet par satellite ses coordonnées ainsi que la température de l'eau aux ordinateurs de la Garde côtière canadienne. Cette recherche particulière a permis de sauver la vie de 12 membres de l'équipage du Vanessa et les corps de quatre autres personnes ont pu être récupérés.

- On a annoncé que les 13 hélicoptères de SAR Labrador existants, achetés dans les années 1960, seront remplacés par 15 nouveaux hélicoptères de SAR Cormorant. Cet appareil offre une portée élargie et une plus grande cabine ainsi qu'une polyvalence accrue pour répondre aux conditions climatiques rigoureuses du Canada. L'un des principaux avantages opérationnels du Cormorant est sa puissance moteur accrue et son troisième moteur. On commencera la livraison de ces hélicoptères en 2001 et celle-ci se terminera à l'automne 2002.

### Croix de la Vaillance – décernée le 2 février 1998



Le 12 novembre 1996, le caporal-chef Keith Paul Mitchell et le caporal-chef Bryan Keith Pierce, techniciens de recherche et sauvetage, ont effectué un saut en parachute sans précédent dans les eaux glacées de l'Arctique, en pleine nuit, afin de porter secours à un pêcheur danois qui était tombé gravement malade à bord d'un chalutier près de l'île Resolution, dans les Territoires du Nord-Ouest. L'appareil Hercules avait d'abord été chargé de seconder une autre équipe de sauvetage aérien. Les caporaux-chefs Mitchell et Pierce, qui se trouvaient à bord du Hercules, furent les premiers à arriver sur les lieux, où ils ont appris que l'état de santé du pêcheur s'était détérioré. Comme il n'y avait aucune minute à perdre, ils ont décidé d'effectuer une descente risquée en parachute. À l'aide de fusées éclairantes inefficaces et malgré le fait que le chalutier danois n'avait pas encore largué le Zodiac promis, ils ont sauté et furent emportés loin du navire par des vents puissants. Lorsqu'ils sont tombés dans des vagues de trois mètres, le caporal-chef Mitchell s'est pris dans les suspentes sous sa voilure partiellement dégonflée, et le caporal-chef Pierce s'est fait traîner face en dessous encore plus loin du navire par son parachute resté gonflé. Même s'ils étaient dotés de canots pneumatiques, les techniciens ne pouvaient ni ramer ni nager jusqu'au chalutier à cause du givrage et de la mer déchaînée. Ils ont lutté fort pour rester à flot et ont combattu les premiers signes de l'hypothermie pendant 15 minutes avant que l'équipage d'un Zodiac complètement givré ne passe les prendre pour les ramener au chalutier, où ils ont donné au malade les premiers soins qui lui ont sauvé la vie.

## 5. Aider à organiser une intervention immédiate et efficace en cas d'incidents terroristes

*Résultat à atteindre :*

**Intervenir en cas d'incidents terroristes de façon à minimiser les pertes de vie et les souffrances**

Le gouvernement du Canada dispose d'une équipe des Forces canadiennes spécialement entraînée, lui permettant une intervention armée adéquate pour résoudre une situation qui touche ou est susceptible de toucher les intérêts nationaux. Depuis sa formation en 1992, l'équipe n'a pas été utilisée sur le plan opérationnel, mais elle s'est déployée à plusieurs reprises.



## 6. Répondre à des demandes d'aide au pouvoir civil

*Résultat à atteindre :*  
**Fournir une aide efficace aux autorités civiles**

La Partie XI de la *Loi sur la défense nationale* confère à chaque province et territoire le pouvoir d'exiger que le chef d'état-major de la Défense prenne des mesures en vue de rétablir l'autorité du pouvoir civil, lorsque le procureur général de cette province ou de ce territoire déclare par écrit qu'un trouble de l'ordre public dépasse les capacités de ses forces policières. Le chef d'état-major de la Défense a une discrétion exclusive pour déterminer l'intervention nécessaire, mais il doit rétablir la situation à un niveau permettant au pouvoir civil d'assumer ses responsabilités, tout en agissant comme force de dernier recours. Même si les Forces canadiennes se concentrent sur leur mission de défense, les unités militaires ont une souplesse intrinsèque et, dans bien des cas, des capacités particulières qui font des Forces canadiennes une source potentielle d'aide à laquelle peuvent faire appel les autorités civiles. Lorsqu'on leur en fait la demande, les Forces canadiennes sont prêtes à intervenir. Elles rétabliront la situation de façon que les autorités civiles reprennent le contrôle aussi rapidement que possible.

On a fait appel aux Forces canadiennes pour appuyer le pouvoir civil à trois reprises au cours des trente dernières années : la grève des policiers de Montréal en 1969, la crise du FLQ en octobre 1970 et la crise d'Oka en août 1990. Même si, en 1997-1998, il n'y a eu aucune demande d'aide au pouvoir civil, les Forces canadiennes ont maintenu des forces aériennes, terrestres et maritimes à un niveau adéquat pour pouvoir effectuer une intervention immédiate.



## MISSION DE DÉFENSE II : DÉFENSE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Cette mission de défense porte sur les questions touchant la défense du Canada et de l'Amérique du Nord en collaboration avec les États-Unis. Les objectifs visés sont les suivants.

### 1. Conserver la capacité de travailler efficacement en mer, sur terre et dans les airs avec les forces militaires des États-Unis

*Résultat à atteindre :*

**Assurer une interopérabilité efficace avec les forces militaires des États-Unis**

Le fondement institutionnel de la coopération canado-américaine est le garant d'une précieuse stabilité dans un monde en proie aux tensions et aux troubles. Cette coopération se définit par le biais d'une vaste gamme d'arrangements bilatéraux, au nombre desquels figurent des accords officiels de gouvernement à gouvernement, des protocoles d'entente interministériels et des ententes entre armées. Ces arrangements portent, entre autres, sur les plans et les opérations interarmées, les exercices combinés, la production de défense, la logistique, les communications, la recherche et le développement, ainsi que l'échange du renseignement. Il existe en outre de nombreuses tribunes bilatérales où se tiennent régulièrement des consultations, pourparlers et rencontres.

Le gouvernement est arrivé à plusieurs conclusions au sujet de ces arrangements. Premièrement, la coopération canado-américaine en matière de défense continue de fort bien servir les intérêts fondamentaux du pays. Deuxièmement, le gouvernement tient à ce que les Forces canadiennes restent en mesure de collaborer étroitement avec leurs homologues américains dans diverses situations. Troisièmement, même si le gouvernement décidait de réduire sensiblement sa collaboration avec les États-Unis dans le domaine de la défense, le Canada serait encore obligé de compter sur son voisin du sud pour l'aider à protéger son territoire et ses abords. Cette aide serait alors strictement assujettie aux conditions américaines, puisque le Canada ne bénéficierait plus de l'influence que lui confère sa relation actuelle avec les États-Unis et avec ses autres alliés de l'OTAN. Les États-Unis sont l'allié le plus important du Canada, et les deux pays entretiennent des liens parmi les plus étroits, les plus complexes et les plus variés qui soient. Le MDN et les Forces canadiennes ont conservé leur interopérabilité avec les forces militaires des États-Unis, comme en témoignent les réalisations suivantes.

- Les ressources aériennes, de surface et sous-marines du Commandement maritime et du Groupe aérien maritime ont maintenu un haut niveau de préparation opérationnelle grâce à une utilisation considérable des polygones de tir naval, des bâtiments-cibles et du soutien de la flotte des États-Unis sur les deux côtes.
- Des exercices d'opérations de la flotte canadienne au niveau de la formation ainsi qu'un exercice maritime d'entraînement coordonné ont été menés sur la côte est, tandis que de nombreux exercices d'escadron et un exercice maritime d'entraînement coordonné se sont déroulés sur la côte ouest. Des navires et aéronefs américains participaient à ces exercices.



- Les Forces terrestres ont mené, avec les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, le Canada et l'Australie, des exercices de poste de commandement et des exercices assistés par ordinateur afin d'améliorer l'interopérabilité du Canada avec les États-Unis ainsi qu'avec d'autres pays susceptibles d'être des partenaires dans une opération éventuelle de coalition.
  - Des éléments du Groupe de chasse, du Groupe aérien maritime, du 10e Groupement aérien tactique et du Groupe Transport aérien ont participé à divers exercices conjoints avec des homologues américains afin de mettre en pratique, de perfectionner et d'améliorer leurs compétences et capacités de combat, ainsi que pour améliorer l'interopérabilité avec les forces américaines.
  - Le Groupe des matériels a pris part à toute une gamme d'initiatives - surtout des projets et des études de collaboration - sous les auspices de la North American Technology and Industrial Base Organization (NATIBO). Un exemple des avantages de cette approche coopérative est le projet conjoint du ministère de la Défense nationale et du Department of Defence des États-Unis, lancé en janvier 1998 pour une durée de trois ans, qui consiste à concevoir et à mettre à l'essai des patins en matériau à matrice métallique et des composantes de missiles. Le ministère de la Défense nationale injectera 135 000 \$ dans cette initiative de 31 millions de dollars, et l'on s'attend en conséquence qu'Industrie Canada reçoive 4,2 millions de dollars en contrats directs.
- 2. Contribuer à la surveillance et au contrôle aérospatiaux ainsi qu'à la collecte, au traitement et à la diffusion d'information sur les alertes aux missiles, par l'entremise du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD)**

*Résultat à atteindre :*

**Contribuer à la surveillance et au contrôle aérospatiaux ainsi qu'à la collecte, au traitement et à la diffusion d'information sur les alertes aux missiles, par l'entremise du NORAD**

Compte tenu des bouleversements que connaît le contexte géostratégique, le Canada devra conserver les compétences en matière de surveillance aérospatiale, d'alerte aux missiles et de défense antiaérienne. Le NORAD offre aux Forces canadiennes le moyen de contribuer ces capacités. Il s'avère tout yeux et tout oreilles pour nos activités d'alerte avancée et de surveillance. Une surveillance régulière et vigilante est assurée en collaboration avec les forces américaines, le QG NORAD et les Centres de contrôle des opérations régionales. Le NORAD assure l'alerte et le contrôle aérospatiaux de l'Amérique du Nord. L'alerte aérospatiale englobe la surveillance des objets artificiels dans l'espace ainsi que la détection, la validation et l'alerte en cas d'attaque contre l'Amérique du Nord (mettant en cause des aéronefs, des missiles ou des véhicules spatiaux), aux termes d'arrangements de soutien mutuel. Le contrôle aérospatial comprend la surveillance et le contrôle de l'espace aérien du Canada et des États-Unis. Tout aéronef qui survole la Zone d'identification de défense aérienne et qui ne s'identifie pas dans un délai de deux minutes retient l'attention du NORAD. Dans les cas où cela s'avère nécessaire, des aéronefs sont lancés à la poursuite pour intercepter et identifier l'avion d'origine inconnue, exerçant ainsi un contrôle permanent sur l'espace aérien du Canada comme des États-Unis. Un certain nombre d'interceptions sont effectuées chaque année, et de ce nombre, 10 à 15 p. 100 des appareils non identifiés s'adonnent à la contrebande de stupéfiants. Avec la collaboration des



organismes américains de répression des toxicomanies et la GRC, la Région canadienne du NORAD surveille toute circulation aérienne qui se dirige vers les côtes canadiennes. Les ressources canadiennes du NORAD pourront ordonner à tout aéronef qui n'aura pas présenté un plan de vol d'atterrir aux fins d'inspection par la GRC et Douanes Canada. Au cours de l'année écoulée :

- On a détecté 2,5 millions d'aéronefs, dont la grande majorité ont été identifiés automatiquement par corrélation des plans de vol. Les aéronefs qui ne peuvent pas être identifiés immédiatement sont qualifiés d'« inconnus » et exigent une certaine forme d'intervention humaine.
  - Le nombre total d'aéronefs inconnus s'élève à 623, dont 85 étaient des présumés trafiquants de drogues.
  - Les décollages immédiats d'intercepteurs se sont élevés à 165, dont 61 ont donné lieu à de véritables interceptions.
  - Les responsables du programme d'équipement aérien du Groupe des matériels ont renégocié les deux dernières années de fonctionnement du Système d'alerte du Nord. Cela a eu pour effet de réduire de 31 millions de dollars la valeur du contrat original conclu en 1993. Ce rajustement de la portée du contrat est attribuable à l'automatisation du Système d'alerte du Nord depuis 1993, au fait qu'une bonne partie de l'équipement peut maintenant être contrôlée à distance depuis le centre du NORAD à la 22e Escadre North Bay (Ontario) et à la baisse du taux d'inflation.
- 3. Maintenir la participation du Canada au Programme canado-américain d'essai et d'évaluation, aux accords sur le partage de la production de défense et du développement industriel pour la défense ainsi qu'à d'autres arrangements bilatéraux**

*Résultat à atteindre :*

**Partager les connaissances et renforcer la collaboration avec les États-Unis dans le domaine de l'essai et de l'évaluation des systèmes de défense**

En 1983, le Programme canado-américain d'essai et d'évaluation a été créé pour servir d'entente cadre établissant un accès réciproque aux installations d'essai militaires des deux pays. Au cours des dix dernières années, les systèmes de défense ayant été testés et évalués comprennent : la technologie de bouée sonore, les munitions antiblindées et les ensembles de mise à jour destinés au FA-18. Le Programme a été renégocié en 1993 et renouvelé pour une période de 10 ans. Aux termes de cette entente, le Canada a un accès réciproque aux installations d'essai américaines. Par ailleurs, les deux pays ont convenu de n'exiger que des coûts différentiels - ceux-là qui qu'entraîne la conduite d'un essai particulier dans une installation, plutôt que les dépenses liées à l'ensemble de l'installation -, ce qui réduit considérablement les frais que le Canada engage pour ses activités d'essai, d'évaluation et d'homologation aux États-Unis. Durant la période visé par le présent rapport, ce programme a permis au Ministère d'économiser 288 000 \$ au chapitre des essais réalisés dans des centres américains.





#### 4. Examiner avec les États-Unis les options de défense antimissiles balistiques, en mettant l'accent sur la recherche et le développement des capacités actuelles en matière de communication et de surveillance

*Résultat à atteindre :*

**Accroître la connaissance de la défense antimissiles en collaborant avec les États-Unis dans le domaine de la recherche et de la consultation**

Il s'agit d'études permanentes auxquelles participent des militaires membres des Forces canadiennes et des scientifiques de la Défense, en collaboration avec leurs homologues américains. Les domaines d'intérêt comprennent en particulier la recherche dans le domaine des concepts opérationnels et des techniques connexes, dans le but de permettre au Ministère de fournir des conseils au gouvernement relativement aux solutions de rechange, et ce dans le contexte des ententes de défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et des ententes couvrant l'ensemble de l'OTAN.

### MISSION DE DÉFENSE III : CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Cette mission de défense concerne les questions touchant la contribution à la paix et à la sécurité internationales. Les Canadiens sont, par nature, internationalistes; ils ne sont pas isolationnistes. Nous perpétons une remarquable tradition de service à l'étranger. La coopération multilatérale pour la sécurité n'est pas seulement une tradition pour le Canada, mais c'est aussi l'expression de ses valeurs à l'échelle internationale. Pour le Canada, il est clair aussi que le passé met en relief la nécessité d'établir et de maintenir des institutions multilatérales véritablement en mesure d'assurer la sécurité et la stabilité, et de réagir énergiquement aux agressions lorsque rien d'autre n'y suffit. Cette mission comporte les objectifs qui suivent.

#### 1. Participer à des opérations multilatérales

*Résultat à atteindre :*

**La capacité de participer à des opérations multilatérales partout dans le monde, sous les auspices des Nations Unies ou pour défendre un État membre de l'OTAN**



Les Forces canadiennes ont participé à un certain nombre d'opérations multilatérales partout dans le monde. Ces opérations étaient menées de concert avec les pays membres de l'ONU et à la demande des Nations Unies. Il s'agissait notamment d'aide humanitaire, de maintien de la paix et d'imposition de la paix. Cette capacité a été démontrée dans les réalisations suivantes.

- Aux termes de l'Accord-cadre général pour la paix - l'Accord de paix de Dayton - les Forces canadiennes ont aidé à garantir que toutes les forces belligérantes en Bosnie-Herzégovine respectaient les aspects militaires de l'accord. Au départ, les Forces canadiennes ont déployé un état-major de brigade et des sous-unités comprenant environ 1 000 membres, pour appuyer la Force de mise en oeuvre du plan de paix, sanctionnée par l'ONU et dirigée par l'OTAN, en Bosnie-Herzégovine. En décembre 1996, le gouvernement canadien a décidé de contribuer un effectif de 1 200 militaires à la force de maintien de la paix de l'OTAN dans l'ancienne Yougoslavie; celle-ci fut remplacée sans difficulté par la Force de stabilisation en



janvier 1997. L'opération PALLADIUM est le plus gros engagement du Canada en matière de maintien de la paix et consistait en un groupe-bataillon d'infanterie déployé dans une zone située dans la partie ouest de Bosnie-Herzégovine et équivalant en superficie à l'Île-du-Prince-Édouard. Ce groupe a travaillé dans le cadre d'une force multinationale, en collaboration avec des bataillons d'autres pays partageant les mêmes convictions. Nos troupes ont contribué à stabiliser la situation et à atténuer les conflits dans cette région.

- Le savoir-faire canadien dans le domaine du contreminage est reconnu à l'échelle internationale, et nos experts répondent à un nombre croissant de demandes d'aide et de conseils sur le déminage à des fins humanitaires. Il s'agit notamment de fournir une assistance aux centres de déminage des Nations Unies au Cambodge et en Bosnie, de participer au Groupe d'étude de recherche de l'OTAN et d'offrir des conseils techniques au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. En outre, le Ministère a détruit et éliminé 94 000 mines antipersonnel, en application de la convention d'Ottawa.
- OPÉRATION DETERMINATION – En février 1998, le NCSM TORONTO, ainsi que d'autres navires de guerre de pays alliés, se sont rendus dans le golfe Persique dans le cadre de l'OPÉRATION DETERMINATION pour veiller à la réalisation des inspections d'armes, effectuées en Iraq sous les auspices des Nations Unies. Des exigences opérationnelles essentielles ont été cernées au début de la phase de planification pour permettre à l'hélicoptère CH124 Sea King du NCSM TORONTO de transporter plus de marchandises et de passagers et pour le doter de systèmes antimissiles infrarouges. Afin de répondre à ces besoins urgents, la Force aérienne, le Groupe des matériels, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ainsi que l'industrie canadienne ont dû coordonner leurs efforts.
  - Constituant une partie intégrante de la force navale américaine affectée au Moyen-Orient pacifique, le NCSM REGINA était en déploiement pendant six mois pour participer aux opérations maritimes d'interception dans le golfe Persique visant à appliquer les sanctions de l'ONU contre l'Iraq.
- Dans le golfe Persique, les ravitailleurs aériens KC-130 ont assuré le ravitaillement en vol de chasseurs multinationaux embarqués ou au sol, en particulier ceux appartenant à la Force navale des États-Unis, à la Marine royale et à l'Aviation royale. Un million de livres de carburant a été transféré durant la période du 5 mars au 6 avril 1998.
- OPÉRATION MRADOR – Six chasseurs CF-18, renforcés de l'effectif d'appui, ont été déployés à Aviano, en Italie, dans le cadre des opérations que mènent la Force de stabilisation dans l'ex-Yougoslavie. Le contingent canadien faisait partie d'une force constituée de 15 pays et comportant un élément aérien de 90 aéronefs; y participaient la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis. En tout, 200 sorties opérationnelles ont été effectuées au-dessus de la Bosnie-Herzégovine.
- En vertu des Résolutions 1048, 1063 et 1086 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada a affecté jusqu'à 750 personnes à la Force multinationale de l'ONU en Haïti, dont le mandat consistait à aider le gouvernement haïtien à maintenir un environnement sûr et stable et, de concert avec la GRC, à appuyer la professionnalisation et la formation de la police





nationale haïtienne. Sur place, les membres des Forces canadiennes ont fourni à la population haïtienne un leadership de tout premier ordre et une assistance compatissante ainsi qu'un appui remarquable à la mission de l'ONU en Haïti.

- Depuis le 24 février 1997, le NCSM WINNIPEG, transportant des hélicoptères d'appui, a été mis en service continu auprès de la Force navale permanente de l'Atlantique de l'OTAN (STANAVFORLANT). Ce déploiement a exigé un temps de parcours considérable à destination et en provenance de la zone des opérations, comportant la première visite d'un navire canadien à Casablanca, au Maroc.
- Dans l'Atlantique, l'Exercice maritime d'entraînement coordonné MARCOT 1/97 s'est appuyé sur le succès de l'année précédente et a établi une base solide pour l'expansion vers l'exercice UNIFIED SPIRIT de l'OTAN. En particulier, la participation de la STANAVFORLANT ainsi que d'éléments de l'escadre de porte-chasseurs USS JOHN C STENNIS a ajouté une nouvelle dimension à l'exercice. Les Forces maritimes du pacifique (FMAR(P)) ont accueilli cinq pays dans le cadre de MARCOT 1/97. Des navires, des aéronefs et des sous-marins – entre autres, le NCMS OJIBWA – ont participé à cette occasion dans des exercices de guerre côtière, d'embargo naval sanctionné par l'ONU et de secours humanitaire.
- Le 4 novembre 1997, les Forces canadiennes ont franchi un autre pas vers la réalisation du Programme d'instruction au vol de l'OTAN au Canada (NFTC). Un marché de 20 ans a été passé avec la Division des systèmes de défense de Bombardier inc., en vue de fournir des services à l'appui du NFTC. Le personnel navigant de la force aérienne canadienne et de l'OTAN s'entraîneront au vol au moyen des nouveaux avions-école Harvard II (à turbopropulseur) et Hawk (à réaction), et ce à compter de l'an 2000, à Moose Jaw et à Cold Lake.

## 2. Conserver la capacité d'aider le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à protéger et à évacuer des Canadiens se trouvant dans des régions menacées par un conflit

*Résultat à atteindre :*

**Satisfaire aux demandes du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international relatives à la protection et à l'évacuation de Canadiens, de manière à préserver la vie**



Une force polyvalente et apte au combat est en mesure de réagir à une vaste gamme de scénarios de conflit, et les Forces canadiennes ont conservé la capacité de participer à l'évacuation de Canadiens se trouvant dans des régions menacées par un conflit. Heureusement, le recours à cette option ne s'est pas présenté durant la dernière année financière, mais cette capacité a quand même été maintenue.



### 3. Élargir les liens et échanges bilatéraux et multilatéraux avec certains de nos partenaires d'Europe centrale et orientale, de la région de l'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et d'Afrique

*Résultat à atteindre :*

**Coopérer avec certaines forces et certains organismes militaires afin d'accroître la confiance et d'améliorer la compréhension et le rendement de forces militaires dans une démocratie et dans des opérations de maintien de la paix**

Les Forces canadiennes ont pris part à une vaste gamme d'initiatives destinées à élargir les contacts et les échanges avec certains pays de ces régions, tout particulièrement en ce qui concerne le maintien de la paix, les mesures d'instauration de la confiance et les relations civilo-militaires. Bon nombre de ces initiatives ont été menées sous les auspices du Programme d'aide à l'instruction militaire, qui est l'un des éléments clés des programmes canadiens d'aide au développement bilatéral mis en oeuvre en collaboration avec des pays non membres de l'OTAN. Au total, le Programme d'aide à l'instruction militaire a permis d'aider plus de 50 pays. Le Centre canadien international Lester B.-Pearson pour la formation en maintien de la paix a également contribué à étendre la formation en maintien de la paix. Le ministère de la Défense nationale a fourni au Centre Pearson un soutien financier direct ainsi que du personnel d'instruction, et il a en outre parrainé des étudiants internationaux par l'entremise du Programme d'aide à l'instruction militaire. Il y a eu d'autres initiatives, notamment des visites de ministres et d'autres personnes de haut niveau, des pourparlers d'état-major, des déploiements de navires, des exercices militaires, des séminaires et des conférences.

Cette capacité est illustrée dans les exemples qui suivent.

- Des forces maritimes ont participé à WESTPLOY 97. Elles ont été déployées pendant 98 jours dans des ports situés de Brunéi Darussalam, d'Indonésie, de Singapour, de Malaisie, de Thaïlande et des Philippines, afin de promouvoir les intérêts du Canada et d'exercer des activités bilatérales d'entraînement avec des pays d'Asie du Sud-Est et de la région du Pacifique.
- Le Canada a fourni de l'aide financière et déployé des experts en maintien de la paix dans le cadre de divers séminaires et exercices parrainés par l'ONU ou des organisations régionales, dans le but d'aider des pays en voie de développement de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à augmenter leur capacité régionale en matière de maintien de la paix.
- Le Canada a continué d'offrir des possibilités d'instruction en matière de maintien de la paix aux pays qui participent au Programme d'aide à l'instruction militaire et à des pays désignés du Partenariat pour la paix. De plus, les centres de formation en maintien de la paix du Canada et divers centres internationaux de formation en maintien de la paix continuent de collaborer étroitement.



- Dans le cadre d'un projet-pilote, des officiers des Forces canadiennes ont été détachés auprès d'organisations non gouvernementales installées au Canada afin de favoriser l'établissement de rapports plus étroits lors d'opérations internationales d'aide humanitaire. Un officier des Forces canadiennes a récemment travaillé auprès de CARE Canada pendant six mois.
- Dans le cadre du Programme d'aide à l'instruction, 11 pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est ont bénéficié d'une assistance militaire bilatérale; le nombre de pays participants a été élargi avec l'addition du Brésil, des Philippines, de l'Afrique du Sud, de la Bulgarie et de la Slovaquie. Le Canada a notamment offert divers cours de langue à un certain nombre d'officiers étrangers ainsi qu'une vaste gamme de cours de perfectionnement professionnel.
- Le Canada a accepté de participer au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies, qui a pour mandat de vérifier le respect de l'accord de cessez-le-feu conclu le 4 décembre 1996 entre le gouvernement du Guatemala et le Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca après trente-six années de guerre civile dans ce pays. La mission canadienne a aidé les anciens belligérants du Guatemala à effectuer une transition pacifique à une société ouverte. Quinze observateurs militaires canadiens ont été déployés en février 1997 et ils sont rentrés de leur mission à la fin de mai 1997.
- Le ministère de la Défense nationale a organisé le programme des relations démocratiques civilo-militaires, qui vise à consolider la démocratie et la bonne administration dans certains pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Nous avons également appuyé plusieurs activités du forum régional de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, notamment la Rencontre de hauts fonctionnaires et des réunions spécialisées sur le secours aux sinistrés, la recherche et le sauvetage, l'instauration de la confiance et le maintien de la paix.

#### 4. Contrôle des armements et vérification.

*Résultat à atteindre :*

**Contribuer à la stabilité internationale grâce à des activités efficaces de contrôle des armements et de vérification, conformément aux obligations découlant des traités internationaux**

La vérification du contrôle des armements a été une tâche importante depuis l'entrée en vigueur, au début des années 1990, des divers traités. Sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Vienne, de la Conférence sur le désarmement, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et des Nations Unies, le ministère de la Défense nationale a mené à bien des opérations sur le terrain, au nom du gouvernement canadien et conformément à quatre traités distincts.

- **Traité sur les Forces conventionnelles en Europe** : depuis l'entrée en vigueur de ce traité en 1992, le Canada a dirigé 56 opérations et participé à 157. En 1997-1998, le Canada a mené trois inspections de site déclaré en vertu de ce traité :
  - en Ukraine, du 11 au 18 avril 1997, avec inspecteurs invités des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la République tchèque;



- en République tchèque, du 9 au 16 mai 1997, avec inspecteurs invités des États-Unis, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de l'Italie et un observateur de la République de Corée;
  - en Russie, du 13 au 20 juin 1997, avec inspecteurs invités de l'Allemagne, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Espagne et de la Slovaquie;
  - en outre, le Canada a participé, en tant qu'inspecteur invité, à 15 autres inspections de site déclaré, sous la direction de l'OTAN, - cinq fois en Russie, deux fois en Bélarus, trois fois en Ukraine, une fois en Pologne et Roumanie.
- **Document de Vienne de 1992** : depuis 1992, le Canada a effectué 11 inspections et 10 évaluations. Au cours de 1997-1998, le Canada a répondu à des invitations d'inspecter des sites en Roumanie, en Ukraine et en Croatie et d'évaluer une formation militaire particulière en Russie. De plus, notre pays a accepté sept invitations de visiter des bases aériennes et des formations militaires, d'assister à des démonstrations du fonctionnement de nouvel équipement et d'observer des exercices.
- **Traité Cielles ouverts** :: Ce traité visant à instaurer la confiance et à permettre aux pays signataires d'effectuer librement des vols de surveillance au-dessus de chacun de leur territoire, en conformité des conditions convenues. Cependant, le traité n'a pas encore été ratifié par tous les pays. Comme le traité doit entrer en vigueur dans un avenir rapproché, les préparatifs se poursuivent en ce qui concerne les échanges de données, les essais et les évaluations de l'équipement de surveillance et les vols d'exercice. Voici les principales activités menées en 1997-1998 en vertu du Traité Cielles ouverts :
- deux Canadiens ont observé un essai d'homologation en Allemagne, du 15 au 23 juin 1997;
  - la Fédération de Russie a effectué un vol d'essai au-dessus du Canada, du 4 au 8 août 1997;
  - deux Canadiens ont participé à un vol d'essai de la Norvège au-dessus de la Fédération de Russie, du 20 septembre au 6 octobre 1997.
- **Convention sur les armes chimiques** : la Convention sur les armes chimiques est un traité mondial qui interdit une catégorie entière d'armes de destruction massive, c'est-à-dire les armes chimiques. La Convention interdit la production, l'acquisition, le stockage, le transfert et l'utilisation d'armes chimiques. Elle est entrée en vigueur le 29 avril 1997.

Aux termes de la Convention sur les armes chimiques, chaque État partie s'engage à ne jamais prendre les mesures suivantes dans quelques circonstances que ce soit :

- mettre au point, produire, acquérir par d'autres moyens, stocker ou conserver des armes chimiques, ou transférer, directement ou indirectement, des armes chimiques à qui que ce soit;
- employer des armes chimiques;



- entreprendre des préparatifs militaires en vue d'utiliser des armes chimiques;
- aider, encourager ou inciter quiconque, par quelque moyen que ce soit, à participer à une activité interdite à un État partie en vertu de la Convention.

En outre, chaque État partie s'engage à prendre les mesures suivantes, conformément aux dispositions de la Convention :

- détruire les armes chimiques qu'il possède ou qui sont situées dans un secteur qui relève de lui;
- détruire toutes les armes chimiques qu'il a abandonné sur le territoire d'un autre État partie;
- détruire toutes les installations de production d'armes chimiques qu'il possède ou qui sont situées dans un secteur qui relève de sa compétence.

La Convention sur les armes chimiques permet expressément aux parties de maintenir des programmes de défense contre les armes chimiques. En janvier 1998, 169 pays avaient signé la Convention et 106 l'avaient ratifiée. Le Canada compte parmi les pays qui l'ont à la fois signée et ratifiée. À la fin de septembre 1997, des inspecteurs de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ont effectué une inspection initiale de l'installation unique à petite échelle du Centre de recherches pour la défense Suffield, en Alberta.

L'**Accord de paix de Dayton** portant sur la Bosnie-Herzégovine prévoit un régime d'inspections de contrôle des armements. De mars à septembre 1996, le Canada a affecté un officier auprès de la mission en Bosnie-Herzégovine mandatée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. De plus, il a envoyé 13 officiers pour participer, en tant qu'inspecteurs ou assistants, à 17 inspections dans les Balkans en 1997-1998.

**CSNU (Commission spéciale des Nations Unies)** : dans le cadre de l'accord et constituant une condition du cessez-le-feu conclu entre l'Iraq et la coalition, la Commission spéciale des Nations Unies a été créée et chargée de surveiller, en partie, la destruction des armes nucléaires, biologiques et chimiques de l'Iraq. Depuis 1992, le ministère de la Défense nationale a fourni plus de 100 militaires aux équipes d'inspection de la CSNU ainsi que du soutien administratif à l'état-major de la Commission. En 1997-1998, 11 militaires étaient affectés au total.

Le Ministère travaille également en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que d'autres ministères fédéraux en vue de faire aboutir le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques et à toxines, le Traité sur l'interdiction complète des essais, et d'autres documents de contrôle des armements, notamment l'Accord Wassenaar portant sur le contrôle international de l'exportation de marchandises stratégiques, le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles et les discussions en vue d'un traité sur l'annulation des matières fissiles.

Enfin, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ont étroitement collaboré avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour fournir des connaissances spécialisés en matière technique, scientifique et logistique ainsi que des conseils en matière de programme d'action durant tout le Processus d'Ottawa, qui a heureusement abouti,



en décembre 1997, à la signature de la *Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage et du transfert des mines antipersonnel et leur destruction*.

## OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SOUTIEN

Outre les trois principaux objectifs de défense dont il a précédemment été question, deux objectifs supplémentaires sont fixés : d'abord, le soutien des opérations témoigne de l'importance des activités de soutien pour la réalisation des objectifs de défense; ensuite, l'appui des grands programmes du gouvernement concerne l'obligation pour le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes de se conformer aux lois et règlements du gouvernement ainsi qu'aux directives ministérielles et leur rôle en tant que force unificatrice au Canada.

### 1. Soutien des opérations

*Résultat à atteindre :*

**Les Forces canadiennes sont en mesure de poursuivre leurs opérations grâce à la fourniture d'un soutien rentable**

Le soutien des opérations est le soutien général requis. Il concerne toutes les formes de directives, politiques, conseils, renseignements, plans, personnels, produits et services touchant notamment l'immobilier et le soutien et les systèmes techniques qui sont fournis par les chefs d'état-major des armées et les chefs de groupe pour faciliter la réalisation des objectifs de défense par les forces opérationnelles.

Voici des exemples du soutien que nous avons fourni de manière rentable.

- Soutien efficace en gestion du matériel et du transport fourni pour toutes les opérations des Forces canadiennes au pays et à l'étranger (notamment dans le cadre de 19 opérations des Forces canadiennes et des Nations Unies à l'échelle mondiale).
- Examen de nos activités de soutien en vue de déterminer le moyen le plus rentable d'assurer le service requis et, le cas échéant, d'adopter des modes diversifiés de prestation des services.
- La Branche de recherche et développement de la Défense a récemment été honorée lors de la première réunion des Partenaires fédéraux en transfert de technologie. Elle a mis au point, grâce à la bio-ingénierie, un succédané du sang portant le nom de Hemolink et elle a par la suite transféré la technologie à Hemosol Inc, à Toronto. Hemolink est un succédané du sang lyophilisé qui convient à tous les groupes sanguins qui peut être utilisé partout où sont déployés des unités des Forces canadiennes, afin de sauver des militaires blessés. Hemolink a déjà fait l'objet d'essais complets de sûreté, et l'on continue d'évaluer dans quelle mesure il peut remplacer le sang. La Branche de recherche et développement de la Défense continue de participer à la mise au point du produit dans le cadre du Programme de recherche industrielle pour la défense, et les brevets d'invention appartiennent toujours à l'État canadien.
- La Branche de recherche et développement de la Défense a mis au point un simulateur de réalité virtuelle pour aider les architectes navals du Ministère et la Compagnie Marconi Canada à concevoir à nouveau le poste de travail de l'officier de sécurité des atterrissages à bord des frégates canadiennes de la classe HALIFAX. Le prototype du simulateur a servi à





évaluer la visibilité réciproque, qui est particulièrement mauvaise quand les hélicoptères appontent à tribord.

- Des modifications et améliorations ont été apportées aux navires de guerre du Canada, notamment aux fins suivantes : permettre la manutention sécuritaire des déchets solides, adapter les installations en fonction des équipages mixtes et mettre en place les sonars AM/SQS 510 que Computing Devices Canada vend actuellement à d'autres pays.
- Les Dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (DAFC) situés à Edmonton et Montréal ont entrepris une restructuration qui leur a permis de réaliser d'importantes économies. Par exemple, dans le cas du 7 DAFC, à Edmonton, les réductions totales jusqu'ici effectuées ont permis de diminuer de moitié les opérations depuis 1994. Le 25 DAFC, à Montréal, est parvenu à économiser 2 millions de dollars sur le plan de la rémunération des civils, ce qui représente une diminution de 27 p. 100 par rapport aux données de référence de 1994.
- Des initiatives ont été adoptées relativement aux questions touchant le personnel, par exemple, la Gratification à la retraite de la Force de réserve, qui constitue une sorte d'indemnité de départ versée aux réservistes en reconnaissance de leur service long et continu au sein des Forces canadiennes ainsi que les améliorations apportées aux services axés sur les familles, comme les centres de soutien aux familles situés dans la plupart des bases militaires.
- Une initiative polyvalente est en cours au ministère de la Défense nationale visant à renforcer et à moderniser les principes directeurs et les pratiques internes en matière de contrôle. Un conseil sur la fonction de contrôleur a été créé, et des examens officiels de tous les commandements et groupes ont été réalisés dans le but d'évaluer l'ensemble de la fonction. Le programme de cours théorique destiné aux officiers comporte de nouveaux objectifs en matière de contrôle et de gestion des ressources; de plus, les dernières évolutions sont étudiées dans le cadre de forums annuels de formation des contrôleurs et de leurs états-majors. Le MDN a par ailleurs mis en place un nouveau cadre de responsabilité qui prévoit que les principaux gestionnaires de ressources établissent une lettre d'attestation annuelle portant sur l'exécution de leurs fonctions de contrôleur.
- La mise en place de la suite bureautique commune dans toutes les unités du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes est presque terminée. Aucun organisme du gouvernement du Canada n'a jamais installé un tel produit sur une aussi grande échelle, puisque 50 000 postes de travail sont visés par cette initiative.
- Le Prix d'excellence de la fonction publique a été décerné à l'adjudant-maître Michael Beaulieu, qui a mis au point le système informatisé de comptabilité des vivres quotidiens (SICVQ). Ce système, qui sert à calculer les besoins en nourriture dans le cadre des opérations militaires, a permis de réduire les frais de transport de 700 000 \$ dans le cadre de la mission actuelle en Bosnie-Herzégovine. Selon les nouvelles estimations, le Ministère économisera 1,1 million de dollars sur le plan de la nourriture pendant toute la durée de la mission. Le Prix d'excellence de la fonction publique est le prix le plus élevé accordé aux membres du personnel du gouvernement fédéral; il vise à reconnaître les réalisations



exemplaires et les contributions exceptionnelles à l'amélioration des activités du gouvernement fédéral.

## 2. Appui des grands programmes du gouvernement.

*Résultat à atteindre :*

**Maintenir et renforcer les valeurs canadiennes et améliorer la qualité de vie grâce au soutien des programmes, politiques et initiatives du gouvernement**

Il est question ici de saine conduite des affaires publiques, de probité et de nécessité pour le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes de remplir leur rôle en tant qu'institution nationale. Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes jouent un rôle crucial qui vient appuyer les grands programmes du gouvernement.

- Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels – Le Ministère et les Forces canadiennes continuent de prendre les mesures pour mieux se conformer aux exigences touchant l'accès à l'information. Au cours de la période visée par le présent rapport, le Ministère a pris un certain nombre de mesures importantes pour améliorer l'accès aux renseignements de la Défense nationale et des Forces canadiennes. Par exemple :
  - le Ministère a mis à la disposition du public, au moyen de l'Internet, les renseignements demandés fréquemment, notamment des rapports de vérification;
  - le Ministère a augmenté de 12 p. 100 le personnel chargé de traiter les demandes de renseignements;
  - le Ministère a annoncé des lignes directrices sur des questions touchant l'administration de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, comme les politiques sur les dispenses de frais et la divulgation de dossiers au public en vertu de la Loi sur l'accès à l'information;
  - depuis 1995, le nombre de demandes non officielles a plus que doublé, puisqu'il est passé de 57 à 130, et le nombre de demandes non officielles a diminué pour la première fois. Le Ministère a reçu 8 550 demandes officielles pendant la période visée par le présent rapport, comparativement à 942 l'année précédente et à 869 un an plus tôt.
- Comité de surveillance des changements
  - Le ministre de la Défense nationale a créé un comité de surveillance composé de huit éminents Canadiens. Pendant une période de deux ans, ce groupe externe présentera au Ministre deux rapports semestriels sur le processus de mise en oeuvre des changements touchant notamment le système de justice militaire, les valeurs et l'éthique. Les membres du comité présenteront leurs conclusions, observations et recommandations directement au ministre de la Défense nationale et rédigeront quatre rapports trimestriels contenant des recommandations. Le Ministre rendra ces rapports publics.



- Le Ministère procède actuellement à la mise en oeuvre des 315 recommandations découlant des rapports clés sur le changement (207 sont en place et 108 sont en cours). Ainsi, nous sommes en train de mettre en vigueur 91,4 p. 100 des recommandations sur la justice militaire qui ont été acceptées par le Ministère et le gouvernement dans le Rapport du ministre de la Défense nationale au Premier ministre sur le leadership et l'administration dans les Forces canadiennes, les deux Rapports du groupe consultatif spécial (rapports Dickson 1 et 2) et le Rapport de la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie. La mise en oeuvre de ces recommandations donnera lieu à l'amélioration du commandement et du contrôle au sein des Forces canadiennes, grâce à l'augmentation de la transparence, de la reddition de comptes et de la cohérence du système de justice militaire. Le projet de loi C-25, qui contient les modificatifs les plus importants jamais apportés à la Loi sur la défense nationale depuis son entrée en vigueur, a été déposé à la Chambre des communes le 4 décembre 1997. Le 31 mars 1998, la Chambre en avait terminé la deuxième lecture.
  - Pour obtenir de plus amples renseignements sur la mise en oeuvre des changements découlant du Rapport du ministre de la Défense nationale au Premier ministre sur le leadership et la gestion dans les Forces canadiennes, les deux Rapports du groupe consultatif spécial (rapports Dickson 1 et 2) et le Rapport de la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie, veuillez consulter le site Web du ministère de la Défense nationale, à l'adresse suivante : [www.dnd.ca](http://www.dnd.ca)
- An 2000 – Le problème lié à l'an 2000 pose une difficulté énorme au plan de la disponibilité opérationnelle car il affecte les systèmes qui sont essentiels aux missions et la capacité de ceux-ci à appuyer les opérations des Forces canadiennes au-delà de l'an 2000. Un bureau de gestion de projet a été créé en vue d'élaborer un ensemble de politiques, de lignes directrices et de listes de vérification relatives aux questions de l'an 2000. L'Officier principal de l'information de la Défense dirige cette initiative, qui est susceptible de toucher presque toutes les ressources des Forces canadiennes. Les commandants ont reçu l'ordre de veiller à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les capacités opérationnelles en cette veille du nouveau millénaire. On a également mis en oeuvre un programme de disponibilité opérationnelle en l'an 2000, dirigé par le Sous-chef d'état-major de la Défense; ce programme vise à assurer au centre le leadership, la planification et la coordination de tous les commandements, activités requises pour faire en sorte que les Forces canadiennes puissent remplir les missions de défense interarmées qui leur sont confiées.
- Communications avec le public – Dans les efforts qu'ils déploient pour appuyer le programme gouvernemental de communications, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ont pris, dans le rapport de mars 1997 présenté au Premier ministre, plusieurs engagements visant à améliorer la communication avec le public. Des progrès concrets ont été réalisés dans ce sens, notamment, une nouvelle politique globale en matière d'affaires publiques a vu le jour le 1er mars 1998. Celle-ci favorise l'ouverture et la transparence, renforce la planification des affaires publiques, la gestion et la prestation des services; accroît la communication interne, et définit mieux les procédures en vue de garantir des communications transparentes et utiles au public.

La nouvelle politique s'applique aux employés civils comme aux militaires. Les dispositions clés comprennent des directives précises au personnel leur demandant de respecter autant l'esprit que la lettre de la *Loi sur l'accès à l'information*, et une nouvelle approche en matière



de relations avec les médias qui autorise tout membre du personnel à accepter des entrevues sans l'approbation de la direction, tant que le sujet qui sera abordé concerne les fonctions de l'intéressé.

De plus, le Ministère a pris les initiatives suivantes :

- réorganiser son site Internet afin de donner aux Canadiens un accès plus facile aux renseignements ministériels (le site, [www.dnd.ca](http://www.dnd.ca), connue sous le nom de D-Net, accueillent en moyenne 4 millions de visiteurs par mois);
- renforcer le plan de campagne publicitaire des Forces canadiennes pour le recrutement, afin de mieux présenter les possibilités qu'une carrière militaire offre aux jeunes Canadiens;
- élaborer de nouveaux instruments documentaires, notamment un guide sur l'Équipe de la Défense du Canada ainsi qu'une trousse complète d'information sur le rôle, le mandat et les activités du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes;
- créer un nouveau journal national en vue d'améliorer la communication interne chez les employés du ministère de la Défense nationale et les membres des Forces canadiennes.

□ Équité en matière d'emploi

- Le 24 octobre 1996, la loi révisée sur l'équité en matière d'emploi (EE) est entrée en application. La nouvelle Loi clarifie et renforce l'ancienne législation EE qui ne s'appliquait qu'aux industries sous réglementation fédérale et aux sociétés d'État. La fonction publique fédérale, les Forces canadiennes et la Gendarmerie royale canadienne sont désormais assujetties à la Loi.
- L'équité en matière d'emploi constitue une stratégie de planification des ressources humaines à long terme. Elle vise à instaurer l'égalité dans le milieu du travail, de sorte que quiconque ne se voit refuser des possibilités d'emploi ou d'avantages sociaux pour des raisons qui n'ont aucun rapport avec les compétences. Dans la poursuite de cet objectif, EE cherche également à redresser les conditions de désavantage que les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles ont connues dans l'emploi.
- Il est vrai que la fonction publique vient de passer sous le régime de la loi, mais l'équité de l'emploi a toujours compté dans l'élaboration de ses politiques et de ses pratiques depuis plus de 20 ans. Le ministère de la Défense nationale dispose déjà d'un programme EE bien établi à l'intention de ses employés civils.

Au cours de l'année financière 1997-1998, les activités du ministère de la Défense nationale ont continué de se dérouler dans un contexte caractérisé par les coupures, la restructuration et le renouveau, et les objectifs de recrutement n'ont pas pu être atteints. Sans la protection d'une loi EE, les membres des groupes désignés étaient vulnérables aux réductions de l'effectif. Par ailleurs, les changements d'envergure en cours au Ministère limitent les possibilités de recrutement et de promotion. Une telle situation empêche le Ministère




d'embaucher un plus grand nombre de membres de groupes désignés ou d'aider ceux-là qui font déjà partie de son effectif à avancer dans leur carrière.

□ Langues officielles

- Le rendement du Programme des langues officiels est officiellement indiqué dans le Rapport annuel de gestion portant sur les langues officielles, présenté en juin 1998 au Conseil du Trésor. Voici les faits saillants du rapport.
- Le Conseil du Trésor a reconnu les réalisations d'envergure du Ministère et des Forces canadiennes en ce qui touche la gestion du Programme des langues officielles.
- Le Ministère et les Forces canadiennes procèdent actuellement à un examen rigoureux afin de déterminer la disponibilité et la qualité des services dans les deux langues officielles. Cette initiative vise à améliorer les services fournis au public dans les deux langues officielles dans tous les points de service désignés.
- La politique des Forces canadiennes consiste à faire passer le pourcentage d'officiers bilingues de 40 à 50 p. 100 entre septembre 1995 et septembre 1999. Cet objectif a déjà été dépassé.

□ Environnement

L'incidence que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes peuvent avoir sur l'environnement est considérable. Dans le cadre des opérations et exercices militaires, des combustibles sont utilisés pour alimenter quelque 30 000 véhicules (y compris des aéronefs et des navires); de l'énergie est consommée pour assurer le fonctionnement des bases et de



Des activités de  
défense respectueuses  
de l'environnement

l'équipement dans quelque 10 000 installations réparties sur plus de 2 millions d'hectares de terrains situés dans plus de 1 700 endroits différents. Le gouvernement du Canada a promis de « se mettre au vert », de gérer de façon responsable l'environnement public qui lui est confié et d'agir comme chef de file dans la protection de l'environnement et le développement durable. Or, il a montré son engagement en se

conformant aux lois sur l'environnement comme la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) ainsi qu'aux portions de la *Loi sur les pêches* traitant de prévention de la pollution. Tout le personnel militaire et civil reconnaît qu'une vigilance environnementale constante est de mise et que toutes les précautions doivent être prises pour éviter des incidents écologiques.

La Défense nationale et les Forces canadiennes adoptent d'emblée les principes de développement durable ainsi que l'esprit des lois sur la protection de l'environnement. Dans nos opérations quotidiennes, nous cherchons à conserver les ressources renouvelables et non renouvelables, tout en les exploitant de manière efficace et rentable.

En vertu de sa politique, le ministère de la Défense nationale s'est engagé à mener des activités de défense qui sont respectueuses de l'environnement, c'est-à-dire qu'il est obligé de protéger les terrains et les ressources nécessaires à ses opérations quotidiennes et d'en faire un usage sage, de manière à éviter tout dommage irréparable. Des mesures proactives



ont été prises en vue d'élaborer des pratiques opérationnelles durables qui répondent aux besoins actuels, sans sacrifier l'utilisation éventuelle. La protection et la gérance de l'environnement, au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes, englobent un large éventail d'activités qui ont de profondes répercussions. En voici quelques exemples.

- La Stratégie de développement durable du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes a été déposée devant le Parlement le 10 décembre 1997. Elle a été examinée par le Bureau du vérificateur général dans le cadre du Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes. Il en a été conclu que la Stratégie de développement durable de la Défense nationale était au premier rang des stratégies gouvernementales en ce qui touche le respect des délais et le contenu. Il a été signalé dans le rapport qu'un seul ministère (la Défense nationale) avait fait ce qu'il avait à faire dans les 21 domaines examinés.
- La Stratégie de développement durable vise notamment à limiter l'emploi du halon, qui est un destructeur d'ozone, aux cas où il permet de répondre à des besoins militaires essentiels (navires, aéronefs et véhicules de combat blindés). À la fin de 1997-1998, le Ministère avait atteint son objectif, qui consistait à mettre hors service tous les extincteurs à halon portatifs et non essentiels. Le programme ayant pour but de retirer des immeubles tous les systèmes au halon non essentiels se poursuit, et l'ensemble des travaux devrait prendre fin avant la date cible, c'est-à-dire décembre 1999. En 1997-1998, la principale activité consistait à enlever tout le matériel contenant du halon des installations du Réseau d'alerte du Nord. Le halon utilisé à des fins non essentielles qui a été récupéré est emmagasiné à la BFC Borden; il est prévu que l'Underwriter's Laboratory homologuera cette première installation de stockage du genre établie au Canada. En collaboration avec le Conseil national de recherches du Canada, le Ministère continue d'effectuer des travaux de recherche et développement sur le remplacement du halon dans les systèmes essentiels de sa flotte opérationnelle.
- Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes est responsable de plus de 2 millions d'hectares de terrain en propriété ou loués (soit la plus grande étendue de terrain administrée au Canada); environ la moitié de ces terres servent à l'entraînement militaire active des troupes. Afin de s'assurer que cet entraînement s'effectue d'une manière écologiquement viable, les Forces canadiennes ont adopté le Système de planification des aires de manoeuvre, qui tient compte des besoins en instruction, de la protection et la réhabilitation de l'environnement ainsi que de la gestion des ressources naturelles. En 1997-1998, une étude sur le Système de planification des aires de manoeuvre a été réalisée pour la Base des Forces canadiennes Suffield et le Détachement des Forces canadiennes Wainwright. Les travaux sont en cours en ce qui concerne le Détachement des Forces canadiennes Dundurn et la zone d'instruction militaire de Chilcotin.
- La Stratégie de développement durable vise aussi à rendre les réservoirs de carburant conformes aux lignes directrices du gouvernement fédéral, y compris le Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domaniale, ainsi qu'à respecter les délais fixés. Le 28 avril 1998, le Ministère a présenté son premier rapport annuel à la Division de



l'assurance de la conformité d'Environnement Canada, conformément aux exigences de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE).

Ministère de la Défense nationale - Rapport annuel d'inscription des réservoirs de stockage pour l'année se terminant le 31 décembre 1997

Les renseignements suivants sont fournis conformément à l'annexe II du Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial :

1. Les systèmes de stockage de surface inscrits par le ministère de la Défense nationale sont au nombre de 1 077.
2. Les systèmes de stockage souterrains inscrits par le ministère de la Défense nationale sont au nombre de 321.
3. Les systèmes de stockage de surface conformes aux Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage de surface sont au nombre de 331.
4. Les systèmes de stockage souterrains conformes aux Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage souterrains sont au nombre de 292.
5. Voici le nombre de systèmes de stockage de surface qui doivent être modernisés conformément à l'annexe I des Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage de surface :  
  
d'ici le 31 décembre 1999 – 110 <sup>(voir nota 1)</sup>;  
  
d'ici le 31 décembre 2000 – 56.
6. Voici le nombre de systèmes de stockage souterrains qui doivent être modernisés conformément à l'annexe II des Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage souterrains :  
  
d'ici le 31 décembre 1998 – 76;  
  
d'ici le 31 décembre 1999 – 18;  
  
d'ici le 31 décembre 2000 - 149.
7. Les systèmes de stockage de surface qui ne se conforment pas aux Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage de surface sont au nombre de 746. <sup>(voir nota 2)</sup>



8. Les systèmes de stockage souterrains qui ne se conforment pas aux Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage souterrains sont au nombre de 29. <sup>(voir nota 2)</sup>

Nota :

1. Les réservoirs qui n'ont pas encore été modernisés mais qui devaient être dotés de mécanismes de protection contre les débordements avant le 31 décembre 1997 et dont les installations ou les tuyaux devront être renforcés d'ici le 31 décembre 1999 sont considérés comme non conformes au paragraphe 7 ci-dessous. Ils ne sont pas inclus dans le total même si des mises à jour supplémentaires seront exigées d'ici 1999.
2. Dans de nombreux cas, les renseignements nécessaires pour bien évaluer la conformité des systèmes de stockage ne sont pas disponibles. Les réservoirs en question ont été considérés comme non conformes aux fins du présent rapport. La vaste majorité des réservoirs non conformes font partie de cette catégorie. Des efforts continuent d'être déployés pour obtenir les renseignements nécessaires à l'évaluation des réservoirs visés.





## SECTION IV Rendement financier

La présente section contient les tableaux financiers récapitulatifs suivants :

<b>Tableau</b>	<b>Page</b>
1. Sommaire des crédits votés	41
2. Comparaison des dépenses prévues totales aux dépenses réelles	42
3. Comparaison historique des dépenses prévues totales aux dépenses réelles	43
4. Concordance financière entre l'ancienne et la nouvelle répartition des ressources	43
5. Besoins en ressources, par organisation et gamme de services	44
6. Recettes à valoir sur le crédit	45
7. Recettes portées au Trésor	45
8. Paiement législatifs	46
9. Paiements de transfert, par gamme de services	47
10. Dépenses en capital, par gamme de services	48
11. Détails des dépenses en capital, par gamme de services	49
12. Projets d'immobilisations, par gamme de services/activité	50
13. Prêts, investissements, paiements anticipés	60
14. Bilans des fonds renouvelables	60
15. Passifs éventuels	60
16. Coûts liés au maintien de la paix et aux opérations connexes, par opération	61

Nota : Pour plus de renseignements sur l'avancement des Grands projets de l'État, consulter le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999, page 67 à 127



### Tableau financier 1 - Sommaire des crédits votés

Sommaire des crédits votés				
Besoins financiers, par autorisation (en millions de dollars)				
	Crédit	Budget des dépenses principal 1997-1998	Total des autorisations 1997-1997 <sup>1</sup>	Réel 1997-1998
	<b>Programme des services de la Défense</b>			
1	Dépenses de fonctionnement	6 908,7	7 152,3	7 102,8
5	Dépenses en capital	2 118,0	2 109,2	2 005,1
10	Subventions et contributions	166,3	366,7	297,1
(S)	Ministre de la Défense nationale – salaire et indemnité de voiture			
(S)	Pensions et rentes versées aux civils	0,2	0,2	0,1
(S)	Pensions militaires	563,4	581,7	581,7
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	159,9	159,9	159,9
(S)	Dépenses des recettes provenant de l'aliénation des biens de la Couronne		46,1	40,1
(S)	Montant adjugés par la Cour fédérale		0,4	0,4
(S)	Frais des agences de recouvrement		0,0	0,0
	<b>Total du Ministère</b>	<b>9 916,5</b>	<b>10 416,5</b>	<b>10 187,3</b>

1. Budget principal plus budget supplémentaire.



## Tableau financier 2 - Comparaison des dépenses prévues totales aux dépenses réelles

Comparaison des dépenses prévues totales aux dépenses réelles, 1997-1998, par gamme de services (en millions de dollars)									
Gamme de services		Dépenses de fonctionnement	Dépenses en capital	Subventions et contributions votées	Total partiel : Dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Dépenses totales brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses totales nettes
Forces maritimes	-Budget principal	1 554,5	503,8	---	2 058,2	---	2 058,2	24,1	2 034,1
	-Total des autorisations	1 619,6	422,7	---	2 042,3	---	2 042,3	24,1	2 018,2
	-Réels	1 602,0	400,4	---	2 002,5	---	2 002,5	23,7	1 978,8
Forces terrestres	-Budget principal	2 221,2	639,4	---	2 860,6	---	2 860,6	157,9	2 702,6
	-Total des autorisations	2 313,5	795,9	---	3 109,4	---	3 109,4	157,9	2 951,5
	-Réels	2 283,9	754,3	---	3 038,2	---	3 038,2	148,3	2 889,9
Forces aériennes	-Budget principal	1 996,7	545,0	---	2 541,8	---	2 541,8	156,6	2 385,2
	-Total des autorisations	2 084,2	477,3	---	2 561,5	---	2 561,5	156,6	2 404,9
	-Réels	2 126,8	452,1	---	2 578,9	---	2 578,9	145,1	2 433,9
Opérations interarmées et protection civile	-Budget principal	270,3	67,1	4,7	342,1	---	342,1	4,0	338,1
	-Total des autorisations	276,8	68,3	191,5	536,6	---	536,6	4,0	532,6
	-Réels	275,8	67,3	149,3 <sup>2</sup>	492,4	---	492,4	3,8	488,6
Gestion des communications et de l'information	-Budget principal	298,4	108,9	---	407,2	---	407,2	3,1	404,1
	-Total des autorisations	305,5	56,6	---	362,1	---	362,1	3,1	359,0
	-Réels	283,4	53,7	---	337,1	---	337,1	3,0	334,1
Soutien de la fonction Personnel	-Budget principal	760,9	73,8	0,3	835,0	19,2	854,2	20,4	833,8
	-Total des autorisations	779,6	95,6	0,3	875,5	16,8	892,3	20,4	871,8
	-Réels	772,4	92,5	0,2	865,1	16,8	881,9	19,8	862,1
Soutien du matériel	-Budget principal	609,9	157,7	---	767,6	---	767,6	4,8	762,8
	-Total des autorisations	633,8	163,0	---	796,8	---	796,8	4,8	792,0
	-Réels	581,7	159,2	---	740,9	---	740,9	4,5	736,4
Cadre de direction du Ministère et des Forces	-Budget principal	290,9	22,4	161,3	474,7	---	474,7	18,9	455,8
	-Total des autorisations	300,6	29,8	174,9	505,3	---	505,3	18,9	486,5
	-Réels	305,4	29,0	147,6	481,9	---	481,9	18,5	463,4
Totaux	-Budget principal	8 002,9	2 118,0	166,3	10 287,2	19,2	10 306,4	389,9	9 916,5
	-Total des autorisations	8 313,6	2 109,2	366,7	10 789,6	16,8	10 806,4	389,9	10 416,5
	-Réels	8 231,5	2 008,5	297,1	10 537,0	16,8	10 553,8	366,6	10 187,3
Autres recettes et dépenses									
Recettes portées au Trésor									
									(79,0)
									(79,0)
									(282,1)
Coûts des services fournis par d'autres ministères									
									845,2
									845,2
									845,2 <sup>3</sup>
Coût net du Programme									
									10 682,8
									11 182,7
									10 750,4

1. Les dépenses de fonctionnement comprennent dépenses faites en prévision des recettes provenant de ventes des avoirs (36,7 millions \$), les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (724,9 millions \$) et les indemnités de voiture versées aux ministres (0,5 million \$). Les dépenses en capital comprennent les dépenses faites en prévision des recettes provenant de ventes des avoirs (3,4 millions \$).

2. Le Budget des dépenses principal ne comprend pas. Ces paiements ont totalisé 144,7 millions \$ in 1997-1998.

3. Prévisions seulement.



### Tableau financier 3 – Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles, par gamme de services

Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles du Ministère (en millions de dollars)						
Gamme de services	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses totales prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Réel 1997-1998
Forces maritimes	2 514,8	2 287,0	2 071,3	2 034,1	2 018,2	1 978,8
Forces terrestres	2 930,5	3 133,4	2 994,9	2 702,6	2 951,5	2 889,9
Forces aériennes	2 721,8	2 676,1	2 530,5	2 385,2	2 404,9	2 433,9
Opérations interarmées et protection civile	299,6	318,1	285,2	338,1	532,6	488,6
Gestion des communications et de l'information	443,4	439,9	367,0	404,1	359,0	334,1
Soutien de la fonction Personnel	1 228,8	1 086,6	881,0	833,8	871,8	862,1
Soutien du matériel	1 190,8	929,9	864,1	762,8	792,0	736,4
Cadre de direction du Ministère et des Forces	444,0	502,8	579,0	455,8	486,5	463,4
<b>Total</b>	<b>11 773,7</b>	<b>11 373,8</b>	<b>10 573,0</b>	<b>9 916,5</b>	<b>10 416,5</b>	<b>10 187,3</b>

1. Inclut les dépenses des recettes provenant de la vente des avoirs excédentaires.  
2. Les paiements de transfert liés à Protection civile Canada sont intégrés aux chiffres de la rubrique Cadre de direction du Ministère et des Forces pour 1996-1997, conformément à la présentation adoptée dans les documents du Budget des dépenses et les Comptes publics de cette année.

### Tableau financier 4

#### Concordance financière entre l'ancienne et la nouvelle répartition des ressources

Le ministère de la Défense n'ayant pas modifié sa structure de rapport, aucune concordance n'est donc requise.



### Tableau financier 5 – Comparaison des dépenses totales prévues aux dépenses réelles, par organisation et gamme de services

Comparaison des dépenses totales prévues aux dépenses réelles, par organisation et gamme de services (en millions de dollars)					
Programme des services de la Défense					
Gamme de services	Solde civile, transferts et fonds de fonctionnement	Solde militaire, indemnités et PPP* des militaires et des civils	Soutien du matériel	Recettes	Total net
Forces maritimes	586,5	639,5	832,2	(24,1)	2 034,1
	644,3	623,0	735,2	(23,7)	1 978,8
Forces terrestres	817,4	1 091,1	952,0	(157,9)	2 702,6
	901,0	1 087,9	1 049,4	(148,3)	2 889,9
Forces aériennes	654,0	895,6	992,2	(156,6)	2 385,2
	790,1	877,7	911,1	(145,1)	2 433,9
Opérations interarmées et protection civile	122,6	131,6	87,9	(4,0)	338,1
	282,5	131,3	78,6	(3,8)	488,6
Gestion des communications et de l'information	105,3	158,5	143,4	(3,1)	404,1
	100,5	153,1	83,5	(3,0)	334,1
Soutien de la fonction Personnel	219,2	534,8	100,3	(20,4)	833,8
	271,5	504,7	105,7	(19,8)	862,1
Soutien du matériel	296,3	189,4	282,0	(4,8)	762,8
	246,8	183,1	311,0	(4,5)	736,4
Cadre de direction du Ministère et des Forces	278,8	139,7	56,2	(18,9)	455,8
	279,4	137,8	64,7	(18,5)	463,4
Totaux	3 080,1	3 780,2	3 446,1	(389,9)	9 916,5
	3 516,0	3 698,6	3 339,3	(366,6)	10 187,3
% du total	34,5 %	36,3 %	32,8 %	-3,6 %	

Nota . Les montants ombragés correspondent aux dépenses et recettes réelles pour 1997-1998.

**Tableau financier 6 – Recettes à valoir sur le crédit**

Recettes à valoir sur le crédit (en millions de dollars)						
Gamme de services	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses totales prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Réel 1997-1998
Forces maritimes	23,0	20,6	23,6	24,1	24,1	23,7
Forces terrestres	148,4	152,6	165,0	157,9	157,9	148,3
Forces aériennes	156,0	147,7	163,0	156,6	156,6	145,1
Opérations interarmées et protection civile	4,2	3,0	3,5	4,0	4,0	3,8
Gestion des communications et de l'information	3,5	2,9	3,0	3,1	3,1	3,0
Soutien de la fonction Personnel	27,2	18,3	19,0	20,4	20,4	19,8
Soutien du matériel	5,9	4,8	4,9	4,8	4,8	4,5
Cadre de direction du Ministère et des Forces	12,1	17,9	19,7	18,9	18,9	18,5
<b>Total</b>	<b>380,3</b>	<b>367,8</b>	<b>401,7</b>	<b>389,9</b>	<b>389,9</b>	<b>366,6</b>

**Tableau financier 7 – Recettes portées au Trésor**

Recettes portées au Trésor (en milliers de dollars)						
	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses totales prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Réel 1997-1998
<b>Total</b>	79 679,0	99 440,0	111 032,0	78 966,0	78 966,0	282 141,0

**Tableau financier 8 – Paiements législatifs, par gamme de services**

<b>Paiements législatifs, par gamme de services (en millions de dollars)</b>						
<b>Gamme de services</b>	<b>Réel 1994-1995</b>	<b>Réel 1995-1996</b>	<b>Réel 1996-1997</b>	<b>Dépenses totales prévues 1997-1998</b>	<b>Total des autorisations 1997-1998</b>	<b>Réel 1997-1998</b>
Forces maritimes	120,9	118,5	123,7	126,8	132,5	132,5
Forces terrestres	210,5	214,1	215,3	191,0	226,6	226,6
Forces aériennes	184,5	167,9	158,6	153,5	163,8	163,8
Opérations interarmées et protection civile	33,1	25,5	30,0	32,2	32,8	32,8
Gestion des communications et de l'information	33,4	31,4	29,6	29,5	30,4	30,4
Soutien de la fonction Personnel	129,2	129,7	112,8	113,7	114,7	114,7
Soutien du matériel	80,7	59,3	52,0	54,6	57,5	57,5
Cadre de direction du Ministère et des Forces	22,1	22,7	22,8	22,3	24,1	24,0
<b>Total</b>	<b>814,5</b>	<b>769,1</b>	<b>744,7</b>	<b>723,5</b>	<b>782,4</b>	<b>782,3</b>



### Tableau financier 9 – Paiements de transfert, par gamme de services

Paiements de transfert, par gamme de services (en millions de dollars)						
Gamme de services	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses totales prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Réel 1997-1998
<b>SUBVENTIONS</b>						
Forces maritimes						
Forces terrestres						
Forces aériennes						
Opérations interarmées et protection civile				0,1	0,1	0,1
Gestion des communications et de l'information						
Soutien de la fonction Personnel	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
Soutien du matériel						
Cadre de direction du Ministère et des Forces	6,2	10,4	10,5 <sup>1</sup>	7,0	6,0	10,8
<b>Total des subventions</b>	<b>6,3</b>	<b>10,6</b>	<b>10,6</b>	<b>7,2</b>	<b>6,2</b>	<b>10,9</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>						
Forces maritimes						
Forces terrestres						
Forces aériennes						
Opérations interarmées et protection civile				4,6	191,4	149,2
Gestion des communications et de l'information						
Soutien de la fonction Personnel	17,3	19,0	17,8	19,3	16,9	16,9
Soutien du matériel						
Cadre de direction du Ministère et des Forces	186,2	184,5	279,7 <sup>1</sup>	154,3	168,9	136,8
<b>Total des contributions</b>	<b>203,5</b>	<b>203,5</b>	<b>297,5</b>	<b>178,3</b>	<b>377,2</b>	<b>303,0</b>
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>209,8</b>	<b>214,1</b>	<b>308,1</b>	<b>185,5</b>	<b>383,4</b>	<b>313,9</b>
1. Les paiements de transfert liés à Protection civile Canada sont intégrés aux chiffres de la rubrique Cadre de direction du Ministère et des Forces pour 1996-1997, conformément à la présentation adoptée dans les documents du Budget des dépenses et les Comptes publics de cette année.						





### Tableau financier 10 – Dépenses en capital, par gamme de services

Dépenses en capital, par gamme de services (en millions de dollars)						
Gamme de services	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses totales prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Réel 1997-1998
Forces maritimes	1 009,2	808,4	519,9	503,8	422,7	400,2
Forces terrestres	925,0	917,5	882,6	639,4	795,9	752,7
Forces aériennes	340,7	534,0	556,2	545,0	477,3	451,0
Opérations interarmées et protection civile	50,4	59,0	22,5	67,1	68,3	67,3
Gestion des communications et de l'information	127,6	109,2	63,8	108,9	56,6	53,7
Soutien de la fonction Personnel	59,0	73,6	118,2	73,8	95,6	92,5
Soutien du matériel	255,2	173,3	255,4	157,7	163,0	159,2
Cadre de direction du Ministère et des Forces	2,3	11,2	10,7	22,4	29,8	28,4
<b>Total</b>	<b>2 769,3</b>	<b>2 686,3</b>	<b>2 429,1</b>	<b>2 118,0</b>	<b>2 109,2</b>	<b>2 005,1</b>



## Tableau financier 11 Projets d'immobilisations – Détails des dépenses en capital, par gamme de services

Détails des dépenses en capital, par gamme de services

	(en millions \$)	Prévisions	Dépenses	Dépenses	Dépenses
		1997-1998	prévues 1998-1999	prévues 1999-2000	prévues 2000-2001
Forces maritimes		410,2	331,7	271,3	260,1
Forces terrestres		768,0	607,7	742,9	620,0
Forces aériennes		436,1	404,0	537,7	676,2
Opérations interarmées et protection civile		73,6	64,6	65,5	56,2
Gestion des communications et de l'information		52,4	94,2	78,7	87,1
Soutien de la fonction Personnel		82,2	48,7	34,2	22,6
Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement		158,0	77,0	38,7	27,6
Cadre de direction du Ministère et des Forces		28,7	16,0	8,6	6,7
<b>Total</b>		<b>2 009,2</b>	<b>1 643,9</b>	<b>1 777,6</b>	<b>1 756,5</b>

Tous les grands projets d'immobilisation figurent avec les renseignements sur la catégorie d'estimation (**fondées**) (**F**) ou **indicative** (**I**) et la décision du Conseil du Trésor, c'est-à-dire qui a été **déléguée au ministère** (**AD**), **approbation préliminaire du projet** (**APP**) ou **approbation définitive du projet** (**ADP**). Définitions :

**Estimation fondée** – Cette estimation est d'une grande qualité et d'une fiabilité suffisante pour assurer l'approbation du Conseil du Trésor en tant qu'objectif des coûts pour l'étape du projet qui est considérée. Elle se fonde sur un ensemble de systèmes et de composantes détaillés et tient compte de tous les objectifs du projet et des résultats. Elle remplace la catégorie d'estimation anciennement connue comme Catégorie A ou B.

**Estimation indicative** – Cette estimation est d'une faible qualité et l'exactitude de cette estimation ne justifie pas l'approbation du Conseil du Trésor en tant qu'objectif des coûts. Elle remplace la catégorie d'estimation anciennement connue comme Catégorie C ou D.

**Approbation préliminaire du projet (APP)** – Il s'agit de l'autorité du Conseil du Trésor d'initier un projet relativement aux besoins opérationnels prévus, notamment l'approbation et l'autorisation de dépenser pour les objectifs de l'étape de définition du projet. Les ministères responsables de l'APP, lorsque les coûts et les examens de l'envergure du projet ont été réalisés, présentent habituellement leurs demandes au niveau indicatif, et lorsque le coût de l'étape de définition du projet a été avancé, au niveau fondé.

**Approbation définitive du projet (ADP)** – Il s'agit de l'approbation du Conseil du Trésor, et l'autorisation de dépenser, des objectifs du stade de mise en oeuvre du projet. Les ministères responsables demandent l'ADP lorsque la portée globale du projet a été définie et que les estimations ont été confirmées au niveau fondé.

**Approbation du ministère (AM)** – Projets pour lesquels le Conseil du Trésor a délégué son autorité au Ministère.



Tableau financier 12 – Projets d'immobilisations, par gamme de services/activité (en milliers \$)

DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Estimation des dépenses jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2002-2001	Besoins futurs
<b><u>FORCES MARITIMES</u></b>						
<b><u>Construction</u></b>						
<b><u>St. John's (Terre-Neuve)</u></b>						
NCSM CABOT (I-APP)	2 197	2 162	15	----	----	----
<b><u>Halifax (Nouvelle-Écosse)</u></b>						
UNITÉ DE RADOUB (ATLANTIQUE) (F-ADP)	22 400	499	10 045	11 856	----	----
BÂTIMENT PRINCIPAL D'APPROVISIONNEMENT (F-ADP)	31 659	31 199	460	----	----	----
JETÉE NN (F-ADP)	15 326	15 076	250	----	----	----
JETÉE NB (F-ADP-AM)	35 710	35 355	355	----	----	----
CENTRE D'INSTRUCTION DES POMPIERS (F-ADP)	14 489	1 262	7 245	5 920	62	----
<b><u>Charlottetown (Île du-Prince-Édouard)</u></b>						
DIVISION DE LA RÉSERVE NAVALE (F-ADP)	11 539	1 489	50	----	----	----
<b><u>Hamilton (Ontario)</u></b>						
DIVISION DE LA RÉSERVE NAVALE (F-ADP-AM)	5 207	5 207	----	----	----	----
<b><u>Esquimalt (Colombie-Britannique)</u></b>						
REGROUPEMENT DES ATELIERS DE L'UNITÉ DE RADOUB (I-APP)	10 200	6 406	3 794	----	----	0
RÉAMÉNAGEMENT INSTALLATIONS DE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT (I-APP)	3 393	471	2 020	600	300	----
CENTRE D'INSTRUCTION DES POMPIERS (F-ADP)	18 215	1 528	9 693	5 660	1 334	----
INSTALLATIONS DU CEOM POUR LES NOUVELLES INITIATIVES (F-ADP-AM)	5 997	152	2 895	2 950	----	----



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Estimation des dépenses jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2002-2001	Besoins futurs
<b>Matériel</b>						
SYSTÈME DE SURVEILLANCE PAR RÉSEAUX REMORQUÉS (F-ADP)	100 705	95 480	3 378	1 847	0	0
FRÉGATE CANADIENNE DE PATROUILLE (phase II incluse) (F-ADP)	9 005 649	8 683 962	114 602	99 953	88 663	18 469
PROJET DE RÉVISION OPÉRATIONNELLE DES SOUS-MARINS (F-ADP)	42 145	41 928	217	0	0	0
PROJET DE RÉVISION ET DE MODERNISATION DE LA CLASSE TRIBAL (F-ADP)	1 417 395	1 363 382	34 122	16 528	3 363	0
REMPLACEMENT DU DISPOSITIF DE VISIBILITÉ DIRECTE À ONDES DÉCIMÉTRIQUES (F-ADP)	18 769	18 710	59	0	0	0
SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS MILITAIRES PAR SATELLITES CANADIENS (F-ADP)	16 604	16 309	195	100	0	0
SYSTÈME D'INFORMATION OPÉRATIONNELLE MARK III (F-ADP)	44 718	8 629	6 506	7 748	8 464	13 371
SYSTÈME DE DÉFENSE ANTITORPILLES (F-ADP)	18 257	13 918	1 370	2 969	0	0
REMPLACEMENT DU SYSTÈME INTÉGRÉ DE GUERRE ÉLECTRONIQUE (F-ADP)	53 409	52 521	888	0	0	0
AVION D'ENTRAÎNEMENT AU COMBAT NAVAL (F-ADP)	34 852	16 851	16 558	1 443	0	0
NAVIRES DE DÉFENSE CÔTIÈRE (F-ADP)	707 625	600 948	50 866	10 463	7 045	38 303
SYSTÈME DE PILOTAGE AUX INSTRUMENTS (F-ADP-AM)	3 217	3 068	149	0	0	0
SIMULATEUR DE QUART POUR OFFICIERS SUBALTERNES (F-ADP)	16 814	11 787	3 105	1 922	0	0
SYSTÈME DE DÉFENSE RAPPROCHÉE PHALANX (F-ADP)	31 633	29 281	1 502	0	0	850
DISPOSITIF DE LUTTE CONTE LA POLLUTION POUR LES NAVIRES (F-ADP)	38 718	13 647	11 128	7 135	6 808	0
REMPLACEMENT DES MESURES DE SOUTIEN ÉLECTRONIQUE DES SOUS-MARINS (F-ADP-AM)	9 054	8 865	189	0	0	0
RADAR À RÉSEAUX ACTIFS EN PHASE (F-ADP)	49 895	39 507	7 036	317	1 518	1 517
CENTRE DU SYSTÈME INTÉGRÉ DE SURVEILLANCE SOUS-MARINE (F-ADP)	26 520	25 630	490	400	0	0
RADOUB DE MIE-VIE DU NAVIRE AUXILIAIRE QUEST (F-ADP-AM)	9 316	6 625	2 691	0	0	0
MISSILE DE DÉFENSE PONCTUELLE PERFECTIONNÉ (F-ADP)	32 219	28 197	2 737	694	591	0
SYSTÈME DE TRAITEMENT DES MESSAGES (F-ADP-AM)	8 072	4 636	1 500	950	850	136
CAPTEUR ÉLECTRO-OPTIQUE PERFECTIONNÉ (F-ADP)	16 256	10 114	2 577	3 264	301	0
COMMANDE À DISTANCE DE STATIONS RADIO NAVALES À DISTANCE (F-ADP)	39 368	54	12 792	18 331	7 309	882
COMMUNICATIONS – LIAISON DES DONNÉES 16 (F-ADP-AM)	21 840	2 005	4 610	7 659	7 566	0
COMMUNICATIONS – LIAISON DES DONNÉES 22 (I-APP)	5 524	2 695	1 746	759	324	0
SYSTÈME PERFECTIONNÉ EMBARQUÉ DE RENSEIGNEMENT ÉLECTRONIQUE TACTIQUE (F-ADP-AM)	25 878	914	2 277	7 278	8 233	7 176
CAPACITÉ DE RENSEIGNEMENT TRANSMISSIONS EN RÉSEAU POUR LES NAVIRES DES CLASSES IROUOIS ET HALIFAX (F-ADP-AM)	13 537	306	1 316	2 026	5 459	4 430
SYSTÈME EMBARQUÉ INTÉGRÉ DE NAVIGATION ET D'AFFICHAGE (F-ADP-AM)	4 225	986	2 965	274	0	0



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Estimation des dépenses jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2002-2001	Besoins futurs
SYSTÈME DE GESTION DES PISTES POUR LA CLASSE IROQUOIS (F-ADP-AM)	14 117	150	3 094	5 745	3 641	1 487
TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SATELLITE À ONDES CENTIMÉTRIQUES (F-ADP-AM)	4 886	329	4 557	0	0	0
			295 222			
<b><u>FORCES TERRESTRES</u></b>						
<b><u>Construction</u></b>						
VALCARTIER - CENTRE DE SOUTIEN DE L'ENTRAÎNEMENT DE LA MILICE (F-ADP)	53 528	51 228	2 300	0	0	0
PROJET DE GROUPEMENT DE DÉPÔTS (F-ADP)	28 853	28 413	440	0	0	0
<b><u>Sydney (Nouvelle-Écosse)</u></b>						
MANÈGE MILITAIRE DE VICTORIA PARK (F-ADP)	20 489	10 816	9 673	----	----	----
<b><u>Gagetown (Nouveau-Brunswick)</u></b>						
CENTRE DE SOUTIEN DE L'ENTRAÎNEMENT DE LA MILICE (F-ADP)	61 867	27 122	32 802	1 943	----	----
PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CAMP PETERSVILLE (F-ADP)	13 347	217	----	2 500	----	10 630
CLINIQUE MÉDICALE ET DENTAIRE DE LA BASE (F-ADP-AM)	7 031	7 031	----	----	----	----
<b><u>Québec (Québec)</u></b>						
CENTRE DE SOUTIEN DE L'ENTRAÎNEMENT DE LA MILICE (I-APP)	53 790	51	2 305	----	----	----
COMPLEXE DU 5 <sup>e</sup> BATAILLON DES SERVICES (F-ADP)	26 198	9 148	1 090	9 300	6 660	----
<b><u>Petawawa (Ontario)</u></b>						
INSTALLATIONS DU BATAILLON D'INFANTRIE LÉGÈRE (F-ADP)	14 662	14 662	----	----	----	----
INSTALLATIONS DE L'ESCADRON DE TRANSMISSIONS (F-ADP)	13 311	----	910	----	----	12 401
<b><u>Shilo (Manitoba)</u></b>						
COMPLEXE RCHA (F-ADP)	27 688	25 187	2 501	----	----	----



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Estimation des dépenses jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2002-2001	Besoins futurs
<b><u>Wainwright (Alberta)</u></b>						
IMMEUBLE MSA (F-ADP)	12 187	12 187	---	---	---	---
CENTRE DE SOUTIEN DE L'ENTRAÎNEMENT DE LA MILICE (F-ADP)	46 283	19 256	19 006	8 021	---	---
<b><u>Edmonton (Alberta)</u></b>						
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE (F-ADP)	4 622	4 622	---	---	---	---
<b><u>Matériel</u></b>						
MONITEUR DE VAPEURS CHIMIQUES (F-ADP)	33 399	33 032	202	165	0	0
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES DÉPÔTS (F-ADP)	20 428	19 658	770	0	0	0
PROTECTION CONTRE LE RAYONNEMENT IONISANT (F-ADP-AM)	7 378	4 617	1 643	23	23	1 072
ACHAT ET MISE À JOUR DES OBUSIERS HOWITZER (F-ADP)	44 242	39 095	5 147	0	0	0
DÉFENSE AÉRIENNE À BASSE ALTITUDE (F-ADP)	1 073 989	1 047 032	11 411	3 099	12 447	0
SYSTÈME TACTIQUE DE COMMANDEMENT, DE CONTRÔLE ET DE COMMUNICATIONS (F-ADP)	1 927 559	1 449 042	185 385	115 887	177 245	0
SYSTÈME DE COMMANDEMENT DE LA FORCE TERRESTRE (F-ADP)	178 385	21 052	36 929	55 137	49 935	15 332
VÉHICULE LÉGER DE SOUTIEN À ROUES (F-ADP)	273 137	259 010	7 000	7 127	0	0
SYSTÈME MÉTÉOROLOGIQUE (F-ADP)	8 689	7 941	748	0	0	0
MATÉRIEL POUR CHAMPS DE TIR RÉEL (F-ADP)	37 397	24 266	13 051	80	0	0
LANCE-GRENADES (F-ADP)	14 326	611	175	13 540	0	0
CASQUES EN FIBRE COMPOSITE (F-ADP)	18 865	17 745	1 120	0	0	0
ARMES ANTI-BLINDÉS À COURTE PORTÉE (F-ADP)	173 532	137 241	14 207	22 084	0	0
INSTALLATION DE GÉNIE LOGICIEL DE LA FORCE TERRESTRE (F-ADP-AM)	6 560	259	1 375	2 361	1 741	824
EFFETS DES ARMES À TIR DIRECT À LASER (I-APP)	1 148	814	334	0	0	0
PERFECTIONNEMENTS DES TACTIQUES TERRESTRES DE GUERRE ÉLECTRONIQUE (F-ADP)	78 107	62 419	9 958	5 730	0	0
DISPOSITIF D'OBSERVATION NOCTURNE LONGUE PORTÉE (F-ADP)	52 951	47 258	315	4 873	505	0
VÉHICULE LOURD DE SOUTIEN LOGISTIQUE (F-ADP)	364 725	364 513	212	0	0	0
DISPOSITIF DE DÉPOLLUTION DE MUNITIONS EN SURFACE (F-ADP-AM)	5 692	4 858	297	537	0	0
VÉHICULE LÉGER POLYVALENT À ROUES (F-ADP)	190 861	250	2 000	64 027	51 962	72 622
VÉHICULE PORTE-GROUPE ÉLECTROGÈNE (F-ADP-AM)	11 206	1 452	1 000	2 500	2 500	3 754



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Estimation des dépenses jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2002-2001	Besoins futurs
MATÉRIEL DE SIMULATION (F-ADP)	15 050	2 150	4 635	6 419	1 228	618
PROJET DE REMPLACEMENT DU LYNX (F-ADP)	869 565	726 040	74 284	55 190	14 051	0
TRANSPORTS DE TROUPES BLINDÉS (F-ADP)	792 421	115 931	274 174	365 381	15 935	21 000
HABILLEMENT DU SOLDAT (PHASE DE DÉFINITION) (APP)	4 974	2 096	1 309	590	979	0
WISEUR THERMIQUE (F-ADP)	138 802	51 822	5 168	40 533	32 267	9 012
SYSTÈME DE POSITIONNEMENT ET DE NAVIGATION (F-ADP)	69 673	44 426	14 988	10 259	0	0
DÉTECTION AMÉLIORÉE DE MINES TERRESTRES (F-ADP)	22 675	4 665	6 938	11 072	0	0
PROTECTION BALISTIQUE POUR VÉHICULES DU PARC « B »(F-ADP)	17 023	16 823	200	0	0	0
REMPLACEMENT DES CAMIONS-BENNES LOURDS (F-ADP)	11 584	10 651	473	460	0	0
PROLONGATION DE LA VIE DES TRANSPORTS DE TROUPES BLINDÉS (I-APP)	4 979	4 092	887	0	0	0
SYSTÈME D'HABILLEMENT ADAPTÉ PERFECTIONNÉ (F-ADP)	58 427	6 029	13 207	17 202	15 527	6 462
GANTS POUR TEMPS FROID ET HUMIDE (F-ADP-AM)	6 002	0	4 425	1 156	0	421
<b><u>FORCES AÉRIENNES</u></b>						
<b><u>Construction</u></b>						
<b><u>Bagotville (Québec)</u></b>						
ANNEXE DES INSTALLATIONS D'ENTRETIEN POLYVALENTES (F-ADP-AM)	4 622	4 622	----	----	----	----
<b><u>Cold Lake (Alberta)</u></b>						
CENTRE D'ESSAIS TECHNIQUES (AÉROSPATIALE) (F-ADP)	19 800	2 803	10 941	6 056	----	6 056
INSTALLATIONS DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE (F-ADP)	6 600	197	5 273	----	----	1 130
<b><u>Comox (Colombie-Britannique)</u></b>						
INSTALLATION DE LAVAGE (F-ADP-AM)	4 220	38 840	380	----	----	----
ÉCOLE DE RECHERCHE ET SAUVETAGE DES FC (F-ADP-AM)	2 100	2 100	0	----	----	----
<b><u>Matériel</u></b>						
SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES DE SOUTIEN ET DE FORMATION (F-ADP)	202 690	162 604	20 805	15 370	2 051	1 860



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Estimation des dépenses jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2002-2001	Besoins futurs
MODERNISATION DU SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD (F-ADP)	1 061 893	1 051 976	5 181	4 736	0	-672
SYSTÈME DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE PAR SATELLITE (F-ADP)	64 532	63 511	643	219	159	0
MODERNISATION DU RÉCEPTEUR ALERTE RADAR DU CF-18 (I-APP)	6 532	3 048	2 284	1 200	0	0
AVION RAVITAILLEUR ET DE TRANSPORT TACTIQUE (F-ADP)	347 911	312 751	25 710	9 450	0	0
SYSTÈME MILITAIRE AUTOMATISÉ DE CIRCULATION AÉRIENNE (F-ADP)	162 304	50 595	25 615	47 269	23 365	15 460
MODERNISATION DE L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE DU CC130 (F-ADP)	95 880	5 181	40 530	48 169	2 000	0
SYSTÈME DE RADIONAVIGATION PERFECTIONNÉ (I-APP)	1 876	1 439	300	137	0	0
MODERNISATION DES SYSTÈMES DU CT133 (F-ADP)	27 502	22 553	1 805	1 634	1 510	0
HÉLICOPTÈRES UTILITAIRES DE TRANSPORT TACTIQUE (F-ADP)	1 182 671	929 996	53 576	59 467	70 177	69 455
PROJET DES CENTRES DES OPÉRATIONS AÉRIENNES DE RÉGION OU SECTEUR (F-ADP)	57 396	20 454	25 355	11 587	0	0
NOUVEL AÉRONEF DE TRANSPORT STRATÉGIQUE (F-ADP)	467 875	414 293	7 582	22 000	13 000	11 000
SIMULATEUR DE MISSION OPÉRATIONNELLE DU CP140 (F-ADP-AM)	5 754	5 655	99	0	0	0
MODERNISATION DU RADAR DU CF18 (F-ADP)	68 789	67 700	1 089	0	0	0
STATION DE SOUTIEN INTÉGRÉ DU CF18 (F-ADP-AM)	7 481	1 073	2 007	4 401	0	0
DISPOSITIF AVERTISSEUR DE PROXIMITÉ DU SOL POUR LE CF18 (F-ADP)	8 914	7 794	242	878	0	0
REMPLACEMENT DES AVIONS HERCULES (F-ADP)	103 650	89 478	14 172	0	0	0
INSTRUMENTS DU SYSTÈME DE RESTITUTION DU COMBAT AÉRIEN (F-ADP-AM)	14 938	786	2 706	5 484	5 962	0
MISSILES AIR-SURFACE PERFECTIONNÉS (F-ADP)	103 690	75 828	11 634	16 228	0	0
MODERNISATION DU 8 <sup>e</sup> ESCADRON DE TRANSMISSIONS ET DE CONTRÔLE (AIR) (F-ADP)	61 434	535	5 793	9 903	9946	35 257
HÉLICOPTÈRE CANADIEN DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE – PHASE DE DÉFINITION (I-APP)	4 913	4 913	0	0	0	0
GUERRE ÉLECTRONIQUE - ENTRAÎNEMENT DE LA FORCE AÉRIENNE AUX MENACES DE SURFACE (F-ADP-AM)	24 264	3 094	4 900	4 753	7 258	4 259
NORMALISATION DE L'HABILLEMENT ADAPTÉ DE LA FORCE AÉRIENNE (F-ADP-AM)	10 530	5 325	5 205	0	0	0
<b>OPÉRATIONS INTERARMÉES ET PROTECTION CIVILE</b>						
MASQUE DE PROTECTION CONTRE LES AGENTS NUCLÉAIRES, BIOLOGIQUES ET CHIMIQUES	31 391	30 888	503	0	0	0
ÉQUIPE D'INTERVENTION EN CAS D'URENCE NUCLÉAIRE (EIUN) (F-ADP-AM)	6 143	5 519	279	285	60	0





DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Estimation des dépenses jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2002-2001	Besoins futurs
FORCE OPÉRATIONNELLE INTERARMÉES 2 (F-ADP-AM)	14 442	13 782	660	0	0	0
<b><u>COMMUNICATIONS ET GESTION DE L'INFORMATION</u></b>						
PROJET DE CRYPTOPHONIE TACTIQUE (F-ADP)	73 675	73 604	71	0	0	0
SYSTÈME D'ACCÈS RESTREINT (F-ADP)	22 763	22 703	60	0	0	0
SYSTÈME INFORMATIQUE PRINCIPAL DE CALCUL DE LA SOLDE (F-ADP)	31 144	27 834	3 310	0	0	0
GROUPE DE SYSTÈMES DE BASE (F-ADP)	50 533	49 439	1 094	0	0	0
SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION (ASSURANCE DE LA QUALITÉ) (F-ADP-AM)	6 620	6 420	200	0	0	0
OUTILS DE GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (F-APP-AM)	3 363	1 257	2 106	0	0	0
SYSTÈME DE TRANSMISSION DE DONNÉES DANS L'EXTRÊME-ARCTIQUE (F-ADP)	34 004	13 733	7 718	9 686	2 867	0
SYSTÈME DE TRAITEMENT DES MESSAGES DE LA DÉFENSE (F-ADP)	42 160	8 756	9 645	12 778	10 981	0
SYSTÈME CLASSIFIÉ DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES CLÉS (F-ADP)	20 562	7 199	7 756	4 807	800	0
CENTRE INTÉrimAIRE DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL DE GUERRE ÉLECTRONIQUE (F-ADP)	18 742	15 106	3 636	0	0	0
INSTALLATIONS DE RECHERCHE À DISTANCE DU RRSFC (F-ADP)	43 911	42 412	1 443	56	0	0
GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABILITÉ – SYSTÈME MK IV (F-ADP-AM)	15 595	14 115	1 480	0	0	0
MODERNISATION DU RÉSEAU EXTERNE DE CÂBLES DES BASES (F-ADP)	13 486	12 030	1 456	0	0	0
MODERNISATION DU RÉSEAU DES CÂBLES À TRAVERS LE CANADA (F-ADP-AM)	7 367	6 041	1 326	0	0	0
MODERNISATION DU RÉSEAU DES CÂBLES DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE (F-ADP-AM)	1 507	909	428	170	0	0
RÉSEAU ÉTENDU DE LA DÉFENSE (F-ADP-AM)	2 295	664	1 631	0	0	0
ENTREPÔT DES DONNÉES DE LA DÉFENSE (F-ADP-AM)	1 441	618	823	0	0	0
POINT D'ACCÈS INTÉGRÉ AUX SERVICES (F-ADP-AM)	2 967	1 797	1 170	0	0	0
SERVICES DE VIDÉOCONFÉRENCE (F-ADP-AM)	3 561	3 200	361	0	0	0
SYSTÈME DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS ET DOSSIERS (E-SPA)	3 705	2 009	1 696	0	0	0
AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT INFORMATIONNEL INTÉGRÉ DU SERVICE DE L'ANNUAIRE (F-ADP-AM)	3 201	861	2 340	0	0	0
<b><u>SOUTIEN DE LA FONCTION PERSONNEL</u></b>						
PROJET DE REMPLACEMENT DES CARTES DE NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (F-ADP-AM)	3 014	2 449	565	0	0	0



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Estimation des dépenses jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2002-2001	Besoins futurs
<b><u>Construction</u></b>						
<b><u>Greenwood (Nouvelle-Écosse)</u></b>						
INSTALLATIONS COMMUNES DE RESTAURATION (F-ADP)	10 221	10 071	150	---	---	---
<b><u>Valcartier (Québec)</u></b>						
INSTALLATIONS DES CADETS ET DES MILICIENS (F-ADP)	38 480	34 478	2	---	---	---
<b><u>Borden (Ontario)</u></b>						
ÉDIFICE D'ENTRAÎNEMENT AU MATÉRIEL DE L'EGEMFC (I-APP)	2 200	---	2 200	---	---	---
<b><u>Wainwright (Alberta)</u></b>						
LOGEMENT DES STAGIAIRES (F-ADP)	15 647	15 361	386	---	---	---
<b><u>Matériel</u></b>						
PROJET D'INFORMATION INTÉGRÉE DE LA RÉSERVE (F-ADP)	76 424	72 549	3 875	0	0	0
SYSTÈME INTÉGRÉ DE DONNÉES SUR LES RESSOURCES HUMAINES DE LA DÉFENSE (F-ADP-AM)	17 772	12 981	4 791	0	0	0
<b><u>SOUTIEN DU MATÉRIEL, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT</u></b>						
<b><u>Construction</u></b>						
<b><u>Gagetown (Nouveau-Brunswick)</u></b>						



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Estimation des dépenses jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2002-2001	Besoins futurs
EGMFC - SOUTIEN DE CHAMP DE TIR (F-ADP)	20 990	20 154	836	----	----	----
EGMFC – OPÉRATIONS ET INSTRUCTION (F-ADP)	28 172	27 940	232	----	----	----
EGMFC – INSTALLATIONS DES SERVICES TECHNIQUES ET DE SOUTIEN (F-ADP)	17 641	16 941	700	----	----	----
<b><u>Québec (Québec)</u></b>						
AMÉLIORATIONS D'ORDRE OPÉRATIONNEL DU BATAILLON D'INFANTERIE LÉGÈRE (F-ADP)	13 157	13 107	50	----	----	----
<b><u>Montréal (Québec)</u></b>						
FERMETURE DE LA BASE DE SAINT-HUBERT (F-ADP)	17 502	13 352	4 150	----	----	----
<b><u>Farnam (Québec)</u></b>						
NOUVEAU CHAMP DE TIR (F-ADP)	9 490	8 585	905	----	----	0
<b><u>Saint-Jean (Québec)</u></b>						
DÉMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE DES APIRANTS-OFFICIERS DES FC À SAINT-JEAN (F-ADP)	5 151	5 051	100	----	----	----
DÉPÔT D'APPROVISIONNEMENT (F-ADP)	25 159	24 829	330	----	----	----
<b><u>Trenton (Ontario)</u></b>						
RÉIMPLANTATION DU CENTRE DE PARACHUTISME DES FC (F-ADP)	13 727	13 027	700	----	----	----
<b><u>Borden (Ontario)</u></b>						
INSTALLATIONS DES CAMPS DES CADETS (F-ADP)	16 250	13 673	2 577	----	----	----
<b><u>Wainwright (Alberta)</u></b>						



DÉSIGNATION DU PROJET	Coût total estimatif actuel	Estimation des dépenses jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2002-2001	Besoins futurs
COMPLEXE DES SERVICES D'ALIMENTATION (F-ADP)	10 603	10 603	----			----
<b><u>Edmonton (Alberta)</u></b>						
INSTALLATION DU QGET 1 GMBC ET DU 1 PON PM (F-ADP)	13 537	13 537	---	---	---	---
DÉMÉNAGEMENT DU 1 PPCLI DE CALGARY (F-ADP)	19 133	19 133	----	---	---	----
AMÉLIORATIONS D'ORDRE OPÉRATIONNEL DU BATAILLON D'INFANTERIE LÉGÈRE (F-ADP)	12 084	12 069	20	---	---	---
DÉMÉNAGEMENT DE LA 1 <sup>ère</sup> AMBULANCE DE CAMPAGNE ET DES INSTALLATIONS DE LAVAGE DES VÉHICULES ET DE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT (F-ADP)	3 741	3 741	0	---	---	---
BÂTIMENT DE COURS ET D'INSTRUCTION (F-ADP)	10 639	10 639	----	---	---	----
CHAMP DE TIR ET INSTALLATIONS DU SECTEUR D'ENTRAÎNEMENT (F-ADP)	6 016	5 639	54	189	---	134
LOGEMENT POUR CÉLIBATAIRES (F-ADP)	20 847	20 847	----	---	---	----
<b><u>Matériel</u></b>						
MODERNISATION DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT DES FC (F-ADP)	265 959	164 804	68 922	30 907	1 326	0



### Tableau financier 13 – Prêts, investissements et paiements anticipés

Ce tableau ne s'applique au ministère de la Défense nationale.

### Tableau financier 14 – Bilans des fonds renouvelables

Ce tableau ne s'applique au ministère de la Défense nationale, qui ne dispose d'aucun fonds renouvelable.

### Tableau financier 15 – Passifs éventuels

	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Montant au 31 mars	5 192 896 759 \$ <sup>1</sup>	5 225 253 854 \$ <sup>1</sup>	141 580 329 \$
Cas en suspens	133	135	148

Même si ces affaires particulières sont à divers stade de litigation, le principe du Ministère ne consiste pas à faire des observations quant aux résultats escomptés. Elles doivent cependant être reconnues comme des passifs éventuels contre l'État; c'est pour cela qu'elles sont mentionnées ici, à des fins informatives seulement.

**Note 1** Inclut 5 000 000 000 \$ pour une demande de paiement unique liée aux survols de l'OTAN depuis 1979, à Goose Bay (Terre-Neuve). Le passif éventuel de cette réclamation a été réduit à zéro pour l'exercice 1997-1998.

### Comptabilisation des coûts de maintien de la paix

Le tableau financier 16 fait état des coûts totaux et différentiels des opérations de maintien de la paix et des activités connexes. Le coût total comprend la rémunération des civils et des militaires, les prestations et indemnités, les acquisitions d'équipement spécial, le coût lié aux déplacements et à la subsistance du personnel et de l'équipement, la dépréciation de l'équipement, ainsi que les coûts relatifs à l'instruction spéciale.

Le coût différentiel est obtenu en excluant certains coûts, tels la rémunération, la dépréciation de l'équipement et quelques coûts de fonctionnement de l'équipement, coûts qui auraient été engagés de toute façon lors d'activités d'instruction et d'opérations courantes à l'échelle nationale. C'est donc dire que le coût différentiel correspond aux frais supplémentaires que doit assumer le ministère de la Défense nationale pour participer à l'opération.

Le gouvernement du Canada se voit rembourser en partie par les Nations Unies les coûts liés au personnel (une somme mensuelle par personne autorisée par les Nations Unies), certains coûts liés aux préparatifs, les frais de transport jusqu'au secteur de la mission et depuis celui-ci, la dépréciation de l'équipement du contingent et les prestations de décès et d'invalidité.



## Tableau financier 16 – Coûts liés aux maintien de la paix et aux opérations connexes, par opération

(EN MILLIONS \$)

Opérations des Nations Unies (sauf indication contraire)	PRÉVISIONS 1996-1997			PRÉVISIONS 1997-1998		
	Coût entier	Coût diff.	Recettes estimées de l'ONU	Coût entier	Coût diff.	Recettes estimées de l'ONU
Croatie (ONURC - CANBAT I) Bosnie- Herzégovine (FORPRONU - CANBAT II)	2,2 6,1	2,2 6,1	11,0			7,8
Croatie (FPNU - CANTLOGBAT et autres)	2,1	2,1				
Pont aérien de Sarajevo (HCR)	0,2	0,2				
Adriatique (OP SHARP GUARD)	17	2,8				
Balkans (OP ALLIANCE-IFOR)	112,0	36,4		3,3	3,3	
Bosnie (OP PALLADIUM)	113,0	26,4		249,1	84,6	
OP BISON-MAMDRIM (Italie)				3,6	2,4	
UNMACBIH-OP NOBLE(Bosnie)				0,8	0,3	
CACIA-OP MIRADOR(Italie)				33,0	2,0	
UNMIBH(UNPREDEP/UNMOP)				0,4	0,1	
Cambodge (CCD)	0,5	0,2		0,9	0,3	
Nagomo Karabakh (OSCE)	0,4	0,1				
Inde/Pakistan (GOMNUIP)	0,1	0,0		0,1	0,0	
Plateau du Golan (FNUOD)	24,2	3,9	4,2	26,4	6,4	5,6
Sinaï (FMO)	3,0	0,9	0,1	2,7	0,9	0,6
Moyen-Orient (ONUST)	1,4	0,6		1,4	0,6	
Iraq (CSNU)	0,5	0,2		0,6	0,3	
Koweït (MONUIK)	0,6	0,2		0,8	0,3	
Chypre (UNFICYP)	0,0	0,0		0,4	0,2	0,3
Golfe Persique (MIF)	2,0	2,0				
Golfe Arabique (OP PREVENTION)	15,1	0,5		26,4	2,1	
Golfe Arabique (OP MERCADOR)				12,6	0,6	
Golfe Persique (OP DETERMINATION)				30,2	2,1	
Rwanda (UNAMIR II)	0,6	0,6				4,6
Rwanda (OP ASSURANCE)	40,5	14,5	3,1			
Haiti (MINUHA II)	4,0	2,0	11,0			
Haiti (OP STANDARD)	52,0	20,0	3,0			
Haiti (OP STABLE I)	45,0	12,0		3,0	3,0	23,2
Haiti (OP STABLE II)	52,0	13,0		26,0	6,0	
Haiti (OP STABLE III)				26,0	10,0	
Équipe d'instructeurs en entretien de véhicules				0,3	0,1	
UNSMIH-OP CONSTABLE				46,8	13,5	
MIPONUH-OP COMPLIMENT				0,9	0,5	
MINUGUA-OP VISION (Guatemala)				0,5	0,1	
OP ASSISTANCE-Manitoba				91,3	30,4	
OP RECUPERATION – Tempête de verglas				105,0	44,0	
<b>Totaux</b>	<b>494,5</b>	<b>146,9</b>	<b>32,4</b>	<b>692,5</b>	<b>214,1</b>	<b>42,1</b>

Au 31 mars 1998



## **Section V      Rapports consolidés**

Développement durable

Réservoirs de stockage souterrains percés

Veillez consulter les pages 46 à 49 – Appuis des grands programmes du gouvernement

## **Section VI    Autres renseignements**

Pour plus de renseignements sur le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, consulter notre site Internet, D-Net, à [www.dnd.ca](http://www.dnd.ca) ou communiquer avec le service des Renseignements généraux des Affaires publiques, en composant le (613) 995-2534.

## LA FORCE DE RÉSERVE

### Rôle

Le Livre blanc sur la défense de 1994 décrit le rôle premier de la Réserve comme celui d'apporter renfort, durabilité et soutien aux forces déployées. Les réservistes se voient parfois confier des fonctions qui ne sont pas remplies par la Force régulière. En vertu du concept de la Force totale, les membres de la Réserve et de la Force régulière apportent un appui aux Forces canadiennes dans leurs tâches et activités courantes en temps de paix.

### Description

Comme le décrit en détail la *Loi sur la défense nationale*, la Force de réserve constitue l'un des trois éléments des Forces canadiennes. Ses membres s'engagent pour des activités autres que le service militaire continu à temps plein. Les sous-éléments de la Réserve sont :

- la Première réserve;
- la Réserve supplémentaire;
- le Cadre des instructeurs de cadets;
- les Canadian Rangers.

Les éléments de la Première réserve sont la Réserve navale, la Milice, la Réserve aérienne et la Réserve des communications. À cela viennent s'ajouter quelque 250 membres affectés à l'Effectif de la Première réserve au Quartier général de la Défense nationale.

La Réserve supplémentaire se compose de la Réserve supplémentaire disponible et la Réserve supplémentaire d'attente; elle retient des noms de personnes dont les services peuvent être requis au besoin. Les membres de la Réserve supplémentaire ne sont pas tenus de remplir leurs fonctions, ni de s'entraîner, sauf lorsqu'ils sont en service actif. La Réserve supplémentaire est un effectif ayant une formation militaire antérieure et qui peut être appelé à servir en cas d'urgence. Des spécialistes civils sont également enrôlés en cas de nécessité définie.

Le Cadre des instructeurs de cadets (CIC), qui est un sous-élément de la Force de réserve, se compose d'officiers qui se sont engagés à servir et à s'entraîner au besoin, mais qui ont pour tâche principale la supervision, l'administration et la formation des cadets de l'Air, de l'Armée et de la Marine. Le Cadre des instructeurs de cadets est la composante de réserve de l'Organisation des cadets du Canada (OCC), par l'entremise de laquelle se réalise le Programme des cadets du Canada. Les besoins financiers du Cadre des instructeurs de cadets sont inclus dans le Compte ministériel de l'OCC/CIC.

Les Canadian Rangers constituent un sous-élément distinct de la Force de réserve. Ce sont des bénévoles qui se sont engagés à être prêts à servir, mais qui n'ont pas à suivre un entraînement annuel. Ils ne sont tenus de se rendre utiles que s'ils sont placés en service actif. Les Rangers doivent être en bonne santé et pouvoir assurer leur survie au moyen des ressources de la terre.



Leur rôle consiste à assurer une présence militaire dans les régions peu peuplées, les régions du Nord, les régions côtières et les régions isolées du Canada, où il n'est ni pratique ni rentable d'envoyer d'autres éléments des Forces canadiennes.

## **LA PREMIÈRE RÉSERVE**

### **La Réserve navale**

La Réserve navale compte 24 divisions réparties dans l'ensemble du Canada. Son quartier général est situé à Québec, et elle est placée sous le commandement du Chef d'état-major de la Marine. L'effectif autorisé de la Réserve navale est de 4 000 à 5 000 membres. Sa mission consiste à fournir au Commandement maritime des effectifs instruits en vue de doter les éléments de combats et d'appui, dans le cadre de la Force totale, en vue de réaliser les objectifs du Canada en temps de paix, de crise ou de guerre. De plus, les réservistes navals sont responsables des navires de défense côtière, du contrôle naval de la navigation commerciale, de la défense portuaire, de lutte contre les mines, du soutien administratif et logistique ainsi que des relations communautaires et publiques, et ce en maintenant une présence navale dans l'ensemble du Canada.

La formation à la tâche de défense côtière comprend notamment la surveillance et la patrouille des côtes, ainsi que des activités de lutte contre les mines telles le levé du fond marin (cartographie du plancher océanique), le dragage mécanique des mines et l'inspection d'objets au fond de la mer. Les nouveaux navires de défense côtière possèdent des ressources polyvalentes pour la surveillance et la défense des côtes, y compris une capacité limitée de lutte contre les mines.

Le rôle de défense portuaire permet de défendre les ports et les zones d'ancrage ainsi que leurs approches immédiates en temps de crise. Il englobe la sécurité portuaire, les patrouilles portuaires et des opérations interministérielles. L'organisation de défense portuaire est constituée de quatre unités, deux dans chacune des côtes. Une équipe de plongée d'inspection appuie chaque unité. Les réservistes utilisent des pneumatiques à coque rigide pour accomplir leurs missions de contrôle portuaire.

Le contrôle naval de la navigation commerciale permet aux réservistes de placer la marine marchande sous la direction du gouvernement et d'assurer la protection navale en cas de besoin. L'organisation du de contrôle naval de la navigation commerciale est formée de quatre équipes régionales, deux dans chaque côte.

### **La Milice (Réserve de l'Armée de terre)**

La Milice, dont la structure a été adaptée suivant le principe des secteurs de la Force terrestre, compte 10 groupes-brigades du Canada, placés sous le commandement du Chef d'état-major de l'Armée de terre. Son niveau de dotation actuel est de 20 000 membres. On prévoit de réduire éventuellement ce nombre à 18 500. Il y a au total 133 unités réparties en 115 localités de l'ensemble du pays. La Milice a pour mission d'accroître la capacité de dissuasion des Forces canadiennes et d'appuyer la Force régulière dans ses tâches et activités courantes de temps de paix. Il s'agit notamment de participer aux contingents canadiens déployés dans le cadre de

forces de l'ONU pour le maintien de la paix. Pour remplir ce rôle, la Milice fournit des membres individuels et des sous-sous-unités de renforts à la Force régulière. Elle sert également de base de mobilisation en cas de besoin. Avec une petite armée régulière, un territoire vaste et une population dispersée, le Canada ne maintient une présence militaire dans plusieurs collectivités que par l'entremise de la Milice.

La Milice est chargée de missions de temps de guerre et de temps de paix. En temps de guerre, des unités, des unités auxiliaires ou encore des miliciens servent de renforts à la Force régulière et procurent un bassin d'effectifs dûment entraînés en cas de mobilisation. En temps de paix, la Milice sert de renfort à la Force terrestre, à l'appui de déploiements opérationnels périodiques; des troupes et du soutien sont offerts en cas de missions de maintien de la paix et d'assistance aux autorités civiles; et les miliciens prêtent leur collaboration à des projets nationaux de développement, y compris à l'occasion de cérémonies comme celles du Jour du Souvenir.

### **La Réserve aérienne**

La Réserve aérienne a pour rôle d'accroître la capacité de la Force aérienne en situation d'urgence nationale et de soutenir la Force régulière dans ses missions courantes de maintien de la paix. Le Chef d'état-major de la Force aérienne assure le commandement de la Réserve aérienne, dont le niveau de dotation prévu est de 2 500 membres pour l'exercice 1998-1999 et de 3 000 membres en 1999-2000. Au 31 mai 1998, l'effectif de la Réserve aérienne se chiffrait à 1 785 membres.

La Réserve aérienne est partie intégrante de la Force totale aérienne. La plupart des escadres, escadrons et escadrilles ont été fusionnés en unités formées à la fois de membres de la Force régulière et de réservistes. Le coût de fonctionnement de ces effectifs varie en fonction des catégories d'emploi de leurs membres. L'adjonction de membres de la Réserve aérienne à ces unités permet de réduire les coûts et d'augmenter au maximum les niveaux de préparation et de soutien nécessaires à la réalisation du mandat de la Force aérienne.

Les postes au sein de la Force aérienne sont pleinement intégrés aux processus essentiels du QGDN et au QG de la 1<sup>ère</sup> Division aérienne du Canada. Quatorze escadilles de la Force aérienne, ainsi qu'un détachement, sont répartis dans l'ensemble du pays pour mettre en oeuvre le programme au sein des escadres de la Force aérienne. Tous les escadrons de vol constituent désormais la Force totale, mais trois escadrons sont essentiellement formés de réservistes et dirigés par des commandants de la Force de réserve. La Force aérienne dispose également d'un escadron et de quatre escadrilles de génie de l'air comportant un nombre important de réservistes. Il convient par ailleurs de noter que de nombreux résistes de l'air ont dernièrement participé aux opérations de l'ONU, de l'OTAN et nationales, fournissant à la Force régulière du personnel de soutien ainsi que des équipes d'aéronef et de piste.

Les réservistes de l'air peuvent exercer la plupart des professions de l'aviation. La Réserve aérienne vise particulièrement les personnes possédant des qualifications professionnelles, comme les anciens membres de la Force régulière ou les candidats civils dont les qualifications équivalent à celles des professions militaires requises. La plupart des pilotes sont d'anciens pilotes de la Force régulière, le programme d'instruction de pilotage n'étant généralement pas accessible à un réserviste à temps partiel, quoiqu'il y ait des exceptions, surtout s'il s'agit de

pilotes civils compétents. La Réserve aérienne recrute également des candidats non spécialisés et leur assure toute l'instruction professionnelle et militaire requise.

### **La Réserve des communications**

Faisant partie intégrante de l'Organisation des services d'information de la Défense (OSID), la Réserve des communications a pour rôle :

- a. fournir des ressources aptes au combat aux membres individuels et aux sous-unités pour assurer le renfort et le maintien en puissance en matière de gestion de la technologie de l'information/gestion de l'information ainsi que d'opérations informationnelles, selon les directives précisées dans le Plan de mobilisation des Forces canadiennes;
- b. fournir des services de gestion de l'information (fonctions particulières à certains éléments);
- c. fournir, pour les fins de mobilisation, le cadre de l'élément réserviste en matière de gestion de la technologie de l'information/gestion de l'information ainsi que d'opérations informationnelles;
- d. assurer la liaison entre les militaires et le public canadiens.

L'effectif moyen annuel de la Réserve des communications est d'environ 1 900 membres. Son financement provient de deux sources, soit de l'OSID pour appuyer les missions de cette organisation, et un transfert de fonds du CEMAT pour recruter, former et gérer le personnel de soutien aux missions de l'Armée de terre. Placée sous le commandement de l'OPID, la Réserve des communications se compose actuellement de 23 unités réparties dans les cinq groupes de zones de responsabilités suivants : le 70<sup>e</sup> G comm à Trenton, le 71<sup>e</sup> G comm à Saint-Hubert, le 72<sup>e</sup> G comm à Halifax, les 73<sup>e</sup> et 74<sup>e</sup> G comm à Edmonton, et le Groupe des informations opérationnelles des FC à Ottawa.

L'entraînement, selon les exigences de la Force totale, et l'emploi des réservistes des communications, à l'exception l'administration et le soutien logisitique intégrés, se fonde sur 1 802 tâches particulières définies. À cette fin, la Réserve des communications remplit diverses fonctions à temps plein comme à temps partiel, notamment :

- a. le renfort individuel des missions des Nations Unies;
- b. les déploiements dans les théâtres opérationnels;
- c. les opérations nationales du Système national d'information de commandement et de contrôle;
- d. des affectations dans des unités et troupes des Transmissions de l'Armée de terre;
- e. appui tactique à la Milice en matière de gestion de l'information;
- f. la dotation des centres transportables de commandement tactique de la Marine.

Toutes les unités assurent des services de gestion de l'information à temps partiel toute l'année durant; selon les niveaux d'effectifs actuels et prévus, l'emploi annuel à temps plein touche

environ 280 personnes toute l'année, et 1 340 personnes au sommet de la saison de formation en été.

La Réserve des communications est une ressource disponible formée de personnes dévoués, dont la contribution a renforcé la capacité de l'OSID de répondre aux besoins opérationnels du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes.

## LES CANADIAN RANGERS



Les Canadian Rangers sont un sous-éléments de la Force de réserve et s'organisent en groupes de patrouille et en patrouilles. Leur contrôle opérationnel relève du Commandement de la Force terrestre et du commandement du Secteur du Nord des Forces canadiennes, selon la région géographique. Le Commandement de la Force terrestre a délégué ses pouvoirs aux quartiers généraux des secteurs, qui assument la responsabilité des opérations locales. Les Rangers sont répartis en Colombie-Britannique, dans le Territoire du Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve. Ils évoluent d'habitude à titre individuel. Parallèlement à leurs fonctions civiles, ils signalent toute activité douteuse ou irrégulière qui se déroule dans leurs secteurs respectifs et cueillent des informations détaillées concernant leur zone locale, renseignements qui peuvent s'avérer utiles dans l'exécution de leurs tâches, ou revêtir une importance pour les Forces canadiennes. Ces services ne sont en général pas rémunérés. Le taux de solde équivalent de la Réserve est versé au titre des exercices locaux d'entraînement, des opérations terrestres de recherche et de sauvetage et de la participation à d'autres exercices des Forces canadiennes en tant que guides, conseillers ou instructeurs de survie.

## SOMMAIRE DES RESSOURCES

La Force de réserve finance d'autres activités à l'appui des éléments de la Réserve, par exemple la garde de cérémonie, la compétition de tir aux armes portatives des Forces canadiennes et la Compagnie franche de la Marine. Il faut noter également que la structure de rémunération, les taux de solde et les avantages sociaux de la Réserve sont très différents de ceux de la Force régulière. Le taux de rémunération d'un réserviste correspond à environ 85 p. 100 de celui de son homologue de la Force régulière. Les réservistes à temps plein ou à temps partiel ne jouissent d'aucun régime de pension de retraite ni de prestation de fin d'emploi.

### Estimation du coût total de la Première réserve

La Première réserve compte pour environ 9,6 p. 100 des dépenses totales du Programme des services de la Défense. Les dépenses sont réparties parmi les quatre catégories suivantes : coûts directs, coûts indirects, coûts attribués et coûts en capital. Ce mode de présentation vise à clarifier la composition des coûts totaux de la Première réserve.

Les dépenses directes de fonctionnement comprennent des fonds spécialement prévus au budget pour la Première réserve, par exemple la solde, les déplacements ainsi que les biens et services obtenus sur place. Quant aux dépenses indirectes de fonctionnement, elles correspondent à la part des ressources ministérielles qui sont attribuées à la Première réserve et dont le contrôle est centralisé. Il s'agit des munitions, des coûts de fonctionnement de l'équipement, de l'habillement

et du coût d'entretien des installations telles que les manèges. Les dépenses attribuées sont les frais généraux du Ministère qui sont alloués, pour fins de rapport, à toutes les activités, y compris la Première réserve. En réalité, ces coûts ne varient pas de façon directement proportionnelle à l'activité et seraient en grande partie engagés, que la Première réserve existe ou non. Les dépenses en capital sont indiquées pour l'année durant laquelle les paiements ont été effectués et ne font état d'aucun amortissement du coût sur la durée de vie du bien. En tant que telles, les dépenses en capital peuvent varier considérablement d'une année à l'autre, suivant les priorités établies dans le cadre du plan des biens d'équipement.

## SOMMAIRE DES RESSOURCES

<b>Dépenses de la Première réserve (en milliers \$)</b>			
<b>Type de dépenses</b>	<b>Dépenses réelles 1995-1996</b>	<b>Dépenses réelles 1996-1997</b>	<b>Dépenses réelles 1997-1998</b>
<b>Dépenses directes</b>			
Solde de la Réserve	211 530	214 647	259 591
Personnel de soutien de la Force régulière	97 965	101 612	127 614
Budgets de fonctionnement de la Réserve	27 824	27 927	28 460
<b>Total partiel – Dépenses directes</b>	<b>337 319</b>	<b>344 186</b>	<b>415 666</b>
<b>Dépenses indirectes</b>			
Munitions	39 075	31 133	26 207
Utilisation du matériel	57 545	59 704	79 081
Habillement	17 496	17 941	18 276
Exploitation des installations	28 269	28 831	29 656
<b>Total partiel – Dépenses indirectes</b>	<b>142 385</b>	<b>137 609</b>	<b>153 220</b>
<b>Dépenses attribuées</b>			
Soutien des bases	104 595	103 673	97 376
Formation	4 476	4 644	8 076
<b>Total partiel – Dépenses attribuées</b>	<b>109 071</b>	<b>108 317</b>	<b>105 452</b>
<b>Dépenses de fonctionnement de la Première réserve</b>	<b>588 775</b>	<b>590 112</b>	<b>674 337</b>
<b>Dépenses en capital</b>			
Capital – projets exclusifs	45 628	54 137	34 238
Capital – projets communs	329 822	300 956	269 889
<b>Total partiel – Dépenses en capital</b>	<b>375 450</b>	<b>355 093</b>	<b>304 127</b>
<b>Coût total de la Première réserve</b>	<b>964 225</b>	<b>945 205</b>	<b>978 464</b>
AF 1995-1996	Dépenses pour 1995-1996, figurant dans le Budget des dépenses de la Défense 1997-1998, Page 4-123		
AF 1996-1997	Dépenses réelles pour 1996-1997, figurant dans le Rapport de rendement du ministère de la Défense nationale pour la période se terminant le 31 mars 1997		
AF 1997-1998	Nouveaux coûts établis pour 1997-1998		



## PROGRAMME DES CADETS DU CANADA

### Objectif

Le Programme des cadets du Canada a pour objectif de développer chez les jeunes hommes et femmes les qualités du civisme et du leadership, de favoriser leur bonne forme physique et de stimuler leur intérêt pour les activités maritimes, terrestres et aériennes des Forces canadiennes.

### Mandat

Conformément à l'article 46 de la *Loi sur la défense nationale*, les Forces canadiennes régissent et supervisent les Organisations de cadets du Canada (Corps royal canadien des cadets de la Marine, Cadets royaux de l'Armée canadienne et Cadets de l'Aviation royale du Canada) en vue de la mise en oeuvre du Programme des cadets. En s'acquittant de cette responsabilité, les Forces canadiennes tiennent compte des politiques et des objectifs reconnus des Ligues de cadets et des répondants locaux, et collaborent avec ces derniers dans la mesure du possible.

### Principes de gestion/Initiatives clés

Tout en respectant le mandat et les capacités de tous les partenaires, la structure et les pratiques de gestion seront fondées sur le service, la liberté d'action, l'esprit d'innovation et la reddition de comptes. Dans cette optique, l'Organisation des cadets du Canada (OCC) :

- a. encouragera la consultation, la communication, la participation et l'innovation comme fondement de nos pratiques de leadership et de gestion des ressources humaines;
- b. délèguera plus de pouvoirs et accordera plus de souplesse administrative à tous les niveaux, tout en exigeant en conséquence que l'on rende compte des résultats atteints et des méthodes employées à cet effet;
- c. encouragera la prise de décisions novatrices et acceptera une gestion des risques accrue, en se fondant sur les valeurs du véritable civisme et de l'éthique militaire;
- d. favorisera une amélioration continue des résultats et de l'efficacité, et veillera à ce que le service soit axé sur la réalisation de ses missions;
- e. adoptera des principes de planification et de gestion des ressources axés sur la reddition de comptes, faisant le lien entre les objectifs, les activités et les ressources, rendant les coûts visibles et permettant de préciser les résultats obtenus;
- f. favorisera des activités plus rentables et plus concurrentielles en confirmant les pratiques à valeur ajoutée, en explorant d'autres façons d'offrir les services, en étudiant des normes commerciales, et en procurant aux utilisateurs de services internes des choix et des responsabilités élargis.



## Vision

Les Forces canadiennes et les autres intervenants adhèrent aux principes suivants :

- a. une Organisation des cadets du Canada rentable et axée sur les résultats, qui utilise de façon optimale les ressources qui lui sont confiées pour réaliser les objectifs du programme;
- b. une Organisation des cadets du Canada dynamique, novatrice et attachée à l'excellence, à l'amélioration continue et au respect mutuel;
- c. une culture sensible au climat de changements et de restrictions, qui témoigne des valeurs de la société canadienne et qui réponde aux besoins de l'Organisation des cadets du Canada.

## Questions liées à la gestion du changement

En novembre 1995, le Conseil des Forces armées (CFA) a convenu de changer de façon fondamentale le mode de fonctionnement de l'OCC et du Cadre des instructeurs des cadets (CIC). Par conséquent, les ressources financières auparavant accordées directement aux bases et aux chefs de groupe ont été réaffectées aux commandants régionaux, et le QGDN a été chargé d'exercer un contrôle budgétaire général. Ainsi, les officiers régionaux des cadets (ORC) ont délaissé le mode de gestion du centre de responsabilité pour celui de la rémunération des services. Par ailleurs, le compte ministériel ne peut être accru ni réduit sans l'accord du VCEMD.

En outre, le CFA a accepté que le Chef – Réserves et Cadets se charge de l'élaboration du programme et des politiques, en consultation avec les commandants fonctionnels, et que la mise en oeuvre du Programme des cadets à l'échelle régionale soit confiée aux commandants régionaux.

## Organisation et structure

Le Programme des cadets du Canada est l'un des deux programmes d'instruction nationaux à l'intention des filles et garçons âgés de 12 à 18 ans qui sont financés par le gouvernement fédéral. Le Programme est mis en oeuvre en collaboration avec la Ligne navale du Canada, la Ligue des cadets de l'Armée du Canada et la Ligue des cadets de l'Air du Canada, lesquels fournissent des répondants pour chacun des corps ou escadrons, tandis que le MDN prête le concours de la Force régulière et de la Première réserve ainsi que des membres du Cadre des instructeurs de cadets, chargés de la supervision, de l'administration et de la formation des cadets.

Le Programme des cadets compte approximativement 60 000 jeunes participants, qui tirent profit de la formation offerte ou organisée par quelque 1 100 corps ou escadrons de cadets, 610 musiques de cadets et 27 camps d'été, ainsi que divers centres et écoles situés d'un bout à l'autre du pays et chargés de donner des cours de voile, des cours de vol à voile et de l'instruction relative aux tâches de la Force terrestre.



## Rendement escompté

Avant 1996-1997, l'OCC ne constituait pas une entité distincte de la Partie III du Budget des dépenses; elle était seulement mentionnée sous la rubrique «Force de réserve» de la section des Renseignements supplémentaires. Conformément aux recommandations du Chef – Service d'examen qui visaient la reconnaissance des activités des cadets et des exigences en matière de soutien dans le cadre des principaux documents stratégiques et/ou de planification du Ministère, les niveaux d'activité des cadets ont été intégrés à la Partie III du Budget des dépenses en 1996-1997.

Les mesures de rendement suivantes continuent d'être élaborées pour l'OCC et le CIC aux fins de la planification :

- a. faire en sorte que l'OCC et le CIC continuent de détenir un compte ministériel et de jouir d'un statut particulier auprès du Conseil de gestion du Programme (CGP);
- b. atteindre un effectif final de 60 000 cadets;
- c. perfectionner le processus de planification des activités et faire en sorte que le VCEMD coordonne les plans nationaux et régionaux de manière à les intégrer au plan des activités de l'OCC et du CIC;
- d. examiner les processus et les activités de soutien afin de recourir à d'autres modes de prestation de services lorsque cela s'avère pratique;
- e. coordonner et/ou fournir un soutien administratif et logistique aux cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Air et aux Cadres des instructeurs des cadets conformément aux priorités et aux plans établis relativement à l'instruction;
- f. continuer d'élaborer des politiques plus pertinentes pour l'OCC tout en respectant les lignes directrices du Ministère;
- g. continuer d'établir avec la Ligue navale, la Ligue des cadets de l'Armée et la Ligue des cadets de l'Air un solide partenariat qui soit avantageux pour l'OCC.





## Sommaire des ressources

Les affectations directes au Programme des cadets du Canada équivalent à 107 millions de dollars, soit 1 p. 100 de l'ensemble du Programme des services de la Défense. Le tableau ci-dessous fait état de la répartition des sommes affectées.

Dépenses de la Défense nationale au titre du Programme des cadets

(en milliers \$)	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Prévu 1997-1998	Réel 1997-1998
Personnel	41 540	48 110	51 237	56 986,8
Fonctionnement	18 954	46 933	48 549	48 351,1
Total partiel	60 494	95 043	99 786	105 337,9
Subventions	615	615	615	615
Capital		1 194,7	655	858,1
<b>TOTAL</b>	<b>61 109</b>	<b>96 852,7</b>	<b>101 056</b>	<b>106 811</b>

## Réalisations

Plus de 60 000 cadets ont bénéficié de l'instruction donnée par des quartiers généraux locaux (au sein même de la communauté), et 21 000 de ces cadets ont suivi des cours d'été à l'échelle du pays. En outre, comme prévu, la plupart des coûts indirects, qui s'élèvent à 35 millions de dollars au total (et qui faisaient auparavant partie des affectations des budgets des commandements), ont été cernés et présentés plus clairement, puisqu'ils ont été inclus dans le compte de l'Organisation des cadets du Canada. Cela explique pourquoi les dépenses indiquées sont plus élevées qu'il n'avait été prévu au départ.

Le guide stratégique de l'OCC et du CIC a été diffusé pour faciliter la planification à long terme de l'organisation. Il faisait état des questions clés, des buts généraux, des priorités, des initiatives spéciales et des ressources pouvant être affectées à l'organisation. Ce guide porte sur une période de planification de cinq ans afin de refléter les répercussions pluriannuelles des nouvelles initiatives et les objectifs à long terme. Dans les efforts qu'elles déploient pour relever les défis actuels et futurs, les Forces canadiennes et les ligues ont entrepris un processus de renouveau afin de continuer d'offrir des programmes d'instruction stimulants bien au-delà de l'an 2000. L'étude et la mise en oeuvre des recommandations découlant de l'examen stratégique du processus de renouveau constitueront une importante initiative qui comprendra l'examen d'un grand nombre de questions et de procédures.

## PROGRAMME DES JUNIOR RANGERS DU CANADA

### Objectif

L'objectif du Programme des Junior Rangers du Canada est de mettre en oeuvre un programme structuré à l'intention des jeunes des communautés éloignées et isolées du Canada. Pour pouvoir établir une patrouille de Junior Rangers du Canada, il faut respecter les critères suivants : au sein de la communauté, il doit déjà exister une patrouille de Canadian Rangers, mais il ne doit pas y avoir d'unité de cadets, et l'appui doit être considérable.

### Mandat

Conformément à l'article 46 de la *Loi sur la défense nationale*, les Forces canadiennes régissent et supervisent les Junior Rangers du Canada, qui constituent une organisation de cadets, en mettant en oeuvre le Programme des Junior Rangers du Canada. En s'acquittant de cette responsabilité, les Forces canadiennes tiennent compte des organismes locaux, régionaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux qui participent au Programme et collaborent avec ceux-ci dans la mesure du possible.

### Principes de gestion

Tout en respectant le mandat et les capacités de tous les partenaires, la structure et les pratiques de gestion seront fondées sur le service, la liberté d'action, l'esprit d'innovation et la reddition de comptes. Dans cette optique, l'organisation des Junior Rangers du Canada :

- a. encouragera la consultation, la communication, la participation et l'innovation comme fondement de nos pratiques de leadership et de gestion des ressources humaines;
- b. délèguera plus de pouvoirs et accordera plus de souplesse administrative à tous les niveaux, tout en exigeant en conséquence que l'on rende compte des résultats atteints et des méthodes employées à cet effet;
- c. encouragera la prise de décisions novatrices et acceptera une gestion des risques accrue, en se fondant sur les valeurs du véritable civisme et de l'éthique militaire;
- d. favorisera une amélioration continue des résultats et de l'efficacité, et veillera à ce que le service soit axé sur la réalisation de ses missions;
- e. adoptera des principes de planification et de gestion des ressources axés sur la reddition de comptes, faisant le lien entre les objectifs, les activités et les ressources, rendant les coûts visibles et permettant de préciser les résultats obtenus;
- f. favorisera des activités plus rentables et plus concurrentielles en confirmant les pratiques à valeur ajoutée, en explorant d'autres façons d'offrir les services, en étudiant des normes commerciales, et en procurant aux utilisateurs de services internes des choix et des responsabilités élargis.

## Structure et rôles

Le Programme des Junior Rangers du Canada est l'un des deux programmes nationaux à l'intention des filles et garçons âgés de 12 à 18 ans qui sont financés par le gouvernement fédéral. Le Programme est mis en oeuvre en collaboration avec des comités locaux et régionaux de Junior Rangers du Canada composés de membres de la communauté. L'appui de la communauté est la pierre angulaire du Programme des Junior Rangers du Canada. Les participants, chefs et ressources du Programme viennent de la région visée, et l'accent porte sur les pratiques et les coutumes locales dans le cadre de toutes les activités d'instruction et des autres activités. Les Forces canadiennes appuient le Programme sur les plans financier et administratif. L'instruction est validée régulièrement par des membres des Forces canadiennes lors d'exercices.

## Rendement escompté

Environ 600 jeunes hommes et femmes font partie des Junior Rangers du Canada et reçoivent à ce titre de l'instruction dans des communautés éloignées et isolées de tout le pays. L'instruction en question favorise chez les Junior Rangers du Canada le développement des qualités du civisme, le sens des responsabilités, le leadership, la santé et le bien-être personnel, ainsi que l'estime de soi, et profite à toute la communauté, qui se trouve ainsi renforcée et enrichie.

## Sommaire des ressources

Les allocations du Programme des Junior Rangers du Canada, qui proviennent du ministère de la Défense nationale et du ministère du Développement des ressources humaines, sont de 823 000 \$. Le tableau ci-dessous fait état de la répartition des sommes affectées en 1997-1998.

### Dépenses du Programme des Junior Rangers du Canada

(en milliers \$)	Réel 1997-1998	Prévu 1998-1999
Personnel	154 000 \$	271 000 \$
Fonctionnement	396 000 \$	549 000 \$
<b>Total</b>	<b>550 000 \$</b>	<b>820 000 \$</b>

## Réalisations

Depuis octobre 1997, 12 patrouilles de Junior Rangers du Canada ont été établies, ce qui porte à 21 le nombre total de patrouilles (580 Junior Rangers du Canada participent actuellement au Programme). Le Programme des Junior Rangers du Canada prend de l'expansion au fur et à mesure que les communautés demandent que soient créées des patrouilles; il est donc prévu qu'au moins 10 patrouilles seront mises sur pied en 1998-1999. Comme le Programme des Junior Rangers du Canada en est à ses premières étapes, des mesures de contrôle sont en cours d'élaboration.

## SECRÉTARIAT NATIONAL RECHERCHE ET SAUVETAGE

### Première section 1 : Message du directeur exécutif



La recherche et le sauvetage (SAR) au Canada repose largement sur l'abondance de connaissances spécialisés, sur les partenariats et sur les engagements pour la coopération que prennent les intervenants et les professionnels de la prévention de toutes les compétences territoriales. Malgré les pressions croissantes qui s'exercent sur les ressources, les organismes chargés des services de SAR ont offert des services de prévention et d'intervention innovateurs et de qualité durant l'exercice 1997-1998, et ils ont beaucoup contribué à sauver de nombreuses vies de personnes en danger et ont, espérons-nous, empêché la mort de plusieurs autres personnes.

Par la coordination et l'interaction quotidiennes avec les partenaires actuels et potentiels des organismes de SAR, le Secrétariat national Recherche et sauvetage (SNRS) a continué de développer et de renforcer le Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS). Ces efforts ont permis une dissémination plus complète de l'information, la mise en oeuvre de nouvelles initiatives, la réduction du dédoublement, l'expansion des partenariats, un plus grand consensus et un rendement amélioré pour le SAR.

Le SNRS a joué un rôle proactif dans trois principales grandes lignes de force afin d'augmenter l'efficacité et l'économie des services d'intervention et de prévention en recherche et en sauvetage au Canada.

#### Résultat 1 : Élaboration d'un Programme national de recherche et de sauvetage cohésif et efficace

- Améliorer les fonctions de contrôle en vertu du Fonds des nouvelles initiatives de SAR (FNI) pour 114 projets (69 nouveaux et 45 en cours) évalués à 10,3 millions de dollars, afin de rehausser la prévention et d'améliorer les capacités de SAR du Canada; produire un manuel plus convivial et plus complet pour le Fonds des nouvelles initiatives; terminer 61 projets. Publier un sommaire des réalisations de projets terminés;
- Terminer l'étude sur la collaboration en SAR qui a incité la haute direction à accepter d'examiner la vision, les objectifs et les stratégies de SAR. Le Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS) a accepté de collaborer afin d'établir des relations plus étroites avec les homologues d'organismes non fédéraux et d'identifier des renseignements en matière de rendement requis afin de gérer le programme de SAR comme une entreprise de collaboration;
- Créer un groupe de travail sur la prévention au sein de SAR pour aider à mettre en oeuvre les recommandations formulées lors de l'examen de la prévention et concevoir et améliorer le programme de prévention.

#### Résultat 2 : Mise en place de renseignements et d'outils efficaces

- Recueillir des données sur les incidents de SAR afin de contribuer à améliorer la conception de programmes et les capacités de prise de décision;
- Créer un registre canadien unique des balises qui vient consolider deux registres de balise (radiobalise individuelle de repérage, radiobalise de localisation d'urgence (EPIRB)) et qui incorpore un nouvel élément (radiobalise de détresse), ce qui contribuera à créer un système de SAR plus efficace.

### Résultat 3 : Mise en place de partenariats nationaux et internationaux importants

- Financer la tenue du sixième atelier et de la foire commerciale SARSCENE ainsi que les premiers jeux de SAR de l'histoire en collaboration avec l'organisme de bénévoles de SAR de Sault Ste. Marie, en Ontario. Cela a permis d'augmenter la possibilité, aux niveaux national et international, d'améliorer l'expertise en SAR et d'échanger des renseignements sur la recherche et le sauvetage.

Nous avons dû relever des défis importants en cours de route. Les coupures au niveau des ressources ont augmenté la pression exercée sur un service déjà très engagé. Alors que l'on s'attend à ce que la réduction des ressources continue d'avoir des répercussions sur les futurs services de SAR, des efforts concertés seront faits afin de maintenir le niveau actuel de SAR par l'amélioration des normes de SAR en matière de bénévolat, par la formation et par la modernisation de l'équipement. Des discussions se poursuivent avec le Comité interministériel de recherche et sauvetage (CIRS), ses sous-comités et le Conseil national de recherche et de sauvetage au sol du Canada afin d'élaborer une orientation stratégique nationale pour la SAR au Canada qui permettra de préserver et d'améliorer les mesures d'efficacité et d'économie de SAR.

## SECTION II Aperçu du Secrétariat national Recherche et sauvetage

### Secrétariat national Recherche et sauvetage (SNRS)

**L'objectif du SNRS est de promouvoir les objectifs du Programme national de recherche et de sauvetage en coordonnant, en appuyant, en faisant la promotion et en examinant les activités des organismes fédéraux et non fédéraux qui offrent des services de SAR aux personnes en danger à l'intérieur des diverses limites de compétence du Canada.**

Le Secrétariat national Recherche et sauvetage (SNRS) oriente l'élaboration de politiques en matière de recherche et de sauvetage dans l'ensemble du Canada. Le SNRS relève directement du ministre responsable de la recherche et du sauvetage (MRRS), soit le Ministre de la Défense nationale.

Le SNRS assure un rôle de coordination centrale et de leadership pour le PNRS, en collaboration avec le Comité interministériel de recherche et sauvetage (CIRS). Le Secrétariat gère également le Fonds des nouvelles initiatives de SAR au nom du MRRS.

Le secteur d'activité du SNRS est le «**Programme national de recherche et de sauvetage**».




### Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS)




**Les objectifs du PNRS consistent à :**

- **améliorer les services de recherche et de sauvetage à l'intérieur des diverses limites de compétence du Canada;**
- **promouvoir la prévention ou l'atténuation des opérations de SAR, les blessures et les pertes de vie;**
- **exécuter toutes les fonctions de SAR de façon efficace et économique.**

«Il s'agit là d'une initiative unique d'organismes fédéraux, provinciaux, municipaux et privés de recherche et de sauvetage. Le programme a pour but de sauver des vies grâce à la prévention et de fournir des services efficaces et abordables dans tous les secteurs de responsabilité reconnus d'un bout à l'autre du pays.»

- *Document de conception du PNRS, le 14 octobre 1991*

<b>Aperçu des organismes fédéraux de SAR</b>	
<p><b>Secrétariat national Recherche et sauvetage (SNRS)</b></p> 	<p>Le SNRS est responsable de coordonner, d'appuyer, de promouvoir et d'examiner le PNRS. Le SNRS appuie les programmes fédéraux et non fédéraux en matière de SAR regroupés sous les principaux secteurs d'activités suivants : coordination des programmes fédéraux, coordination des programmes non fédéraux de SAR, services à la clientèle et examen des programmes.</p>
<p><b>Ministère du Patrimoine canadien (PC) – (Parcs Canada)</b></p> 	<p>Parcs Canada est responsable de la planification, la coordination, l'élaboration de politiques, la prestation de services de prévention, la gestion des risques et des services de recherche et de sauvetage dans ses 38 parcs et réserves nationaux (d'une superficie de 222 282 kilomètres carrés), dans ses 3 réserves et parcs marins nationaux (d'une superficie de 4 821 kilomètres carrés) dans ses 131 lieux historiques nationaux et ses 7 canaux historiques, et compte des unités d'affaires dans toutes les régions du Canada.</p>
<p><b>Environnement Canada (EC) (Service de l'environnement atmosphérique) (SEA)</b></p> 	<p>Environnement Canada (EC) est responsable de fournir des prévisions et des alertes sur les conditions météorologiques afin d'aider les Canadiens et les Canadiennes à protéger leur vie et leurs biens. EC émet près d'un million de prévisions et d'alertes météorologiques (plus de 200 000 pour les zones marines; 400 000 pour les zones aériennes; et 500 000 pour l'intérêt public) chaque année. Le ministère exploite également un programme intégré de recherche et de développement (R et D) sur la météorologie afin de mieux comprendre les phénomènes atmosphériques et d'élaborer des techniques et des technologies plus efficaces et plus fiables pour la prestation de services météorologiques.</p>

<p><b>Ministère des Pêches et des Océans (MPO) (Garde côtière canadienne) (GCC)</b></p> 	<p>Le ministère des Pêches et des Océans (MPO), par l'entremise de la Garde côtière canadienne (GCC), est responsable des services primaires de SAR maritimes pour les incidents maritimes et aériens dans les zones de responsabilité fédérale, grâce à des embarcations et des aéroglisseurs de la GCC spécialement équipés à cet effet. Il offre des services secondaires de SAR grâce à une flotte d'embarcations et des autres ressources; il collabore avec le MDN à la coordination des services d'intervention de SAR en offrant des services d'expertise maritime aux centres de coordination des opérations de sauvetage (CCOS) à Halifax (N.-É.); à Trenton (ON); et à Victoria (C.-B.); il exploite deux centres secondaires de sauvetage maritime (CSSM) à St. John's (T.-N.) et à Québec (QC); et gère la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC), un organisme composé de bénévoles. La GCC, grâce à son Bureau de la sécurité nautique (BSN), offre un programme de prévention complet à l'intention des propriétaires de bateaux qui sont les plus à risque d'être impliqués dans des incidents de SAR, y compris les plaisanciers et les pêcheurs commerciaux.</p>
<p><b>Ministère de la Défense nationale (MDN) (Forces canadiennes) (FC)</b></p> 	<p>Les Forces canadiennes, du ministère de la Défense nationale, sont responsables de l'opération efficace du système de SAR pour les opérations aériennes et maritimes des Forces canadiennes et de la Garde côtière canadienne susmentionné. Les Forces canadiennes offrent également des ressources de SAR aériennes afin d'effectuer des opérations aériennes et maritimes.</p>
<p><b>Solliciteur général (SolGen) (Gendarmerie royale du Canada) (GRC)</b></p> 	<p>La GRC est responsable de fournir des services de SAR dans les cours d'eau à l'intérieur des terres et dans les terres pour les personnes perdues ou portées disparues dans les provinces, les territoires et les municipalités où les services de police sont offerts sous contrat.</p>



### Transports Canada (TC)



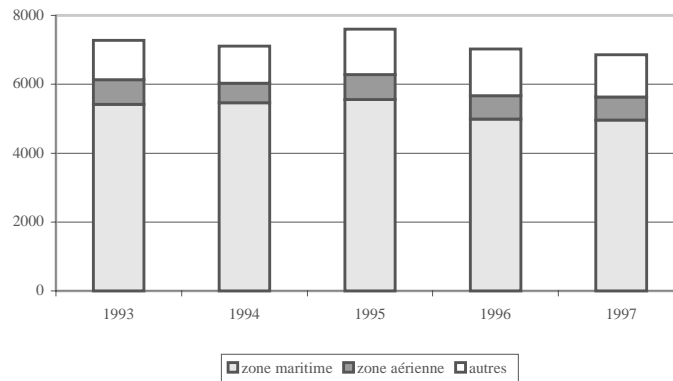
Transports Canada (TC) est responsable de fournir des services de la prévention des accidents en élaborant et en appliquant des politiques, des règlements, des lignes directrices, des normes et des procédures recommandés visant à contrôler les risques lors du transport maritime, aérien et de surface. Ces activités sont axées sur la prévention des accidents et des incidents, y compris ceux pouvant exiger une intervention de SAR.

### Incidents de SAR au Canada en 1997

#### Figure 1 : Détails des incidents tels que rapportés par les centres de coordination des opérations de sauvetage (CCOS) (1997)

La figure 1 montre la tendance sur une période de cinq ans par incident et par type.

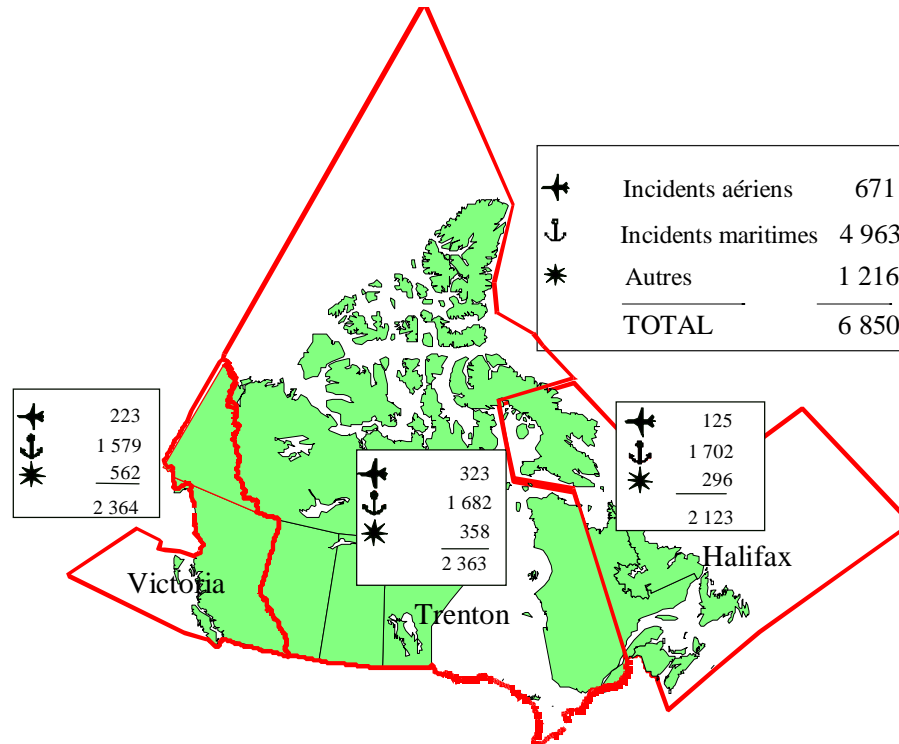
Tendance sur 5 ans des incidents par classification



Le Centre canadien de contrôle des missions (CCCM) a signalé 110 déclenchements de balises de détresse qui ont permis de sauver 53 vies. Le CCCM de Trenton reçoit des alertes par l'entremise de l'organisme COSPAS-SARSAT, qui sont ensuite acheminées au Centre de coordination des opérations de sauvetage (CCOS) approprié.

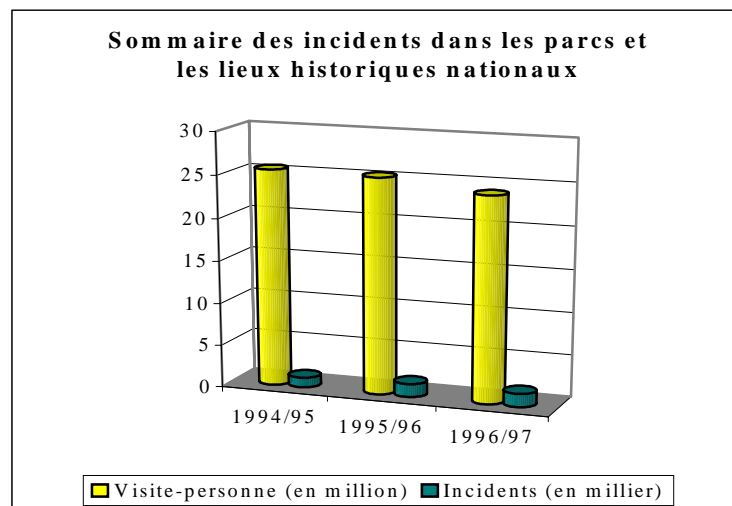
La figure 2 ci-dessous montre un résumé des incidents aéronautiques, maritimes et ACRSA de SAR sous responsabilité fédérale qui sont survenus et qui ont été traités par le Centre de coordination des opérations de sauvetage (CCOS) de chacune des trois régions du Canada. «Autres» représente les incidents de type humanitaire, l'aide civile et les fausses alertes qui ont exigé une intervention de SAR.

Figure 2 : Incidents de SAR sous responsabilité fédérale tels que signalés par les CCOS



**Un exemple de participation d’un ministère chargé des services de SAR– PC (Parcs Canada)**  
**Parcs Canada** continuent de maintenir des alliances et des partenariats stratégiques avec les autres ministères fédéraux aux niveaux national et local. Parcs Canada aide la Garde côtière canadienne (GCC) dans le cadre d’intervention de SAR dans les zones maritimes jouxtant les parcs nationaux et assurent la prestation de programmes de la prévention des accidents maritimes dans les domaines de la sécurité nautique, de patrouilles sur les plages et de la navigation.

Figure 3 : Sommaire des incidents dans les parcs et les lieux historiques nationaux



Les parcs, les lieux et les canaux de Parcs Canada reçoivent environ 25 millions de visites-personnes par année. En 1997-1998, le personnel a répondu à plus de 1 474 incidents dont 343 étaient des appels de détresse ou des appels potentiels de détresse. Environ 111 vies ont été sauvées et 1 278 personnes ont été secourues.

L'augmentation des incidents mettant en cause la sécurité publique peut être attribuée en partie à l'amélioration du signalement actuel des incidents par unités d'affaires. La diminution des visites-personnes s'explique en partie par la diminution de la précision dans le signalement des données sur les présences et la mise en œuvre d'un nouveau système de tarif pour les parcs et les lieux. Parcs Canada continue d'accorder une très grande priorité à la prévention.

<b>Aperçu des organismes non fédéraux de SAR</b>	
<b>La participation non fédérale</b> au PNRS comprend des programmes et des activités visant à offrir des services de recherche et de sauvetage dans des régions autres que celles sous la responsabilité des ministères du gouvernement fédéral. Cela comprend les provinces et les territoires, le secteur bénévole de SAR au sol et les organismes de police de toutes les régions.	
<b>Organismes de mesure d'urgence (OMU) des provinces ou des territoires</b>	Le directeur de l'OMU de la province ou du territoire, ou l'équivalent, est habituellement l'agent qui représente l'autorité de la province dans le domaine de la recherche et du sauvetage. Le directeur de l'OMU est responsable de la planification de la recherche et du sauvetage, des communications et de la formation du personnel d'autres organismes, ainsi que des bénévoles organisés des provinces ou des territoires.
<b>Organismes de police des provinces ou des territoires</b>	La GRC est le corps policier sous contrat dans 10 des 12 provinces et territoires du Canada. Elle fournit la capacité opérationnelle et la coordination pour les incidents de SAR dans son secteur de responsabilité et offre souvent une formation et toute autre forme de soutien aux équipes de bénévoles de SAR. En Ontario, la Police provinciale de l'Ontario offre ces services, tout comme le fait la Sûreté du Québec au Québec.
<b>Organismes de services d'urgence d'autres secteurs</b>	Bon nombre de régions municipales et régionales du Canada dépassent les limites urbaines et le corps policier de la région est souvent appelé pour mener des activités de SAR et/ou la coordination. Cela peut comprendre le secteur des services de lutte contre les incendies, dont certains reçoivent la formation en planification et en opération de recherche et de sauvetage. Dans certaines régions, les bénévoles de SAR sont aussi pompiers volontaires, et certains ont profité de la formation et de l'équipement de lutte contre les incendies et ont pris des mesures officielles avec les autorités policières de la province pour agir en tant qu'équipe de SAR au sol de la région.

Le secteur bénévole possède une source importante de connaissances et d'expérience en matière de SAR au sol. La formation et l'utilisation d'équipes de bénévoles ne se fait pas de façon uniforme au pays, quoique la plupart des équipes plus importantes possèdent une formation et une expérience supérieure à celles des niveaux policiers et sont souvent déployés comme directeurs des recherches au sol, faisant



rapport à un commandant sur place des forces policières. Le SNRS s'efforce d'harmoniser le processus de formation de ces bénévoles, d'encourager des programmes provinciaux ou territoriaux de certification de bénévoles et d'élaborer un système national d'accréditation de la formation.


Les coûts reliés aux aspects non fédéral du PNSR seront dérivés une fois qu'une plus grande organisation des composantes non fédérales du PNSR seront élaborées dans un contexte national.

## Section III Rendement du Secrétariat national Recherche et sauvetage (SNRS)/Programme national de recherche et de sauvetage(PNRS)

Un sommaire du rendement du SNRS, et de celle d'autres ministères fédéraux à l'appui du PNRS, est organisé en trois résultats principaux présentés ci-après :

<b>Résultat 1 : L'élaboration d'un Programme national de recherche et de sauvetage cohésif et efficace</b>																																																																															
<b>Produits livrables</b>	<b>Rendement</b>																																																																														
<p><b>Financement disponible à toutes les compétences de SAR pour améliorer l'efficacité, l'efficience et l'économie de la prestation de PNRS et SAR</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A financé et géré 114 projets qui avaient été commandités par les paliers fédéral-provinciaux-territoriaux, dans le cadre du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de SAR (69 nouvelles et 45 poursuivies) évalué à 10,3 millions de dollars, qui a amélioré la prévention et la capacité canadienne de SAR; a diffusé les "Rapports finaux sur le Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de SAR" résumant la réalisation de 52 projets achevés au cours de l'AF 1996-1997 pour sensibiliser davantage et réduire la répétition des futurs projets; a achevé 61 projets pendant l'AF 1997-98.</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="505 982 987 1352"> <table border="1"> <caption>Projets FNI pour l'AF 1997-1998</caption> <thead> <tr> <th>Commanditaire</th> <th>New</th> <th>Continuing</th> <th>Completed</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>CH</td><td>8</td><td>2</td><td>10</td></tr> <tr><td>EC</td><td>8</td><td>5</td><td>13</td></tr> <tr><td>DFO</td><td>24</td><td>17</td><td>41</td></tr> <tr><td>DND</td><td>18</td><td>12</td><td>30</td></tr> <tr><td>NSS</td><td>2</td><td>2</td><td>4</td></tr> <tr><td>RCMP</td><td>7</td><td>1</td><td>8</td></tr> <tr><td>TC</td><td>2</td><td>1</td><td>3</td></tr> <tr><td>EC</td><td>5</td><td>1</td><td>6</td></tr> <tr><td>MB</td><td>2</td><td>1</td><td>3</td></tr> <tr><td>NB</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>CN</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td></tr> </tbody> </table> </div> <div data-bbox="1003 1041 1495 1352"> <table border="1"> <caption>Historique de financement du FNI</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Dépenses (milliers de \$)</th> <th>nombre de projets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>89/90</td><td>6,000</td><td>60</td></tr> <tr><td>90/91</td><td>8,500</td><td>50</td></tr> <tr><td>91/92</td><td>7,000</td><td>70</td></tr> <tr><td>92/93</td><td>10,500</td><td>100</td></tr> <tr><td>93/94</td><td>9,000</td><td>80</td></tr> <tr><td>94/95</td><td>8,000</td><td>90</td></tr> <tr><td>95/96</td><td>7,500</td><td>80</td></tr> <tr><td>96/97</td><td>6,500</td><td>100</td></tr> <tr><td>97/98</td><td>10,000</td><td>110</td></tr> </tbody> </table> </div> </div>	Commanditaire	New	Continuing	Completed	CH	8	2	10	EC	8	5	13	DFO	24	17	41	DND	18	12	30	NSS	2	2	4	RCMP	7	1	8	TC	2	1	3	EC	5	1	6	MB	2	1	3	NB	1	1	2	CN	1	1	2	Année	Dépenses (milliers de \$)	nombre de projets	89/90	6,000	60	90/91	8,500	50	91/92	7,000	70	92/93	10,500	100	93/94	9,000	80	94/95	8,000	90	95/96	7,500	80	96/97	6,500	100	97/98	10,000	110
Commanditaire	New	Continuing	Completed																																																																												
CH	8	2	10																																																																												
EC	8	5	13																																																																												
DFO	24	17	41																																																																												
DND	18	12	30																																																																												
NSS	2	2	4																																																																												
RCMP	7	1	8																																																																												
TC	2	1	3																																																																												
EC	5	1	6																																																																												
MB	2	1	3																																																																												
NB	1	1	2																																																																												
CN	1	1	2																																																																												
Année	Dépenses (milliers de \$)	nombre de projets																																																																													
89/90	6,000	60																																																																													
90/91	8,500	50																																																																													
91/92	7,000	70																																																																													
92/93	10,500	100																																																																													
93/94	9,000	80																																																																													
94/95	8,000	90																																																																													
95/96	7,500	80																																																																													
96/97	6,500	100																																																																													
97/98	10,000	110																																																																													
<p><b>A rationalisé et modernisé les opérations</b></p> <p><b>A poursuivi l'examen des options et alternatives</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A révisé le Guide FNI pour offrir une information complète, générique, facile à comprendre au sujet des politiques et des procédures du programme FNI au niveau de tous les groupes d'utilisateurs.</li> <li>A poursuivi l'intégration de toutes les activités SAR relevant des diverses compétences à l'aide de contacts, d'activités et de conseils auprès de toutes les compétences.</li> <li>A coordonné une politique de recouvrement des coûts reconnue au plan SAR national.</li> <li>A effectué la vérification de 5 projets du FNI, se traduisant par des ententes pour améliorer la planification, la surveillance et l'évaluation des projets.</li> <li>A achevé l'étude sur la collaboration en SAR, qui a eu comme résultat que les cadres supérieurs ont convenu de réexaminer la vision, les objectifs et les stratégies fédéraux de SAR.</li> <li>Le Comité interministériel de recherche et sauvetage a convenu de travailler à l'établissement de liens plus étroits avec ses homologues non fédéraux et de déterminer les renseignements de rendement nécessaires pour gérer le programme SAR comme une entreprise coopérative.</li> </ul>																																																																														

<b>Résultat 1 : L'élaboration d'un Programme national de recherche et de sauvetage cohésif et efficace (suite)</b>	
<b>Produits livrables</b>	<b>Rendement</b>
<b>Participation aux comités SAR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les ministères et organismes fédéraux et provinciaux-territoriaux de SAR ont participé aux activités des comités SAR. Des représentants à CIRS, aux sous-comités de coordination et d'étude au Groupe de travail sur la prévention ont influé positivement sur l'orientation stratégique du programme national de SAR. Le Conseil GSAR a franchi des étapes importantes en élaborant des repères et des normes de formation menant à une plus grande intégration du PNRS.</li> </ul>
<b>Amélioration de l'efficacité du programme SAR de la Garde côtière canadienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La GCC a poursuivi ses travaux pour maximiser les mesures d'économie de coût en augmentant la capacité de tâches multiples de sa flotte tout en conservant les normes opérationnelles du programme SAR; en introduisant des nouveaux canots de sauvetage de type ARUN dans l'Est du Canada pour remplacer les canots désuets et a poursuivi ses travaux de collaboration avec le MDN et d'autres organismes de SAR sur tous les aspects de recherche et sauvetage.</li> <li>La GCC a fait progresser ses efforts en vue de transformer le Bureau de la sécurité nautique d'un organisme provisoire en un organisme complètement établi, y compris l'élaboration d'un dossier pour le programme national. Une approche de travail en équipe, avec une participation des employés de tout le pays, s'est avérée pleine de succès en proposant une orientation du programme national, des composantes du programme, des stratégies et des principes d'entraînement, ainsi que les rôles respectifs de l'administration centrale et des organismes régionaux pour la prestation du programme national.</li> </ul>
<b>Évaluation des progrès technologiques modernes à fournir une plus grande efficacité et une plus grande efficacité dans la gestion et la poursuite judiciaire des incidents de SAR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les essais par les FC de la bouée-repère électronique à auto-localisation (SLDMB), financés par le FNI, ont été couronnés de succès pour évaluer la dérive des objets en milieu océanique. Le sauvetage d'une vie a été partiellement attribué à ce nouvel équipement et les FC sont en train de se procurer des SLDMB pour utilisation opérationnelle.</li> <li>Le SNRS a appuyé l'étude de démonstration et d'évaluation GEOSAR pour faciliter l'addition formelle de satellites géostationnaires d'alerte SAR dans le système COSPAS-SARSAT.</li> <li>Les FC ont acheté par le biais du FNI, un nouveau processeur de signaux de satellite géostationnaire qui offrira une alerte presque instantanée avec l'emplacement de l'urgence. De même, un nouveau dispositif de surveillance par télémesure a été acheté par le biais du FNI, ce qui minimisera les erreurs d'étalement de la charge utile des satellites du Canada.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les FC ont élaboré un modèle informatisé par le biais du FNI pour prédire le temps de survie des personnes exposées aux conditions atmosphériques humides et froides. Cela sera un autre outil pour aider le contrôleur à déterminer quand la recherche peut être réduite.</li> <li>Les FC ont élaboré un dispositif réchauffant le corps à l'aide des fonds du FNI. Le dispositif s'est bien comporté au cours des essais et fera l'objet de davantage de perfectionnements. Le système fera l'objet d'une promotion à chaque occasion possible pour encourager le parrainage par les entreprises.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La GRC et les FC ont travaillé ensemble pour assurer la diffusion étendue de l'information sur des problèmes possibles de transition à l'an 2000 pour les systèmes de positionnement globaux ce qui a entraîné une meilleure sensibilisation et compréhension du problème de l'an 2000.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>TC a poursuivi l'élaboration d'un modèle multimodal de gestion de la sécurité pour offrir des normes nationales à utiliser dans ses bureaux régionaux qui assurent la prestation des services aux clients dans tout le pays.</li> </ul>

<b>Résultat 2 : Mise en place de renseignements et d'outils efficaces</b>	
<b>Produits livrables</b>	<b>Rendement</b>
<b>Activités améliorées de communications et prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A commandité le sixième atelier et la foire commerciale SARSCENE et les premiers jeux de SAR à Sault Ste. Marie, en Ontario, avec des organismes volontaires de SAR, ce qui a accru les Occasions ns d'améliorer l'expertise et l'échange de renseignements aux niveaux national et International.</li> </ul>
	 <p>Le Programme du Prix de la réalisation exceptionnelle en recherche et sauvetage a été introduit par le SNRS en 1995 pour reconnaître le travail exceptionnel des bénévoles, des professionnels et des organismes de SAR ainsi que pour sensibiliser davantage tout le pays aux efforts de SAR. En 1997, le Lt. Colonel Keith Gathercole, ancien pilote d'hélicoptère de SAR des FC a gagné le Prix de la réalisation exceptionnelle en recherche et sauvetage. Douze certificats de réussite ont aussi été accordés.</p>
<b>Élaborer une base de données commune pour les balises de détresse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A formé un groupe de travail sur la prévention qui a formulé une vision, des objectifs et des stratégies de mise en œuvre pour le programme de prévention PNRS.</li> <li>A créé un registre canadien unique des balises qui a intégré deux registres de balises (radiobalises individuelles de repérage) et radiobalises de localisation d'urgence et y a incorporé un nouvel élément (Radiobalise de détresse) ce qui a produit un système plus efficace et plus efficace pour les fournisseurs de SAR.</li> <li>TC et la GCC ont engagé un soutien financier et technique au registre canadien de radiobalises exploité par le SNRS.</li> <li>TC a élaboré un Plan stratégique de sécurité et de sûreté qui a offert au ministère et à ses intervenants une image claire des futures priorités de sûreté et de sécurité du ministère. Dès que ce plan sera achevé, des indicateurs de mesure du rendement seront utilisés pour mesurer dans quelle mesure le ministère atteint ses objectifs stratégiques concernant la sûreté et la sécurité du système de transport.</li> <li>A poursuivi l'élaboration d'un système d'information de gestion SAR complètement intégré qui fonctionnera en qualité de centre d'échange de données pour toutes les données SAR disponibles.</li> <li>A élaboré les fondements d'une base de données sur les renseignements de recherche et sauvetage au sol à l'aide de consultations étendues.</li> <li>A étendu le contenu, la taille et la publicité dans la revue trimestrielle SARSCENE, ce qui a entraîné des recettes de publicité de 13 000 \$.</li> <li>A étendu la disponibilité de documents SAR imprimés et audiovisuels de la collection du Centre de documentation du SNRS et à d'autres.</li> <li>A étendu l'utilisation de la presse électronique, ce qui a entraîné une diffusion plus large des renseignements en matière de SAR et a entretenu et mis à jour le site Internet du SNRS.</li> <li>A accru les mécanismes de remplacement du financement de tous les produits d'information SAR du SNRS, ce qui a entraîné la production de recettes additionnelles.</li> </ul>
<b>Coopération et intégration continues des initiatives de prévention, des compétences et ressources de SAR</b>	

<b>Résultat 2 : Mise en place de renseignements et d'outils efficaces (suite)</b>	
<b>Produits livrables</b>	<b>Rendement</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A co-présidé et soutenu le 50<sup>e</sup> anniversaire des activités SAR des FC, à l'aide de publications et du site Web pour aider à annoncer et à reconnaître les réalisations accomplies au cours des 50 dernières années.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A accru la diffusion du programme FNI et des informations de projet les rendant ainsi plus accessibles aux nouveaux candidats ainsi que pour publier les réalisations du programme (p. ex., revue revue SARSCENE, atelier, site Web)</li> </ul>
<b>Programme complet de gestion des risques pour les visiteurs des Parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation, des lieux historiques et des canaux historiques nationaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcs Canada a commandité la production d'une vidéocassette informative intitulée «Beating the Odds» par la Canadian Avalanche Association (projet financé par le FNI). Cette vidéo a gagné le prix Best in Instructional and Technique Award à l'International Ski and Snowboard Film Festival tenu en 1997 à Crested Butte, au Colorado.</li> </ul>



<p><b>Entre 1997 et 2000, moderniser le Système national d'alerte météorologique (réseaux radar et de localisation de la foudre, alertes sur l'ensemble des réseaux de télévision)</b></p>	<p><b>Réseau radar :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réseau de radars météorologiques d'environnement Canada se transformé en réseau radar Doppler en y ajoutant de nouveaux radars Doppler et en intégrant une capacité Doppler aux restants. D'ici 2003, la chaîne sera élargie de 16 à 29 radars, dont trois comportaient une capacité Doppler en 1996.</li> <li>• Le radar Doppler détecte l'intensité et la localisation des précipitations ainsi que le mouvement de l'air dans une tempête, permettant de déterminer par anticipation la gravité de la tempête. Grâce à ce réseau, les météorologistes pourront faire des prévisions et donner à la population canadienne des alertes météorologiques plus opportunes et plus précises. Des progrès ont été réalisés dans les principaux domaines suivants :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- les plans visant l'implantation ainsi que le choix et l'acquisition de terres requises pour l'installation des radars en 1998 et en 1999;</li> <li>- la constitution d'une équipe de projet multidisciplinaire;</li> <li>- un appel d'offres et la passation d'un marché visant les principaux modules du système (p. ex., les antennes, les radomes, les tours, les processeurs de signaux)</li> </ul> </li> <li>• La construction et la mise en service de deux systèmes radar (prévu avant l'annonce concernant le Plan national de radar (PNR)) à Spirit River (Alberta) et à Aldergrove (Colombie-Britannique), précurseurs des systèmes PNR prévus.</li> </ul> <p><b>Réseau de localisation de la foudre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réalisation du Réseau canadien de localisation de la foudre (RCLF) par Environnement Canada progresse avec satisfaction. Le RCLF, qui comporte 81 détecteurs, a été achevé à 70 p. 100 à la fin de l'exercice 1997-1998. À la fin de juillet 1998, on prévoit la mise en place complète du système. La foudre est chaque année cause de 16 pertes de vie en moyenne et elle allume environ 20 p. 100 (40 p. 100 en Colombie-Britannique) des feux de forêts qui se déclarent au Canada. Ce réseau permettra la localisation rapide des feux de forêt, pour que les mesures adéquates soient prises. Il permettra également aux météorologistes de déduire la gravité de la tempête et de donner des alertes avancées.</li> </ul> <p><b>Alertes sur l'ensemble des réseaux de télévision :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement Canada a collaboré avec l'Association canadienne de la télévision par câble (ACTC) et l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) en vue d'influencer le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). L'objectif était de faire apporter des changements favorables aux Règlements sur la distribution afin de permettre la mise en oeuvre de l'initiative concernant l'AlerteMétéo. Aux termes des nouveaux règlements, les fournisseurs de signaux doivent approuver la superimposition du message « défilant » d'AlerteMétéo sur leurs émissions à partir de la tête de leur système de câblodistribution. Ce message est une alerte qui apparaît au bas de l'écran de télévision lorsqu'une alerte météorologique est émise.</li> <li>• Environnement Canada continue d'oeuvrer pour la sélection de quatre emplacements à travers le Canada en vue d'entreprendre des « essais pratiques » câblotélévisés pendant une période de six mois durant l'été 1998 jusqu'au début de l'hiver. Les partenaires d'Environnement Canada dans cette entreprise sont l'ACTC, l'ACR, Industrie Canada et Pelmorex (Météo Média Network).</li> </ul>
--	---

<p><b>Faire la mise à niveau du système SAR Maritime selon les normes du Global Maritime Distress and Safety System (GMDSS)</b></p> <p><b>Améliorer les outils</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La GCC a entrepris une consultation publique étendue, en consultation avec l'organisme principal, Transports Canada, pour définir les zones maritimes canadiennes couvertes par le système GMDSS; les exigences sur le plan des normes et du matériel radio embarqué; et a publié une brochure (financée par le FNI) qui explique le système GMDSS.</li><li>• La GCC a proposé une approche importante fondée sur le partenariat à la Campagne de sécurité nautique de 1998 en collaboration avec le Conseil canadien de la sécurité nautique, à l'aide d'un financement du FNI. Les éléments de la campagne comprenaient une approche ciblée sur les conducteurs d'embarcation à haut risque, des voies de distribution innovatrice par Canadian Tire, la Croix-Rouge canadienne et d'autres partenaires de cette campagne.</li><li>• La GCC a établi un comité d'orientation national sur les stratégies pour augmenter le port des dispositifs de flottaison individuels. Ce comité multisectoriel (Santé Canada, Transports Canada, la GRC, la United States Coast Guard, les fabricants, les organismes de sécurité aquatique, les coroners, et les spécialistes universitaires de modification du comportement) recommandera et mettra en œuvre les changements nécessaires aux politiques, pratiques et approches courantes dans ce domaine et mettra à l'avant plan la base de recherche nécessaire pour appuyer ces changements.</li><li>• La GCC a posé les jalons de la mise en application d'une rigueur et d'un raffinement accrus dans les efforts de prévention et de service d'approche par la formation des compétences des employés du Bureau de la sécurité nautique aux principes de commercialisation à but social et de modifications du comportement.</li></ul>
--	--

<b>Résultat 2 : Mise en place de renseignements et d'outils efficaces (suite)</b>	
<b>Produits livrables</b>	<b>Rendement</b>
<b>Programme de formation SAR complet et normalisé pour la GRC dans les T.N.-O.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La GRC, dans le cadre d'un projet commandité par le FNI et entrepris par la division «G» de la GRC, a veillé à ce qu'une réserve de ressources soit capable de répondre rapidement et effectivement à chaque incident SAR, soit en effectuant soit en dirigeant ou en coordonnant les recherches locales. <ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation comprenait : La recherche et le sauvetage élémentaire au sol, la gestion de la recherche et la SAR maritime;</li> <li>- Un exercice faisant intervenir la ACRSA, la GRC et des civils locaux formés en SAR maritime; a testé les capacités SAR de tous les participants;</li> </ul>           Par cette initiative du FNI, la GRC a travaillé en collaboration étroite avec le gouvernement des T.N-O. et les collectivités, les ministères du Patrimoine canadien (Parcs Canada), Pêches et Océans (Garde côtière canadienne), la Défense nationale et la Justice ainsi qu'avec ACRSA et l'Auxiliaire de la GCC pour déterminer les besoins, les priorités et mettre en œuvre des programmes. Le FNI a contribué à la formation de 92 individus dans l'AF 1997-1998. </li> </ul>
<b>Règlement modernisé concentré sur la sûreté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TC, en consultation avec la collectivité de l'aviation, a poursuivi l'examen des règlements d'aviation du Canada, qui ont fait l'objet d'une refonte pour rationaliser la réglementation de la sécurité aérienne et pour se concentrer plus clairement sur le contrôle des risques de l'aviation. Ce travail de gestion des risques vise à réduire le nombre d'incidents liés aux opérations de SAR d'aviation dans l'espace aérien géré par le Canada.</li> <li>• TC a poursuivi ses inspections et vérifications de sécurité de l'industrie de l'aviation pour assurer la conformité continue au règlement.</li> <li>• TC a poursuivi la surveillance des critères de qualification des certificats de pilotage maritime et des zones de pilotage obligatoires.</li> <li>• TC a examiné l'expansion possible de la délégation des inspections de sécurité des navires à des sociétés de classification des navires par certains armateurs, sous réserve d'une surveillance et d'un contrôle appropriés.</li> </ul>

### Résultat 3 : Mise en place de partenariats nationaux et internationaux importants

Produits livrables	Rendement																																										
	<ul style="list-style-type: none"> <li>A commandité le sixième atelier annuel SARSCENE (600 participants) et la foire commerciale (43 exposants) à Sault Ste. Marie, en Ontario, en partenariat avec des organismes SAR volontaires, d'autres ministères du gouvernement et l'industrie privée, ce qui a entraîné un plus grand échange d'information et constitué de nouveaux partenariats. A récupéré 59 000 \$ pour compenser les dépenses sur place et a fait don de 1 900 \$ aux volontaires de SAR de Sault.</li> </ul>																																										
<p><b>L'adhésion et la participation proactive à des organismes SAR nationaux et internationaux : notamment COSPAS-SARSAT; la Commission internationale de sauvetage alpin; l'Organisation maritime internationale; l'Organisation de l'aviation civile internationale</b></p> <p><b>Conserver le rôle de leadership de la GCC dans les activités internationales</b></p> <p><b>Mettre en œuvre une nouvelle croissance pour l'Auxiliaire de la GCC</b></p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="472 730 972 1108"> <p style="text-align: center;"><b>Atelier SARSCÈNE</b></p> <table border="1"> <caption>Atelier SARSCÈNE - Participants</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Emplacement</th> <th>Participants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1992</td> <td>Banff</td> <td>~150</td> </tr> <tr> <td>1993</td> <td>Fredericton</td> <td>~320</td> </tr> <tr> <td>1994</td> <td>Toronto</td> <td>~330</td> </tr> <tr> <td>1995</td> <td>Kelowna</td> <td>~350</td> </tr> <tr> <td>1996</td> <td>Dartmouth</td> <td>~650</td> </tr> <tr> <td>1997</td> <td>Sault Ste Marie</td> <td>~600</td> </tr> </tbody> </table> </div> <div data-bbox="993 730 1492 1108"> <p style="text-align: center;"><b>Foire SARSCÈNE</b></p> <table border="1"> <caption>Foire SARSCÈNE - Exposants</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Emplacement</th> <th>Exposants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1992</td> <td>Banff</td> <td>~4</td> </tr> <tr> <td>1993</td> <td>Fredericton</td> <td>~12</td> </tr> <tr> <td>1994</td> <td>Toronto</td> <td>~25</td> </tr> <tr> <td>1995</td> <td>Kelowna</td> <td>~35</td> </tr> <tr> <td>1996</td> <td>Dartmouth</td> <td>~34</td> </tr> <tr> <td>1997</td> <td>Sault Ste Marie</td> <td>~43</td> </tr> </tbody> </table> </div> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>A assumé un rôle de leadership international dans la démonstration et l'évaluation par COSPAS-SARSAT de systèmes géostationnaires de 406 MHz.</li> <li>A coordonné l'équipe qui a représenté le Canada aux réunions de la Commission internationale de sauvetage alpin (CISA). Un représentant de Parcs Canada a dirigé la délégation canadienne, qui comprenait aussi des représentants de la Canadian Avalanche Association et de la British Columbia Provincial Emergency Measures Academy.</li> </ul>	Année	Emplacement	Participants	1992	Banff	~150	1993	Fredericton	~320	1994	Toronto	~330	1995	Kelowna	~350	1996	Dartmouth	~650	1997	Sault Ste Marie	~600	Année	Emplacement	Exposants	1992	Banff	~4	1993	Fredericton	~12	1994	Toronto	~25	1995	Kelowna	~35	1996	Dartmouth	~34	1997	Sault Ste Marie	~43
Année	Emplacement	Participants																																									
1992	Banff	~150																																									
1993	Fredericton	~320																																									
1994	Toronto	~330																																									
1995	Kelowna	~350																																									
1996	Dartmouth	~650																																									
1997	Sault Ste Marie	~600																																									
Année	Emplacement	Exposants																																									
1992	Banff	~4																																									
1993	Fredericton	~12																																									
1994	Toronto	~25																																									
1995	Kelowna	~35																																									
1996	Dartmouth	~34																																									
1997	Sault Ste Marie	~43																																									

- La GCC a poursuivi ses travaux au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI), a participé à un groupe de travail mixte d'experts SAR de l'OMI et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour harmoniser le SAR aéronautique et maritime, appuie le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international par le mentorat dans le Processus du maintien de la paix au proche Orient par l'entremise de la sûreté maritime et en appuyant le Forum sur SAR de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.
- La GCC a fait progresser plusieurs efforts dans l'esprit du Protocole d'entente de 1996 entre la United States Coast Guard (USCG) et les Bureaux de la sécurité nautique (BSN) de la Garde côtière canadienne, y compris des réunions mixtes avec le personnel des BSN, la participation active à des forums de consultation de l'USCG, la représentation canadienne aux comités et groupes de travail des É.-U., et en assurant la représentation de l'USCG au comité d'orientation récemment formé de la GCC sur les stratégies à long terme relatives au dispositif de flottaison individuel.
- La GCC, en partenariat avec la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC), a défini et constitué un Conseil national pour orienter les activités de la GCAC par le biais des cinq conseils régionaux existants. Un rôle futur amélioré est en voie d'élaboration pour la GCAC. Le FNI a approuvé le financement pour l'élément équipement de l'initiative de capacité améliorée pour les deux prochaines années.

Résultat 3 : Mise en place de partenariats nationaux et internationaux importants (suite)	
Produits livrables	Rendement
<p><b>Coordonner la participation des volontaires de l'Association civile de recherche et sauvetage aériens (ACRSA)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les FC ont travaillé de concert avec l'Association civile de recherche et sauvetage aériens (ACRSA) pour établir des unités ACRSA là où des incidents sont susceptibles de se produire dans des zones éloignées de l'emplacement d'un aéronef principal de SAR des CF. Un essai a été effectué à Iqaluit, dans les T.N-O., ce qui a fourni une formation SAR aux exploitants commerciaux. Aidé par le FNI, cet essai s'est avéré plein de succès et peu de temps après que cette unité est devenue opérationnelle, ses ressources ont répondu à un incident SAR local qui a pu faire économiser des milliers de dollars en heures de vol de l'aéronef des FC. Une autre ressource commerciale aérienne ayant fait l'objet d'une formation SAR a depuis lors été établie grâce au FNI à Cambridge Bay, dans les T.N-O. L'utilisation de ressources commerciales, combinées aux capacités des volontaires de l'ACRSA, sera surveillée comme méthode de prestation de services SAR rentables.</li> <li>• TC a poursuivi son soutien de l'ACRSA, de concert avec le MDN.</li> <li>• L'ACRSA a acheté un nombre limité balises de détresse autodirectrices (projet commandité par les FC et financé par le FNI) pour s'assurer que les membres seront capables de localiser des signaux au sol plutôt que d'utiliser les ressources plus dispendieuses d'un aéronef. L'ACRSA prévoit l'achat d'unités supplémentaires de ce genre d'équipement pour accroître sa capacité au Canada.</li> </ul>
<p><b>Élaboration et progrès d'une Association canadienne des volontaires en sauvetage et recherche</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 1996, la GRC a commandité un projet de trois ans du FNI pour faciliter l'organisation au niveau national de volontaires de sauvetage et de recherche au sol.</li> <li>• En 1997-1998, l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage (ACVRS) a été officiellement constituée et continue de s'organiser au niveau national.</li> <li>• En 1997-1998 (la deuxième année du projet de trois ans du FNI), la deuxième assemblée générale de l'exécutif de l'ACVRS, des organismes de protection civile</li> <li>• Provinciaux-territoriaux et des représentants des services de police a été tenue juste avant SARSCENE '97.</li> </ul>

Dans la réalisation des résultats ci-dessus, les intervenants SAR des ministères fédéraux ont eu à relever les **défis suivants** :

<p><b>Il a été difficile de :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maintenir une expertise SAR et une connaissance intégrée tandis que les employés et les budgets sont réduits;</li> <li>➤ Élaborer un modèle unique d'efficacité pour le SAR;99</li> <li>➤ Élaborer une politique normalisée sur le recouvrement des coûts des services fédéraux de SAR à l'aide de consultations et de nombreuses réunions;</li> <li>➤ Produire des recettes sur certains produits.</li> </ul>
---------------------------------------	---

## Section 4 : Renseignements supplémentaires

**Figure 4 : Détails des besoins en personnel, par ministère (ETP)**

	Réels 1994-1995	Réels 1995-1996	Réels 1996-1997	Total Prévisions 1997-1998	Réels 1997-1998
Secrétariat national Recherche et sauvetage	19	20	15	15	15
Min. du Patrimoine canadien	40	N/A	67	64	64
Environnement Canada	14	14	14	14	14
Min. des Pêches et des Océans	938	837	817	817	
Min. de la Défense nationale	689	715	776	746	750
Transports Canada	7	7	7	7	7
<b>Total</b>	<b>1 707</b>	<b>1 593</b>	<b>1 696</b>	<b>1 663</b>	<b>771</b>

Nota : Les ETP réels du MPO et de la GCC n'étaient pas disponibles. Les chiffres représentent les meilleurs estimés.

**Figure 5 : Coûts (en milliers \$) pour le Programme national de recherche et de sauvetage**

	Réels 1994-1995	Réels 1995-1996	Réels 1996-1997	Total Prévisions 1997-1998	Réels 1997-1998
Secrétariat national Recherche et sauvetage	9 206	10 031	12 582	7 996	12 318
Min. du Patrimoine canadien	2 249	4 957	4 961	4 786	4 542
Environnement Canada	...	1 023	985	985	985
Min. des Pêches et des Océans	102 057	75 253	69 486	91 413	91 374
Min. de la Défense nationale	99 901	93 370	113 552	110 505	98 631
Transports Canada	875	875	875	870	870
<b>Total</b>	<b>214 288</b>	<b>185 509</b>	<b>202 441</b>	<b>216 555</b>	<b>208 720</b>

Nota : MDN – Le projet d'hélicoptères canadiens pour SAR est compris dans les exercices 1996-1997 et 1997-1998.

### Secrétariat national Recherche et sauvetage

**Figure 6 : Coûts (en milliers \$) pour le Secrétariat national Recherche et sauvetage**

	Réels 1994-1995	Réels 1995-1996	Réels 1996-1997	Total Prévisions 1997-1998	Réels 1997-1998
Dépenses de fonctionnement	1 785	1 868	1 726	1 726	1 648
Dépense en capital	7 200	7 963	10 646	7 895	10 422*
Subventions et contributions	221	200	210	525	248
<b>Total</b>	<b>9 206</b>	<b>10 031</b>	<b>12 582</b>	<b>10 146</b>	<b>12 318</b>

Nota : \* Comprend le report de crédit du Fonds des nouvelles initiatives de SAR.

## Ministère du Patrimoine canadien

Figure 7 : Coûts (en milliers \$) pour le ministère du Patrimoine canadien

	Réels 1994-1995	Réels 1995-1996	Réels 1996-1997	Total Prévisions 1997-1998	Réels 1997-1998
Dépenses de fonctionnement	1 658	4 238	4 291	3 935	3 782
Dépenses en capital	591	719	670	851	760
Subventions et contributions	...	...	...	...	...
<b>Total</b>	<b>2 249</b>	<b>4 957</b>	<b>4 961</b>	<b>4 786</b>	<b>4 542</b>

## Environnement Canada

Figure 8 : Coûts (en milliers \$) pour Environnement Canada

	Réels 1994-1995	Réels 1995-1996	Réels 1996-1997	Total Prévisions 1997-1998	Réels 1997-1998
Dépenses de fonctionnement		866	830	830	830
Dépenses en capital		72	70	70	70
Subventions et contributions		85	85	85	85
<b>Total</b>		<b>1 023</b>	<b>985</b>	<b>985</b>	<b>985</b>

Nota : EC offre un soutien quotidien en SAR grâce à son important programme de service météorologique et des glaces. Il est difficile d'indiquer le pourcentage exact des services offerts uniquement comme soutien en SAR, toutefois, lorsque cela est nécessaire, comme lors d'une situation d'urgence impliquant SAR, les SEA ont fourni un soutien prioritaire spécialisé. Les dépenses actuelles faites pour le secteur de la sécurité contre les risques environnementaux se répartissent ainsi : 1 406 ETP; 165 000 \$ F&E; 11 300 \$ dépenses en capital; 3 000 \$ Subventions et contributions.

## Ministère des Pêches et des Océans

Figure 9 : Coûts (en milliers \$) pour le ministère des Pêches et des Océans

	Réels 1994-1995	Réels 1995-1996	Réels 1996-1997	Total Prévisions 1997-1998	Réels 1997-1998
Dépenses de fonctionnement	93 545	67 478	52 698	87 483	82 202
Dépenses en capital	6 980	6 196	15 085	1 242	6 523
Subventions et contributions	1 532	1 579	1 703	2 688	2 649
<b>Total</b>	<b>102 057</b>	<b>75 253</b>	<b>69 486</b>	<b>91 413</b>	<b>91 374</b>

Nota : Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 1995-1996 et les exercices suivants ne comprennent pas le secteur d'activité de gestion du parc automobile.



## Ministère de la Défense nationale

**Figure 10 : Coûts (en milliers \$) pour le Ministère de la Défense nationale**

	Réels	Réels	Réels	<i>Total</i>	Réels
	1994-1995	1995-1996	1996-1997	<i>Prévisions</i> 1997-1998	1997-1998
Dépenses de fonctionnement	98 712	87 210	98 275	96 974	88 674
Dépenses en capital	394	5 252	14 266	12 434	8 860
Subventions et contributions	795	908	1 011	1 097	1 097
<b><i>Total</i></b>	<b>99 901</b>	<b>93 370</b>	<b>113 552</b>	<b>110 505</b>	<b>98 631</b>

- Nota : 1. Les AP et les montants indiqués n'incluent pas le SNRS et le Fonds des nouvelles initiatives de SAR.  
 2. Les dépenses de fonctionnement comprennent le projet de recherche et de sauvetage par satellite pour toutes les années et le Projet de l'hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage pour les exercices 1996-1997 et 1997-1998 seulement.

## Transports Canada

**Figure 11 : Coûts (en milliers \$) pour Transports Canada**

	Réels	Réels	Réels	<i>Total</i>	Réels
	1994-1995	1995-1996	1996-1997	<i>Prévisions</i> 1997-1998	1997-1998
Dépenses de fonctionnement	875	875	875	870	870
Dépenses en capital	...	...	...	...	...
Subventions et contributions	...	...	...	...	...
<b><i>Total</i></b>	<b>875</b>	<b>875</b>	<b>875</b>	<b>870</b>	<b>870</b>

## PROTECTION CIVILE CANADA

Protection civile Canada (PCC) est un organisme civil qui aide le Ministre à «prévoir les mesures de protection civile nécessaires pour préparer le pays à faire face aux situations de crise de toute nature ... en facilitant et en coordonnant, au sein des institutions fédérales et en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les États étrangers et les organisations internationales, l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'intervention civils». Les principaux documents qui habilite PCC à mener ses activités sont la *Loi sur la protection civile*, la *Loi sur les mesures d'urgence*, la *Politique fédérale relative aux situations d'urgence* et divers protocoles d'entente conclus avec les provinces, les territoires et d'autres pays.

PCC a pour mission de protéger la vie des gens et de limiter les dégâts matériels dans les situations d'urgence au Canada, en favorisant une bonne préparation.

PCC est un service du ministère de la Défense nationale qui appuie l'objectif de «protection civile, aide humanitaire et secours aux sinistrés» du secteur d'activité du MDN qui porte le titre de «défense du Canada» en favorisant de meilleurs préparatifs en cas d'urgence grâce à la prestation de services dans les domaines suivants : coordination, mise à l'essai et évaluation des plans; formation et éducation; évaluation des risques et surveillance/notification des situations d'urgence, y compris, au besoin, la coordination de l'intervention fédérale en cas d'urgence; sensibilisation et information du public; protection civile internationale; aide financière sous forme de subventions et de contributions. Le résultat final est un état de préparation, au Canada, qui répondra en partie aux attentes des Canadiens en matière de sûreté et de sécurité.

Pour être davantage en mesure de remplir ses responsabilités officielles et d'atteindre les résultats escomptés dans un contexte de grandes restrictions financières, PCC a entrepris un examen du mandat fédéral en matière de protection civile, plus particulièrement à l'égard des mesures d'atténuation, tout en continuant de renforcer son leadership, d'améliorer l'exécution du programme, d'accroître le professionnalisme dans la gestion des situations d'urgence et de sensibiliser les clients au rôle de la protection civile. Afin d'atteindre ces objectifs à long terme, PCC a établi des partenariats qui visent le partage des coûts avec d'autres ministères, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et des universités. Parmi les autres stratégies adoptées, il y a un accord avec *Partenaires en protection civile*, une société à but non lucratif, en vue de gérer et de faire avancer le projet SAFE GUARD de PCC, la mise en oeuvre de la stratégie nationale d'affaires publiques et de la stratégie de formation fédérale-provinciale-territoriale, ainsi le recours accru à la technologie informatique pour la prestation des services.

Quoique PCC ait pour mandat de stimuler, d'encourager et de coordonner la planification d'urgence au sein d'autres ministères/organismes fédéraux et d'autres paliers de gouvernement, les organisations autres que PCC sont responsables en bout de ligne des plans d'urgence et des opérations d'intervention. Par conséquent, dans le rapport de rendement qui suit, les indicateurs de rendement de PCC portent nécessairement sur la portée et l'ampleur de ses interactions, sur ses activités de mise au point d'outils divers, sur ses exercices et programmes de formation qui visent à aider les divers intervenants à élaborer des plans d'urgence au Canada et à l'étranger, ainsi que sur la rétroaction des intervenants.

Voici les faits saillants du rendement récent de PCC, par secteur d'activité :

**Coordination, mise à l'essai et évaluation des plans :** PCC a un bureau régional dans chaque capitale provinciale. Ce bureau est le principal centre de contact et de coordination des activités du gouvernement fédéral et des organisations des mesures d'urgence des provinces/territoires. En 1997-1998, les bureaux régionaux ont coordonné avec succès l'aide fédérale fournie à leur région pendant les situations d'urgence et ils ont amélioré l'état de préparation au Canada en facilitant la coordination des programmes d'aide financière et de diverses autres initiatives fédérales/provinciales/territoriales et en entretenant des liens avec d'autres intervenants comme les organisations non gouvernementales, les organismes bénévoles, le secteur privé et les autorités des États américains qui bordent nos frontières.

D'une façon plus particulière, les représentants régionaux de PCC au Manitoba et en Saskatchewan ont joué un rôle crucial lorsqu'est venu le temps de coordonner l'intervention du gouvernement fédéral pendant les inondations massives le long de la rivière Rouge au printemps de 1997, tandis que ceux de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick, avec l'aide de représentants de l'Alberta, de Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, ont grandement aidé à coordonner l'intervention fédérale lors de la tempête de verglas s'étant abattue sur l'est du Canada en janvier 1998. Au plus fort de l'inondation, l'appui fédéral fourni au Manitoba mettait en cause presque tous les ministères fédéraux et les organismes de la province et il était coordonné par l'entremise du comité fédéral de coordination de la protection civile présidé par le directeur régional de PCC pour le Manitoba. Des représentants du Manitoba sont également restés en contact avec des représentants américains du bureau local de la Federal Emergency Management Agency (FEMA) à Bismark (Dakota du Nord) tout au long de la crise, et après celle-ci, ils se sont rencontrés au centre des opérations d'urgence de la FEMA à Grand Forks (Dakota du Nord) pour discuter des activités d'intervention et de soutien. Dans le cas de la tempête de verglas, des représentants régionaux ont assuré une présence fédérale continue aux centres provinciaux d'opérations durant la phase d'intervention afin de donner suite aux demandes d'aide de la province, de tenir les représentants fédéraux au courant des développements et d'aider d'autres ministères et organismes fédéraux à prêter main-forte aux autorités provinciales.

En 1997-1998, la coordination des plans a été facilitée par la réunion annuelle des hauts fonctionnaires fédéraux-provinciaux-territoriaux chargés de la protection civile. La réunion de février 1998 a donné lieu, entre autres, à un accord visant à tenir des ateliers nationaux sur la gestion des dons et sur la gestion des répercussions d'incidents terroristes; une politique nationale d'atténuation et une stratégie connexe ont été élaborées; on a convenu de soumettre aux ministres responsables de protection civile la question d'une capacité nationale en matière d'équipement lourd de recherche et de sauvetage en milieu urbain; finalement, on a appuyé la mise au point de plans de contingence appropriés en vue du phénomène de l'an 2000. Les réunions de ce groupe ainsi que d'autres, comme le comité interministériel fédéral supérieur connu sous le nom de Comité consultatif sur la protection civile (CCPC), améliorent la protection civile au Canada, puisqu'elles constituent des tribunes de haut niveau où sont discutées les politiques, la planification et les questions opérationnelles d'intérêt commun.

Outre les progrès susmentionnés, PCC a achevé ses travaux à l'égard du Cadre national de planification du soutien, qui constitue une approche générale pour la gestion de l'intervention fédérale dans le cas de n'importe quelle crise majeure. Durant la tempête de verglas de 1998, il a servi à coordonner le soutien fédéral au niveau national. On également poursuivi la préparation de l'exercice CANATEX 3, prévu pour avril 1999, qui aura pour but de tester et d'évaluer le Plan fédéral pour les urgences nucléaires (PFUN) et ses interfaces avec les plans de l'Ontario, des États-Unis et de l'Agence internationale de l'énergie. PCC a mis au point un système logiciel primé, Events Log, pour planifier les événements au cours d'un exercice, et le système a depuis été utilisé par d'autres ministères fédéraux et provinciaux ainsi que par certaines organisations non gouvernementales. De concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), PCC a également lancé un programme visant à élaborer des plans d'urgence pilotes pour des villes et villages du Patrimoine mondial, Lunenburg et Québec étant utilisées comme modèles.

**Formation et éducation :** En vertu de la stratégie de formation fédérale-provinciale-territoriale, qui a reçu l'approbation ministérielle en septembre 1993 et qui s'étale sur une période de cinq ans se terminant le 31 mars 1999, les provinces/territoires assument graduellement une responsabilité accrue à l'égard des cours de base et d'introduction, tandis que le Collège de la Protection civile Canada (CPCC) de PCC donne plus de cours avancés et spécialisés, notamment en gestion d'un centre de coordination des opérations d'urgence, gestion du site d'un sinistre et élaboration d'exercices, et il a mis au point de nouveaux cours comme la gestion de la phase de recouvrement et la planification d'urgence dans les aéroports. En outre, le CPCC a participé à l'élaboration de programmes d'apprentissage à distance utilisant des ordinateurs, des terminaux audiographiques et Internet pour communiquer l'information aux stagiaires. Ces initiatives rehaussent l'état de préparation grâce à l'amélioration de la formation et de l'accès à celle-ci. Au début de la période d'application de la nouvelle stratégie, environ 4 000 personnes recevaient de la formation chaque année. À la fin de l'exercice 1997-1998, ce nombre avait grimpé à 18 000. La mise en oeuvre de la nouvelle stratégie a permis d'étendre la formation en matière de préparation et d'intervention, sans frais additionnels pour le gouvernement fédéral, ce qui contribue à améliorer l'exécution du programme et à accroître le professionnalisme dans la gestion des situations d'urgence.

En plus de donner les cours parrainés par PCC et d'aider les provinces et les territoires à préparer et à dispenser leurs propres cours de base et d'introduction, le Collège a favorisé l'amélioration des moyens de protection civile en 1997-1998 en tenant et/ou en parrainant trois séminaires/ateliers spéciaux pour d'autres ministères et organismes fédéraux. Le personnel enseignant du Collège a également aidé le ministère des Affaires indiennes et du Nord à préparer et à dispenser un certain nombre de cours élémentaires de protection civile à l'intention des Premières Nations du Québec.

Les bureaux régionaux de PCC ont eux aussi participé aux programmes de formation et d'éducation dans le domaine de la protection civile. En 1997-1998, par exemple, le personnel de la Colombie-Britannique a donné 20 exposés sur la protection civile et les tremblements de terre et contribué à une émission spéciale télédiffusée par la chaîne CBC sur les dangers de tremblements de terre dans cette province; en Saskatchewan, des exposés ont été présentés à quelque 250 personnes dans le cadre de 8 cours/séminaires/ateliers; au Nouveau-

Brunswick, des exposés ont été présentés à l'occasion de quatre cours de base parrainés par la province ainsi que de diverses séances de planification de la reprise des activités destinées aux représentants fédéraux dans la région; en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, le personnel régional a fait au total 29 exposés dans le cadre de diverses activités de formation organisées à l'intention des employés fédéraux, provinciaux et municipaux. Les exposés, ateliers et séminaires tenus partout au Canada ont beaucoup contribué à sensibiliser les gens à la nécessité de la protection civile et à l'importance de la planification des interventions.

**Évaluation des risques, surveillance/notification des situations d'urgence et coordination de l'intervention fédérale :** Tout au long de la période visée par le présent rapport, la capacité de recevoir et d'interpréter correctement les indicateurs de situation d'urgence imminentes a été la clé d'une intervention efficace et opportune du gouvernement fédéral. Cette capacité a été maintenue par le Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement (CCOUG) de PCC, qui a surveillé et analysé la situation et fourni des comptes rendus de façon continue sur tous les événements qui ont eu des effets sur la vie des Canadiens. En 1997-1998, le CCOUG a joué un rôle important qui a permis au gouvernement fédéral d'apporter un soutien opportun aux citoyens du Manitoba durant l'inondation dans la vallée de la rivière Rouge ainsi qu'aux citoyens de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick pendant et après la tempête de verglas. Le CCOUG a continué de développer son rôle en tant que noyau du Centre national de soutien (CNS) qui, en cas d'urgence, fournit des moyens de communication et des installations axés sur les opérations, permettant ainsi aux hauts fonctionnaires fédéraux de coordonner les mesures de soutien, d'analyser les situations et de s'adapter aux circonstances. Lorsque cela est nécessaire, des représentants de tout ministère ou organisme fédéral peuvent organiser et diriger une intervention fédérale d'urgence à partir du CNS.

En ce qui concerne l'évaluation des risques, un certain nombre de projets ont été entrepris, au cours de la période visée par le présent rapport, pour faire progresser les connaissances et la technologie, de façon à améliorer l'état de préparation en cas d'urgence. Ainsi, les travaux se sont poursuivis dans le cadre de la troisième année d'un projet de quatre ans qui vise à mettre au point le Système d'information sur les risques naturels, cartes électroniques et outils d'évaluation (NHEMATIS). Il s'agit d'un système comprenant une carte électronique des risques naturels et une série d'outils de recherche et d'évaluation des risques qui seront distribués aux professionnels de la protection civile. Le système devrait être commercialisé d'ici la fin de 1998-1999. Sous la direction de PCC, on a continué de travailler à la carte électronique numérique des risques et des catastrophes naturelles de l'Amérique du Nord (Canada, Mexique et États-Unis). En octobre 1997, un accord a été conclu avec la National Geographic Society qui doit publier cette carte en juillet 1998 dans ses numéros anglais et espagnol de la revue *National Geographic* avec un article sur les risques, ce qui sensibilisera davantage la population à la protection civile dans les trois pays signataires de l'ALÉNA.

La base de données de PCC sur les sinistres canadiens a été achevée au cours de l'AF 1997-1998 et sera mise à la disposition du public sur le site Web de PCC. La base de données électronique est complétée par un rapport papier renfermant une analyse statistique de la fréquence, de la répartition et du coût des sinistres. De plus, avec l'aide de l'Université Simon Fraser, PCC a continué d'augmenter sa présence dans le cadre du Projet d'échange

d'informations sur la protection civile (EPIX) en appuyant des travaux de recherche sur la mise au point de systèmes virtuels d'information de gestion des urgences (fondés sur l'utilisation de technologies basées au sol et de technologies des satellites liées à Internet).

En collaboration avec le Bureau d'assurance du Canada, PCC a parrainé le Symposium sur les mesures d'atténuation : une politique canadienne», tenu à Vancouver en novembre 1997 et visant l'élaboration d'une politique nationale concernant les mesures d'atténuation. De plus, PCC a exécuté une série de projets de recherche à court terme et axés sur les politiques afin d'améliorer les capacités en matière d'évaluation des risques, d'établissement de plans et d'intervention dans le domaine de la protection civile, y compris ce qui suit : «Réduction des dommages causés par les inondations au Canada», un projet utilisant des études de cas pour orienter la recherche et assurer une évaluation rapide des dommages causés par les inondations au Canada; «Protection civile et collectivités des Premières Nations», un projet étudiant des questions relatives aux préparatifs et à l'intervention en cas de situations d'urgence au sein des collectivités des Premières Nations; «Planification de la poursuite des activités : une évaluation des initiatives commerciales dans le cadre des programmes de réduction des pertes», une évaluation officielle des niveaux actuels de capacité en ce qui concerne la poursuite des activités au Canada.

**Sensibilisation et information du public :** PCC favorise une meilleure préparation aux situations d'urgence en sensibilisant les clients au rôle de la protection civile. En 1997-1998, PCC a assuré coordination et soutien en matière de communications/relations avec les médias au cabinet du Ministre et au Bureau du Conseil privé durant l'inondation survenue au printemps de 1997 au Manitoba et la tempête de verglas ayant frappé l'est du Canada en janvier 1998. Parmi les principales activités menées, signalons la préparation et la diffusion quotidiennes d'une fiche de renseignements et d'un communiqué sur l'appui apporté par le gouvernement fédéral aux provinces touchées. Le personnel des communications de PCC a contribué à coordonner les communications interministérielles et des séances d'information à Winnipeg durant le débordement de la rivière Rouge et à Montréal durant la tempête de verglas. Les relations avec les médias ainsi que les communications connexes au sujet des programmes d'aide aux sinistrés mis en oeuvre par le gouvernement fédéral à la suite de ces catastrophes ont constitué le gros des activités de PCC en matière de communication pendant une bonne partie de la période visée par le présent rapport.

Sous les auspices des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, une campagne conjointe d'éducation, la Semaine nationale de la protection civile, se tient chaque année et permet de sensibiliser davantage le public à la nécessité de planifier et préparer l'intervention en cas de situations d'urgence/catastrophes. En mai 1997, dans le cadre des activités de la Semaine de la protection civile, l'initiative a été officiellement reconnue à la Chambre des communes, et un concours national de dessin a été lancé à l'intention des élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Ces deux événements ont bien mis en valeur le rôle de la protection civile au Canada.

En août 1997, PCC a conclu un accord de contribution de trois ans avec *Partenaires en protection civile*, une nouvelle société à but non lucratif qui servira de centre de liaison, au Canada, pour la réalisation des buts et objectifs dans le cadre de l'initiative SAFE GUARD. (SAFE GUARD est une initiative de partenariat lancée par PCC en 1995 en vue de favoriser

des activités de communication et de sensibilisation du public grâce à des projets conjoints menés avec d'autres ministères fédéraux/provinciaux/territoriaux, d'importantes organisations non gouvernementales comme la Croix-Rouge canadienne et l'Ambulance Saint-Jean ainsi qu'un large éventail de compagnies et d'organismes du secteur privé.) Les nouvelles dispositions ont permis d'exécuter le programme SAFE GUARD à un coût moindre et de réaffecter ainsi les ressources limitées à d'autres secteurs importants du programme de protection civile. (Voir la section Subventions et contributions de la présente annexe pour obtenir des renseignements supplémentaires.)

Durant la période visée par le présent rapport, PCC a également contribué à la mise au point d'un processus qui, au cours de l'AF 1998-1999, aboutira à la création d'une association canadienne de la protection civile (ACPC). Cette association offrira un nouveau forum national pour la discussion et la diffusion d'information, pour l'amélioration des connaissances, de la compréhension et de la coopération en matière de protection civile au Canada, ainsi que pour l'établissement de normes nationales et d'un processus uniformisé d'accréditation des intervenants en protection civile.

**Protection civile internationale :** Les rapports avec d'autres pays, particulièrement les États-Unis, sont essentiels pour améliorer les mesures de protection civile au Canada. La collaboration entre le Canada et les États-Unis s'est déroulée dans le cadre d'un accord signé par PCC et la Federal Emergency Management Agency (FEMA), en 1986, pour aplanir les obstacles à la coopération entre les deux pays. Cet accord-cadre prévoit l'application d'un programme bilatéral actif qui aborde toute une gamme de questions liées à la protection civile aux échelons national et régional. En 1997-1998, lors de la réunion annuelle du Groupe consultatif canado-américain, coprésidé par les directeurs de PCC et de la FEMA, on a convenu de procéder à un échange d'agents de liaison en cas de situations d'urgence et d'exercices transfrontaliers d'importance. Les crises comme la tempête de verglas de 1998 font ressortir la nécessité ainsi que les avantages d'une liaison internationale. Durant cette tempête, l'intense activité transfrontalière a été facilitée par le travail de divers comités sectoriels bilatéraux. Par exemple, le transport de matériel d'urgence et de personnel s'est effectué sans entrave dans les deux directions; des restrictions imposées aux véhicules lourds sur certaines routes nationales durant les fins de semaine ont été levées pour permettre le transport de poteaux téléphoniques; la General Services Administration a aidé à négocier des contrats de location de génératrices venant de partout aux États-Unis; des contacts établis avec les militaires américains ont facilité l'obtention de lits de camp des forces armées américaines.

PCC a également fourni le représentant du Canada au Haut comité pour l'étude des plans civils d'urgence (SCEPC), qui constitue le comité supérieur de l'OTAN chargé de rendre compte directement au Conseil des questions relatives à la planification d'urgence. Neuf bureaux et comités fonctionnels de planification relèvent du SCEPC, y compris le Comité de la protection civile, qui est présidé par le Canada (PCC). C'est en grande partie grâce aux initiatives canadiennes que le dialogue avec les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale sur les questions relatives à la protection civile a été incorporé dans le plan de travail du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA) et dans le programme de Partenariat pour la paix (PPP).

**Subventions et contributions :** PCC administre quatre programmes de contributions et un programme de subventions pour encourager les activités de protection civile et les interventions d'urgence, pour faciliter la reprise des activités après une crise/catastrophe et pour accroître l'influence du gouvernement fédéral dans le domaine de la protection civile.

Grâce au *Programme conjoint de protection civile (PCPC)*, qui est un programme à frais partagés, le gouvernement fédéral, en consultation et en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, contribue à des projets qui améliorent la capacité d'intervention nationale en cas d'urgence. La contribution du gouvernement fédéral est négociée dans chaque cas, et le montant du financement dépend de la nature du projet, des autres projets à l'étude et des fonds disponibles. En 1997-1998, la contribution du gouvernement fédéral a excédé 4,3 millions de dollars.

Les paiements effectués au titre des *Accords d'aide financière en cas de catastrophe* (Accords AFC) sont destinés à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux lorsque les sommes nécessaires pour faire face à un sinistre sont plus élevées que les coûts que ces gouvernements pourraient raisonnablement assumer. À la demande de la province/territoire, les sommes versées par le gouvernement fédéral, qui sont calculées au moyen d'une formule fondée sur la population, servent à remettre les installations publiques dans l'état où elles étaient avant le sinistre et à faciliter la restauration des biens essentiels des citoyens et la reconstruction des fermes et des petites entreprises.

En 1997-1998, plus de 144 millions de dollars ont été versés au titre des Accords AFC. Le Québec et l'Ontario ont reçu des paiements anticipés de 50 000 000 \$ et de 25 000 000 \$ respectivement pour les dommages causés en 1998 par la tempête de verglas; le Manitoba a reçu deux paiements anticipés totalisant 55 000 000 \$ pour les dommages causés en 1997 par l'inondation de la rivière Rouge ainsi qu'un paiement anticipé de 2 000 000 \$ pour les dommages causés en 1996 par le débordement de cette même rivière. Le Nouveau-Brunswick a reçu 744 448 \$ en paiement final pour une inondation de 1994 ayant causé des dommages le long des rivières Miramichi et Saint-Jean; l'Alberta a reçu des paiements anticipés de 3 500 000 \$, pour les dommages résultant d'une grave inondation dans la région du Petit lac des Esclaves, et de 3 300 000 \$, pour les dommages causés par une inondation de 1997 dans la région centre-nord de la province; la Colombie-Britannique a reçu un paiement anticipé de 5 000 000 \$ par suite des dommages causés par un considérable écoulement printanier survenu dans la région sud de la province en 1997; finalement, le Yukon a reçu un paiement final de 147 321 \$ pour une inondation survenue en 1992 dans la région d'Upper Liard River Basin.

Dans le cadre du *Programme d'indemnisation des bénévoles blessés ou tués en participant aux services d'urgence*, le gouvernement fédéral a conclu des accords bilatéraux avec la plupart des provinces et des territoires. Aux termes de ces accords, le gouvernement fédéral rembourse à la province ou au territoire 75 p. 100 du montant des indemnités versées aux bénévoles autorisés travaillant sur les lieux d'un sinistre et qui sont blessés ou tués en cours de formation ou d'intervention d'urgence. Le total des sommes versées à titre d'indemnisation s'est élevé à 121 044 \$ en 1997-1998.



Avec plusieurs autres ministères, PCC a versé une contribution à la Société royale du Canada pour l'appuyer dans son travail avec le Comité national canadien dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles des Nations Unies. L'accord associé à cette initiative a été prolongé jusqu'au 31 mars 2000, et il garantit que la contribution fédérale sera maintenue à 45 000 \$ par année jusqu'à la fin de la décennie.

Conformément aux dispositions de l'Accord de contribution signé durant l'AF 1997-1998, PCC apportera, sur une période de trois ans, une contribution financière à *Partenaires en protection civile*, une nouvelle société à but non lucratif qui servira de centre de liaison au Canada pour la réalisation des objectifs et buts de l'initiative SAFE GUARD. (Voir la section intitulée Sensibilisation et information du public de la présente annexe pour renseignements supplémentaires.) Le financement a été établi à 170 000 \$ pour l'AF 1997-1998 et sera de 150 000 \$ pour l'AF 1998-1999 et de 100 000 \$ pour l'AF 1999-2000. À compter de l'AF 2000-2001, la société devrait être autonome sur le plan financier. Étant donné que PCC dépensait auparavant 300 000 \$ par année pour l'initiative SAFE GUARD, elle pourra réaffecter les ressources économisées dans le cadre de ce programme à d'autres secteurs importants de la protection civile.

Le seul programme de subventions de PCC est la *Bourse en l'honneur de Stuart Nesbitt White*. Pour encourager la recherche dans le domaine de la protection civile au Canada, et pour former un certain nombre de professionnels dans ce domaine, des bourses ont été octroyées chaque année à des étudiants pour qu'ils fassent des études supérieures en protection civile. Le financement de ce programme a été fixé à 54 000 \$ par année. En 1996, les fonds ont été versés à un étudiant qui conçoit un système d'information qui constitue un outil d'aide à la décision à l'intention des gestionnaires des situations d'urgence.

La meilleure jauge de l'état de préparation du Canada est peut-être ce qui se produit lorsqu'il survient un sinistre majeur, comme l'inondation de 1997 dans la vallée de la rivière Rouge au Manitoba ou la tempête de verglas de 1998 dans l'est du Canada. Les organisations municipales, régionales, provinciales, fédérales et non gouvernementales ont alors coordonné une intervention adaptée au sinistre. Il serait difficile d'attribuer le succès de l'opération à un seul facteur; toutefois, cette intervention donne une idée de la façon dont PCC parvient à remplir sa mission, c'est-à-dire sauver des vies et réduire les dommages subis par les biens, en favorisant un meilleur état de préparation.

## Sommaire des besoins financiers et des besoins en personnel - mise en oeuvre du programme de protection civile en 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998

### Tableau 1 : Besoins financiers de PCC pour 1995-1996

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1995-1996	Réel 1995-1996	Écart
Protection Civile Canada :			
Fonctionnement et dépenses en capital secondaires	10 302	9 842	(460)
Paiements de transfert	5 709	56 084	50 375
Total	16 011	65 926	49 915
Ressources humaines (ETP)	93	89	(4)

#### Explication de l'écart en 1995-1996 (en milliers de dollars) :

· AFC financés au moyen du Budget des dépenses supplémentaire	50 409
· Report de fonds de 5 % du budget de fonctionnement de 1994-1995 à 1995-1996	570
· Fonds non utilisés de 1995-1996	(1 064)

### Tableau 2 : Besoins financiers de PCC pour 1996-1997

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1996-1997	Réel 1996-1997	Écart
Protection Civile Canada :			
Fonctionnement et dépenses en capital secondaires	9 919	9 960	41
Paiements de transfert	4 905	149 069	144 164
Total*	14 824	159 029	144 205
Ressources humaines (ETP)	89	83	(6)

\* Le montant du Budget des dépenses principal de 1996-1997 est inférieur de 1 187 000 \$ au Budget des dépenses principal de 1995-1996, surtout à cause des réductions annoncées dans le budget fédéral de 1993, dans l'Examen des programmes 1, dans le Livre blanc sur la défense de 1994 et dans le cadre des réductions des effectifs du QGDN.

#### Explication de l'écart en 1996-1997 (en milliers de dollars) :

· AFC financés au moyen du Budget des dépenses supplémentaire	144 164
· Rétablissement des augmentations de traitement - juin 1996	22
· Report de fonds de 5 % du budget de fonctionnement de 1995-1996 à 1996-1997	515
· Rajustement du financement de l'année en cours au sein du MDN (F&E)	(496)

**Tableau 3 : Besoins financiers de PCC pour 1997-1998**

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1997-1998	Réel 1997-1998	Écart
Protection Civile Canada :			
Fonctionnement et dépenses en capital secondaires	9 129	9 980	851
Paievements de transfert	4 600	149 299	144 699
Total*	13 729	159 279	145 550
Ressources humaines (ETP)	83	79	(4)

\* Le montant du Budget des dépenses principal de 1997-1998 est inférieur de 1 095 000 \$ au Budget des dépenses principal de 1996-1997, surtout à cause des réductions annoncées dans le budget fédéral de 1993, dans l'Examen des programmes I, dans le Livre blanc sur la défense de 1994 et dans le cadre des réductions des effectifs du QGDN.

**Explication de l'écart en 1997-1998** (en milliers de dollars) :

· Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AFC) financés au moyen du Budget des dépenses supplémentaires	144 692
· Paiement à titre gracieux à la province du Manitoba (Fonctionnement)	1 250
· La contribution à <i>Partenaires en protection civile</i> pour 1997-1998 était de 170 k\$, et le financement provenait des sources suivantes :	
· transfert du budget de fonctionnement de PCC	(87)
· transfert au budget de subventions et contributions de PCC	87
· transfert du Crédit 10 du MDN au budget de subventions et contributions de PCC	83
· Fonds non utilisés de 1997-1998 au chapitre des subventions et contributions	(163)
· Réduction des salaires dans le budget de fonctionnement de PCC en raison des réductions de personnel effectuées au QGDN et prévues dans le Livre blanc sur la défense de 1994	(243)
· Financement accru pour les augmentations de salaire dans le budget de fonctionnement de PCC	52
· Transfert du budget de fonctionnement de PCC au MDN	(42)
· Fonds de fonctionnement non utilisés de 1997-1998	(79)

À ce jour, les avantages liés au partenariat et au recours de plus en plus grand à la technologie ont permis à PCC de continuer de mettre en oeuvre son programme malgré la réduction des ressources. Cependant, toute autre réduction des niveaux de financement de PCC ainsi que des réductions des budgets d'autres organisations de protection civile auront un effet négatif sur le rendement futur de PCC et nuiront à la réalisation de ses objectifs. Étant donné les longs délais d'exécution nécessaires pour la plupart des travaux de PCC et ses importants rapports avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, il est essentiel que PCC puisse compter sur des budgets de planification à long terme si elle veut mener à bien ses entreprises et assurer ainsi la sécurité des Canadiens en cas de crise ou de catastrophe.



## CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET PROGRAMME CRYPTOLOGIQUE NATIONAL

### Aperçu de l'organisme et mandat

Le Centre de la sécurité des télécommunications est un organisme du ministère de la Défense nationale. Créé en 1946, le Centre a été intégré au Ministère en 1975. En tant qu'organisme national de cryptologie du Canada, le Centre fait partie des organes de renseignement et de sécurité qui appuient le gouvernement du Canada. Il remplit sa mission par le biais de deux éléments distincts mais connexes du programme cryptologique : le renseignement électromagnétique et la sécurité des technologies de l'information.

Le renseignement électromagnétique désigne le recueil des émissions radio, radar ou électroniques étrangères de toutes sortes, leur étude et l'élaboration de rapports qui en découle. Le renseignement électromagnétique permet d'obtenir de l'information unique et en temps opportun sur les intentions, les capacités et les activités de nations, d'organisations et de personnes étrangères. Le renseignement obtenu est utilisé par les décideurs pour résoudre des questions liées à la défense du Canada ou à la conduite de ses affaires étrangères et de son commerce international. Dans le cadre de ses activités liées au renseignement électromagnétique, le Centre de la sécurité des télécommunications reçoit l'aide du Réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes, qui exploite un certain nombre de stations au Canada.

La mission du programme de sécurité des technologies de l'information est de fournir des solutions qui aideront le gouvernement fédéral à assurer la sécurité de ses télécommunications et de ses systèmes d'information automatisés d'une manière appropriée. Le Centre de la sécurité des télécommunications contribue à protéger l'information de nature délicate détenue par le gouvernement ainsi que la vie privée des Canadiens et Canadiennes. De plus, le programme de sécurité des technologies de l'information, par le biais de son association avec l'industrie, participe au développement d'une capacité nationale dans ce domaine, laquelle crée des emplois et des occasions d'exportation. Pour s'acquitter de son mandat, le programme a établi cinq objectifs fondamentaux :

- fournir au gouvernement conseils, orientation et services sur la planification, l'acquisition, l'installation et les procédures d'utilisation de systèmes de communications sûrs;
- fournir du matériel et des dispositifs cryptographiques et de la documentation sur la cryptographie;
- effectuer de la recherche, du développement et des évaluations sur les aspects de sécurité des systèmes d'information automatisés et de communications, en veillant à ce que les clients soient informés de ce qui touche la sécurité de ces systèmes et leur application au sein du gouvernement;
- fournir conseils et orientation à l'industrie canadienne en matière de développement de systèmes informatiques et de communications sûrs qui répondent aux exigences du gouvernement;



- fournir conseils, orientation et services pour protéger les intérêts des Canadiens et Canadiennes en matière de sécurité et de confidentialité des transactions électroniques.

## RESPONSABILISATION

Le ministre de la Défense nationale est comptable au Parlement de toutes les activités du Centre de la sécurité des télécommunications. Il approuve les dépenses en capital du Centre et les principales recommandations en matière de dépenses soumises par l'organisme au Conseil du Trésor. Le Ministre approuve également les initiatives de politique fondamentales du Centre et représente l'organisme au Cabinet.

Deux sous-ministres, le coordonnateur, Sécurité et renseignement, du Bureau du Conseil privé et le sous-ministre de la Défense nationale voient à ce que le Ministre soit tout à fait au courant des activités du Centre. Le coordonnateur, Sécurité et renseignement, répond du Centre pour ce qui est des questions liées à la politique et aux opérations et le sous-ministre de la Défense nationale est responsable des questions administratives.

Le Centre de la sécurité des télécommunications répond aux priorités en matière de renseignement étranger approuvées par les ministres. De plus, l'organisme répond aux besoins précis de certains ministères ou aux besoins en renseignement du gouvernement liés à certains événements.

## RESSOURCES ET TABLEAU FINANCIER

Le tableau suivant donne un aperçu du profil des ressources du Centre de la sécurité des télécommunications.

(en milliers de dollars)	Réel 1995- 1996	ETP 1995- 1996	Réel 1996-1997	ETP 1996-1997	Réel 1997-1998	ETP 1997-1998
Salaires personnel	60 533	911	57 680	870	57 680	892
Fonctionnement et entretien	23 230		20 637		19 237	
Besoins en fonctionnement - total	83 763		78 317		76 917	
Dépenses en capital	40 089		38 832		38 832	
<b>Besoins - Total</b>	<b>123 852</b>	<b>911</b>	<b>117 149</b>	<b>870</b>	<b>115 749</b>	<b>892</b>